



# EVALUATION SOMMATIVE DU PROGRAMME D'APPUI A LA MODERNISATION DU SYSTEME DE L'ETAT CIVIL (PAMEC) AU BURKINA FASO

## Rapport Final

Objet d'évaluation	Evaluation Sommative du Programme d'Appui à la Modernisation du Système de l'Etat Civil au Burkina Faso (PAMEC) <sup>1</sup>
Période de mise en œuvre	1er juillet 2018 - 30 septembre 2022
Pays	Burkina Faso
Région	Afrique de l'Ouest et du Centre (WCARO)
Équipe d'évaluation	VEGBA Darius, Consultant international, Sociologue, Chef d'équipe ; HODONOU Assogba, Consultant international Spécialiste en suivi-évaluation ; WASSONGMA Harouna, Consultant national, Spécialiste en politique sociale.
Durée de l'évaluation	3 mois
Version du document	Final



Août 2023

<sup>1</sup> Evaluation commanditée par l'UNICEF

## TABLE DES MATIÈRES

<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>5</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES</b> .....	<b>5</b>
<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	<b>6</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>7</b>
<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS</b> .....	<b>8</b>
<b>1. RESUME EXECUTIF</b> .....	<b>10</b>
<b>1.1 Introduction</b> .....	10
<b>1.2 Buts de l'évaluation</b> .....	10
<b>1.3 Objectifs</b> .....	10
<b>1.4 Portée de l'évaluation</b> .....	10
<b>1.5 Critères et Questions d'Evaluation</b> .....	11
<b>1.6 Méthodologie</b> .....	11
<b>1.7 Principaux constats et conclusions préliminaires</b> .....	11
<b>1.8 Leçons apprises</b> .....	12
<b>1.9 Conclusions Finales</b> .....	12
<b>1.10 Recommandations</b> .....	13
1.10.1. Recommandations stratégiques .....	13
1.10.2. Recommandations opérationnelles.....	14
<b>2. CONTEXTE DE L'EVALUATION</b> .....	<b>15</b>
2.1 SITUATION DES BESOINS EN MATIÈRE D'ÉTAT CIVIL A LA CONCEPTION DU PROJET	15
2.2 HISTORIQUE DE L'ÉVALUATION .....	16
2.3 PARTIES PRENANTES DE L'ÉVALUATION .....	16
2.4 OBJET DE L'EVALUATION .....	17
2.4.1 PRESENTATION DU PROGRAMME .....	17
2.4.2 RESULTATS ESCOMPTES ET PRODUITS ATTENDUS DU PROJET.....	18
2.4.3 STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET .....	21
2.4.4 COUVERTURE GEOGRAPHIQUE DU PROJET .....	21
2.4.5 PARTIES PRENANTES DU PROJET.....	21
2.4.6 CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET .....	22
2.4.7 BUDGET DU PROJET .....	22
2.4.8 BENEFICIAIRES ATTENDUS DU PROGRAMME .....	22
2.5 BUT DE L'EVALUATION.....	22
2.6 OBJECTIFS.....	23
2.7 PORTEE DE L'ÉVALUATION .....	23
2.7.1 PORTEE THEMATIQUE .....	23
2.7.2 PORTEE GEOGRAPHIQUE.....	25
2.7.3 PORTEE CHRONOLOGIQUE .....	25
2.8 LES CRITÈRES ET LES QUESTIONS D'ÉVALUATION .....	25
<b>3. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION</b> .....	<b>27</b>
3.1 APPROCHE DE L'ÉVALUATION .....	27
3.2 METHODES ET OUTILS DE COLLECTE.....	27
3.2.1 <i>Méthodes qualitatives</i> .....	27

3.2.1.1	<i>Recherche documentaire</i> .....	27
3.2.1.2	<i>Entretien individuel</i> .....	27
3.2.1.3	<i>Discussions de groupe</i> .....	27
3.2.2	<i>Méthodes quantitatives</i> .....	27
3.3	STRATEGIE D'ECHANTILLONNAGE ET TECHNIQUE DE COLLECTE .....	28
3.3.1	<i>Stratégie d'échantillonnage pour les données qualitatives</i> .....	28
3.3.2	<i>Stratégie d'échantillonnage pour les données quantitatives</i> .....	28
3.4	ANALYSE ET ASSURANCE QUALITE DES DONNEES .....	30
3.4.1	<i>Organisation de l'enquête</i> .....	30
3.4.2	<i>La collecte des données à l'aide de tablettes</i> .....	30
3.4.3	<i>Assurance qualité</i> .....	31
3.4.4	<i>Méthode d'analyse</i> .....	31
3.5	CONSIDERATIONS ETHIQUES ET PRINCIPES D'EVALUATION.....	32
3.6	LIMITES ET CONTRAINTES DE L'EVALUATION ET DES MESURES D'ATTENUATION ...	33
<b>4.</b>	<b>CONSTATS ET RESULTATS DE L'EVALUATION .....</b>	<b>34</b>
4.1	PERTINENCE.....	34
4.2	COHERENCE .....	37
4.3	EFFICACITE .....	41
4.3.1	<i>Enregistrement des naissances à l'état civil</i> .....	42
4.3.2	<i>Délivrance des copies intégrales d'actes de naissance dans les centres d'état civil</i> .....	46
4.3.2.1	<i>Taux de délivrance des copies intégrales d'acte de naissance</i> .....	46
4.3.2.2	<i>Délivrance sur le champ des copies intégrales d'acte de naissance</i> .....	47
4.3.2.3	<i>Délivrance gratuite des copies intégrales d'actes de naissance</i> .....	49
4.3.2.4	<i>Délivrance sur le champ et gratuite des copies intégrales d'acte de naissance</i> .....	50
4.3.3	<i>Coûts des actions de l'état civil financés par le budget national</i> .....	52
4.3.3.1	<i>Contribution du budget national au financement des actions de l'état civil</i> .....	52
4.3.3.2	<i>Budget communal alloué à l'état civil</i> .....	53
4.3.4	<i>Utilisation d'ordinateurs pour soutenir l'enregistrement des faits d'état civil</i> .....	54
4.3.5	<i>Mise en œuvre des procédures harmonisées d'enregistrement des faits d'état civil</i> .....	54
4.3.6	<i>Implication des ASBC dans l'enregistrement des naissances</i> .....	55
4.3.7	<i>Implication des leaders-clés dans le suivi et le rapportage des faits d'état civil</i> .....	56
4.3.8	<i>Implication des réseaux d'adolescents/jeunes dans la mobilisation sociale</i> .....	57
4.3.9	<i>Facteurs ayant contribué au niveau atteint dans la réalisation des objectifs du PAMEC</i> .....	57
4.3.10	<i>Résultats inattendus (positifs et négatifs) produits par le programme</i> .....	58
4.4	EFFICIENCE .....	60
4.5	DURABILITE ET APPROPRIATION .....	62
4.6	EQUITE, GENRE ET DROITS HUMAINS.....	65
<b>5.</b>	<b>CONCLUSIONS FINALES.....</b>	<b>67</b>
5.1	PERTINENCE.....	67
5.2	COHERENCE .....	67
5.3	EFFICACITE .....	68
5.4	EFFICIENCE .....	68

5.5	DURABILITE ET APPROPRIATION .....	69
5.6	EQUITE, GENRE ET DROITS HUMAINS .....	69
<b>6.</b>	<b>LEÇONS APPRISES .....</b>	<b>70</b>
6.1	AU NIVEAU DE LA FORMULATION ET PLANIFICATION.....	70
6.2	AU NIVEAU DE LA MISE EN ŒUVRE .....	70
6.3	PRISE EN COMPTE DU GENRE ET DROITS HUMAINS .....	70
<b>7.</b>	<b>RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>71</b>
7.1	RECOMMANDATIONS STRATEGIQUES.....	71
7.2	RECOMMANDATIONS OPERATIONNELLES .....	71

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Présentation des parties prenantes et leurs rôles et responsabilités .....	17
Tableau 2 : Aperçu de l'objet de l'évaluation .....	17
Tableau 3 : Présentation des différents axes du projet .....	18
Tableau 4 : présentation des résultats et produits escomptés du projet .....	19
Tableau 5 : Bénéficiaires du programme .....	22
Tableau 6 : Utilisateurs et utilisation de l'évaluation .....	23
Tableau 7 : Description des différentes activités.....	24
Tableau 8 : Techniques et outils de collectes de données .....	28
Tableau 9 : Répartition de l'échantillon des acteurs communautaires .....	28
Tableau 10 : Récapitulatif de l'échantillon tiré sur la base des centres d'état civil fonctionnels en 2022.....	29
Tableau 11 : Contraintes à la mission et les mesures d'atténuation .....	33
Tableau 12 : Cadre de résultats du PAMEC.....	41
Tableau 13 : Taux d'enregistrement des naissances de 0-11 mois (en %).....	43
Tableau 14 : Taux d'enregistrement des naissances dans le délai légal (en %) .....	44
Tableau 15 : Taux d'enregistrement hors délais des naissances (de 2-11 mois) (en %).....	45
Tableau 16 : Taux de délivrance des copies intégrales d'acte de naissance selon le milieu de résidence et la région en 2020, 2021 et 2022.....	46
Tableau 17 : Distribution en % des centres d'état civil délivrant sur le champ des copies intégrales d'acte de naissance aux bénéficiaires .....	48
Tableau 18 : Distribution (en %) des centres d'état civil délivrant gratuitement des copies intégrales d'acte de naissance aux bénéficiaires selon le type de centre d'état civil, le milieu et la région de résidence en 2021 et 2022 .....	49
Tableau 19 : Distribution du nombre de centres d'état civil délivrant sur le champ et gratuitement des copies intégrales d'acte de naissance aux bénéficiaires selon le type de centre d'état civil, le milieu et la région de résidence en 2021 et 2022.....	51
Tableau 20 : Contribution du budget national au financement des actions de l'état civil selon les caractéristiques géographiques en 2021 et 2022.....	52
Tableau 21 : Allocation du budget communal à l'état civil .....	53
Tableau 22: Distribution (%) des centres d'état civil qui utilisent des ordinateurs pour soutenir l'enregistrement des faits d'état civil en 2018, 2019 et 2020 selon le type de centre d'état civil, le milieu et la région de résidence. ....	54
Tableau 23 : Niveau de mise en œuvre des procédures harmonisées d'enregistrement des faits d'état civil.....	55
Tableau 24 : Niveau d'implication des ASBC dans l'enregistrement des faits d'état civil.....	55
Tableau 25 : Implication des leaders-clés dans le suivi et le reportage des naissances.....	56
Tableau 26 : Pourcentage de localités impliquant des.....	57

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Tendances des enregistrements de naissance de 0-11 mois à l'état civil entre 2020 et 2022 selon le genre.....	42
Graphique 2 : Variation du nombre d'enregistrements de naissances de 0-11 mois à l'état civil entre 2021 et 2022 selon le sexe et le milieu de résidence.....	43
Graphique 3 : Evolution du taux de délivrance des copies intégrales d'acte de naissance selon le milieu de résidence entre 2018 et 2022.....	46
Graphique 4 : Analyse comparative des variations de la valeur du taux de délivrance des copies intégrales d'acte de naissance entre 2018 et 2022 puis 2019 et 2022.....	47
Graphique 5 : Variation entre 2021 et 2022 du pourcentage de centres d'état civil délivrant des copies intégrales d'acte de naissance aux déclarants sur le champ.....	48
Graphique 6 : Évolution du nombre de centres d'état civil (en %) délivrant des copies intégrales d'acte de naissance aux déclarants sur le champ .....	49
Graphique 7: Evolution du nombre de centres d'état civil (en %) délivrant gratuitement des copies intégrales d'acte de naissance .....	50
Graphique 8 : Evolution du nombre de centres d'état civil délivrant sur le champ et gratuitement des copies intégrales d'acte de naissance aux bénéficiaires (en %) .....	51
Graphique 9 : Evolution de la contribution du budget national au financement des actions de l'état civil.....	52
Graphique 10 : Evolution de l'allocation du budget communal à l'état civil (en %).....	53

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Formation des leaders communautaires à Boulsa .....	34
Illustration 2: Sensibilisation par le football sur l'enregistrement des naissances dans les écoles de la périphérie de Ouagadougou (Ici Poelosgo) ». .....	37
Illustration 3 : Cérémonie de remise de registres d'état civil au haut-commissariat de la province du Yatenga, région du Nord, au profit des communes de cette province. ....	41
Illustration 4: Remise de motos, de matériel informatique et des masques de protection sanitaire à la DGMEC, par l'UNICEF en partenariat avec l'Union européenne. ....	60
Illustration 5 : Atelier de formation d'officiers de l'état civil les 18 et 19 juin 2020 à Tenkodogo, région du Centre-Est – Année 2 .....	62
Illustration 6 : Séance de causerie à Yalé.....	65

## REMERCIEMENTS

La présente évaluation sommative, conduite par le Cabinet International Société de Développement International (SDI), a permis de déterminer le degré d'atteinte des objectifs et résultats attendus du Programme d'Appui à la Modernisation du Système de l'État Civil (PAMEC) au Burkina Faso.

Sa réalisation a été possible grâce à l'accompagnement du Groupe de Référence de l'Evaluation (GRE) conduit par l'Unicef et l'implication de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du PAMEC.

Je voudrais remercier tous les agents et responsables à divers niveaux du système sanitaire et du secteur de l'administration territoriale, les acteurs des autres ministères sectoriels impliqués, les ONG de mise en œuvre et les communautés, pour leur disponibilité lors des étapes de préparation et de collecte des données.

Je n'oublie pas les équipes de terrain (superviseurs et agents de collecte des données) dont le professionnalisme et l'abnégation ont permis d'atteindre les objectifs de la mission.

A toutes et à tous, je dis merci.

Dr Gabriel LAWIN,  
Président-Directeur Général de SDI

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<b>AMBF</b>	Association des Maires du Burkina Faso
<b>ASBC</b>	Agents de santé à base communautaire
<b>ASE</b>	Université Africaine d'Economie
<b>ASNU</b>	Agences du Système des Nations Unies
<b>BIT</b>	Bureau International du Travail
<b>CAD</b>	Comité d'aide au développement
<b>CRES</b>	Consortium pour la recherche économique et sociale
<b>CRVS</b>	Civil Registration and Vital Statistics
<b>CSPS</b>	Centres de Santé et de Promotion Sociale
<b>DGMEC</b>	Direction Générale de la Modernisation de l'État Civil
<b>Educo</b>	Fundación Educación y Cooperación
<b>FG</b>	Focus Groups (FG)
<b>GASCODE</b>	Groupe d'Appui en Santé Communication et Développement.
<b>GE</b>	Gestionnaire de l'Évaluation
<b>GEROS</b>	Global Evaluation Reports Oversight System
<b>GRE</b>	Groupe de Référence de l'Évaluation
<b>INSD</b>	Institut National de la Statistique et de la Démographie
<b>MATDC</b>	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale
<b>MATDS</b>	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
<b>MJDHPC</b>	Ministère de la justice, des droits humains et de la protection civique
<b>MoRES</b>	Monitoring Results for Equity System
<b>MS</b>	Ministère de la santé
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>ONG</b>	Organisation Non-Gouvernementale
<b>OSC</b>	Organisations de la Société Civile
<b>PNDES</b>	Plan national de développement
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PAMEC</b>	Programme d'Appui à la Modernisation du Système de l'Etat Civil
<b>PDS</b>	Présidents de Délégations Spéciales
<b>QE</b>	Questions d'Évaluation
<b>SCI</b>	Save the Children International
<b>SDI</b>	Société de Développement International
<b>SEC</b>	Système d'Etat Civil
<b>SNEC</b>	Stratégie Nationale de l'État Civil
<b>SQE</b>	Sous-Questions d'Évaluation
<b>TdC</b>	Théorie de Changement
<b>TDH- I</b>	Terre des Hommes-Italie
<b>TDH -L</b>	Terre des Hommes-Lausanne

<b>TIC</b>	Technologies de l'Information et de la Communication
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UNEG</b>	Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation
<b>UNFPA</b>	Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>UNIJED</b>	Association pour l'Unité de la Jeunesse et le Développement
<b>UNSDCF</b>	United Nations Sustainable Development Cooperation Framework
<b>WCARO</b>	Bureau Régional de l'UNICEF de l'Afrique de l'Ouest et du Centre

## 1. RESUME EXECUTIF

### 1.1 Introduction

La présente évaluation porte sur le « Programme d'Appui à la Modernisation du Système de l'Etat Civil au Burkina Faso (PAMEC), au Burkina Faso », qui a été mise en œuvre par l'UNICEF-Burkina, avec la participation de l'administration publique impliquée dans la problématique de l'état civil et les organisations de la société civile. Après 51 mois de mise en œuvre de ce programme qui a été financé par l'Union Européenne (4 000 000 Euros) et l'UNICEF (802 850 Euros), les parties prenantes ont décidé d'en apprécier la portée au regard des objectifs de départ. Le PAMEC a eu pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'efficacité et l'efficience du système d'enregistrement des faits d'état civil au Burkina Faso, en particulier l'enregistrement des naissances des enfants âgés de moins de cinq ans. L'évaluation a été commanditée par le Bureau pays de l'UNICEF au Burkina Faso et conduite par le bureau d'études international, SDI, de janvier à mars 2023.

### 1.2 Buts de l'évaluation

Cette évaluation a deux buts principaux : la redevabilité et l'apprentissage. Il s'agit de rendre compte des résultats qui ont été atteints par le programme auprès des bailleurs et des parties prenantes (redevabilité). En outre l'évaluation servira, d'une part à influencer la modification de la politique nationale d'enregistrement des faits d'état civil, y compris le cadre juridique et institutionnel, informer la pertinence de la stratégie du programme et le cas échéant, le renforcement de ladite stratégie et guider l'UNICEF à mieux répliquer ce modèle d'intervention dans d'autres pays de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (apprentissage).

### 1.3 Objectifs

L'objectif général de cette évaluation est de faire une analyse des progrès réalisés et de tirer leçons de la mise en œuvre du projet PAMEC. De manière spécifique, l'évaluation du programme vise à :

- Déterminer la pertinence, la cohérence, l'efficience, l'efficacité, et la durabilité du programme d'appui à la modernisation du système de l'état civil pour aider le gouvernement à atteindre les femmes et les enfants vulnérables pour accéder et utiliser les services d'état civil de qualité, y compris dans le contexte actuel de crise humanitaire ;
- Identifier les leçons apprises sur ce qui a fonctionné ou non dans le programme d'appui à la modernisation du système de l'état civil, y compris les résultats inattendus (positifs et négatifs) ;
- Identifier les bonnes pratiques (qui méritent d'être répliquées) en matière d'enregistrement des faits d'état civil, notamment les naissances ;
- Formuler des recommandations clés (destinées aux utilisateurs clés de cette évaluation) sur la manière d'améliorer les processus de mise en œuvre (recommandations opérationnelles) et de renforcer la performance du programme d'appui à la modernisation du système de l'état civil (recommandations stratégiques) mis en œuvre dans le cadre d'un processus d'apprentissage continu ;
- Déterminer dans quelle mesure le programme d'appui à la modernisation du système de l'état civil a intégré l'équité, le genre, la promotion des droits de l'homme et la protection de l'environnement, dans sa conception, sa mise en œuvre et son suivi.

### 1.4 Portée de l'évaluation

**Portée thématique :** L'évaluation s'est focalisée sur l'ensemble des composantes du PAMEC avec une attention particulière sur les activités mises en œuvre dans les domaines suivants : la coordination, la qualité des services d'état civil, l'évolution des indicateurs du programme etc. Plus spécifiquement, l'évaluation a scruté les réalisations aux niveaux national, régional, communal et communautaire.

**Portée géographique :** L'évaluation a couvert toutes les interventions mises en œuvre dans le cadre du PAMEC. Toutefois, la collecte de données a pris en compte un échantillon représentatif des communes accessibles des 11 régions les plus accessibles sur les 13 du pays sur le plan sécuritaire (le Sahel et l'Est ont été écarté à cause des risques élevés d'insécurité).

**Portée chronologique :** L'évaluation a couvert la période de mise en œuvre du programme allant de 1er juillet 2018 et le 30 septembre 2022 et s'est déroulée du janvier à mars 2023.

## 1.5 Critères et Questions d'Évaluation

L'évaluation s'est focalisée sur les cinq critères principaux du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (UNEG) que sont la : pertinence, cohérence, efficacité, efficacie et la durabilité. En plus de ces critères, les considérations d'équité, d'égalité de genre et de droits de l'homme relatif à la mise en œuvre des interventions ont été également pris en compte dans le cadre de cette évaluation. Pour chaque critère d'évaluation, des Questions d'Évaluation (QE) et Sous-Questions d'Évaluation (SQE) ont été développées en lien avec la Théorie de Changement du Projet. Sur les 6 critères d'évaluation retenus, 21 QE et 3 SQE ont été définies.

## 1.6 Méthodologie

La démarche méthodologique a consisté en la combinaison des approches qualitative et quantitative. L'approche qualitative a consisté en la collecte des données secondaires à travers la revue documentaire, des entretiens individuels et des groupes de discussion, à l'aide des guides d'entretien et des cartographies corporelles et communautaires. Le volet quantitatif a consisté en des entretiens individuels structurés auprès des bénéficiaires, notamment les responsables des Centres d'état civil principaux et secondaires, soit 301 d'enquêtés, à l'aide des questionnaires digitalisés. L'enquête quantitative a été en effet électronique et a été réalisée par des agents préalablement formés. Les différentes sources de collecte auprès des cibles ont permis de faire une triangulation pour une meilleure interprétation des constats et tendances. Les bases de données quantitatives issues de Survey Solution ont été converties en format STATA pour le calcul des indicateurs du cadre logique. L'évaluation a connu quelques contraintes parmi lesquelles on peut citer, le retard dans l'obtention des autorisations administratives, l'impossibilité de saisir les données des registres d'enregistrement du fait de la réglementation sur les données à caractère personnel et la non disponibilité des informations budgétaires dans plusieurs centres d'état civil. Toutefois ces difficultés n'ont pas influencé la qualité des données, à cause des stratégies et mesures d'atténuation déployées par l'équipe d'évaluation. Ainsi, les informations non obtenues sur les dépenses, par exemple, ont été considérées comme valeurs manquantes dans le traitement des données et des pondérations ont été appliquées dans la base de données pour assurer une meilleure extrapolation des informations collectées.

## 1.7 Principaux constats et conclusions préliminaires

**Pertinence** : L'évaluation note que les objectifs du PAMEC ont pertinemment ciblé les limites du système de l'état civil burkinabè, notamment en ce qui concerne, entre autres, le cadre réglementaire et institutionnel. De même, au niveau communautaire, la faible demande et l'utilisation des services d'état civil ont été adressées à travers la promotion de l'adhésion des leaders communautaires à une utilisation renforcée des services d'enregistrement des faits d'état civil. Ainsi, au regard des liens évidents entre les besoins et priorités révélés par les sources documentaires et confirmés par les entretiens avec les parties prenantes, il peut être déduit que le PAMEC, à travers ses objectifs et axes stratégiques, a adressé les besoins réellement exprimés par les parties prenantes à sa mise en œuvre.

**Cohérence** : L'évaluation révèle que chacune des composantes du PAMEC vient en appui à au moins un des cinq axes de la Stratégie Nationale de l'Etat Civil du Burkina Faso. En outre, le PAMEC s'inscrit en cohérence avec la stratégie du Système des Nations Unies (SNU) au Burkina Faso qui s'est engagé à appuyer le suivi de la mise en œuvre du PNDES, reposant sur le renforcement du système statistique national et des capacités des acteurs et des services de l'état civil du pays. Enfin, en promouvant l'enregistrement des naissances, sans discrimination des sexes, le PAMEC est aussi en phase avec la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1989. La mise en œuvre du PAMEC s'est faite dans un contexte marqué par une dégradation de la situation humanitaire, sécuritaire et politique qui ont eu des influences importantes sur les activités. Pendant la période du confinement, due à la COVID-19, le recours aux partenaires d'exécution locaux a permis par exemple de continuer les activités du PAMEC malgré les mesures barrières.

**Efficacité** : Dans l'ensemble, la plupart des cibles fixées pour les indicateurs ont été atteintes. Le partenariat avec les ONG a bien fonctionné ; ce qui a permis de mettre en œuvre leur plan d'action dans ce cadre. Toutefois, certains acteurs dans les mairies et les centres d'état civil estiment que tout n'a pas été fait. Le PAMEC n'a pas pu renforcer la capacité de tous les agents des services d'état civil. Cela peut s'expliquer par les choix des participants faits par certains élus locaux qui, au lieu de faire participer les principaux bénéficiaires, ont préféré faire participer leurs soutiens politiques en guise de récompense. De même, l'utilisation des ordinateurs a significativement baissé, passant de 24% en 2019 à 13,1% en 2022. Cette baisse pourrait être due à des problèmes d'entretien due

également à la faible allocation des ressources réservées à la maintenance des équipements d'une part et aux destructions de matériels informatiques effectuées par les « djihadistes » opérant dans certaines localités du pays.

**Efficience** : L'approche déployée par l'Unicef dans le cadre de la mise en œuvre du PAMEC, notamment en ce qui concerne l'incitation à la demande et à l'utilisation des services d'état civil, a consisté à se baser sur des acteurs de mise en œuvre de proximité, ce qui a limité les coûts. Par ailleurs, aucune situation de mauvaise gouvernance n'a été évoquée, ni constatée lors de l'évaluation. Cet aspect positif de la mise en œuvre du Programme pourrait être dû au fait que l'exécution du programme a été faite suivant les normes et standards de l'Unicef en matière de gestion financière et de redevabilité. En outre, si les ressources mises à disposition des acteurs ont suffi à réaliser la plupart des activités, il n'en demeure pas moins qu'il subsiste toujours des besoins liés aux défis de la modernisation qui méritent d'être pris en compte dans la prochaine phase du PAMEC, notamment en matière d'acquisition et de mise en place des équipements informatiques.

**Durabilité et appropriation** : Dans le but d'une meilleure implication de l'Etat et des services déconcentrés, des plaidoyers ont été organisés auprès des administrations communales pour une amélioration des budgets alloués à l'état civil. Mais l'évaluation révèle que sur la période sous-revue (2018 et 2020), la part du budget communal allouée à l'état civil est restée pratiquement stable. La mise en œuvre du PAMEC a contribué à la mise en place de cadre de coordination dans toutes les 13 régions du pays et à l'élaboration de documents normatifs tel que le protocole d'interopérabilité et le manuel harmonisé des procédures sur l'enregistrement des faits d'état civil. En outre, le plaidoyer porté par le PAMEC a abouti à l'élaboration de l'avant-projet de loi sur l'état civil.

**Equité, Genre et droits humains** : Dans sa conception, le PAMEC a pris en compte la dimension genre et droits en humains en identifiant aussi bien les femmes que les hommes, de même que les jeunes et adultes ainsi que les autorités religieuses et coutumières, comme bénéficiaires. Toutefois, au plan factuel, cette amélioration de l'enregistrement cache des disparités entre filles et garçons. En effet, le taux brut de l'enregistrement des naissances selon le sexe montre que l'enregistrement des filles s'est établi à un taux plus élevé (75,37%) que celui des garçons (82,5%).

### 1.8 Leçons apprises

**Au niveau de la formulation et planification** : Sur la mise en œuvre et notamment dans le domaine de l'interopérabilité entre l'administration territoriale et la santé, le PAMEC a montré que la recherche de synergie entre les acteurs qui interviennent dans le service d'état civil facilite l'atteinte des objectifs et surtout les plus vulnérables. Malheureusement la synergie développée avec la santé ne l'a pas été autant avec le secteur de la justice. Ce qui a fait que dans la planification, le secteur de la justice n'a pas été assez impliqué sur des aspects où elle avait un rôle très important à jouer pour la réussite des aspects juridiques.

**Au niveau de la mise en œuvre** : L'implication des leaders communautaires et des jeunes universitaires et U-reporters a été très positive et a facilité l'adhésion des populations. De même, le partenariat avec les ONG semble avoir des résultats positifs. Cette approche de régionalisation des activités a favorisé la proximité entre les acteurs de mise en œuvre et les bénéficiaires d'une part et a réduit également les coûts de mise en œuvre d'autre part. Par ailleurs, la création de centres secondaires d'état civil a permis effectivement de rapprocher l'administration de l'état civil des populations.

### 1.9 Conclusions Finales

**Pertinence** : L'analyse de la pertinence du PAMEC a révélé que le programme a effectivement adressé des besoins avérés du système de l'état civil du Burkina Faso. C'est donc un programme qui est venu à point nommé. Les interventions ont abordé aussi bien l'amélioration de la demande et l'utilisation des services d'état civil que l'amélioration de l'offre des services d'état civil avec une ambition affichée pour la modernisation du système qui malheureusement n'a pu être concrétisée en raison des difficultés administratives et de l'instabilité des gouvernements du pays. Le programme a été donc pertinent et ses limites constituent pour ainsi dire des défis qui appellent une nouvelle phase dont l'axe majeur sera la modernisation (notamment l'informatisation du système de l'état civil), avec évidemment comme objectif également la consolidation des acquis antérieurs.

**Cohérence** : Le PAMEC dans sa planification et sa mise en œuvre a visé comme objectifs spécifiques de rendre la gouvernance et l'environnement du système d'état civil conforme aux standards CRVS, de promouvoir l'interopérabilité entre les secteurs et l'utilisation des TIC pour soutenir la modernisation de l'état-civil et susciter l'adhésion des leaders communautaires à une utilisation renforcée des services d'enregistrement des faits d'état

civil dans les communes. Le PAMEC a été donc aligné à la fois sur la stratégie nationale et la stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfant (2021-2030). En promouvant l'enregistrement des naissances, sans discrimination des sexes, le PAMEC est aussi en phase avec la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1989.

**Efficacité :** L'analyse de l'efficacité du PAMEC a révélé que la plupart des cibles fixées pour les indicateurs ont été atteintes et le plan d'action du cadre logique a pu être effectivement mis en œuvre. De façon globale, en dehors de quelques 3 indicateurs, on note une amélioration de tous les indicateurs du cadre des résultats. Cependant, malgré cette amélioration, on note que le défi demeure toujours, puisque 18,2% des naissances sont toujours non enregistrées. De même, la modernisation de l'état civil, notamment l'informatisation (seulement 13,1% des centres d'état civil utilisent les ordinateurs pour l'enregistrement des naissances), demeure un défi important pour accompagner l'amélioration de la gouvernance de l'état civil avec la production des statistiques en temps réel.

**Efficience :** Pour ce qui concerne la gestion des ressources, l'analyse des entretiens et de la revue documentaire renseignent que la mise en œuvre du PAMEC a été arrimée aux normes et standards de l'Unicef ce qui a sans doute contribué à éviter toute situation de mauvaise gestion et l'atteinte des objectifs prévus. En effet, il a été noté, qu'aussi bien au niveau interne de l'Unicef qu'au niveau des ONG de mise en œuvre, un système de rapportage de la gestion financière a été mis en place, ce qui a permis d'assurer un meilleur suivi de l'exécution financière. Au total, à la lumière des constats relevés, les ressources financières demeurent un défi important pour améliorer davantage la situation de l'état civil au Burkina Faso. C'est pourquoi la mobilisation des partenaires doit aller au-delà de l'UE et de l'Unicef, pour plus de disponibilité de ressources en vue de pouvoir assurer, surtout les grosses dépenses relatives aux équipements et logiciels informatiques et la formation des acteurs utilisateurs.

**Durabilité et appropriation :** Beaucoup d'activités menées dans le cadre du PAMEC porte en elle-même des germes de durabilité. Le renforcement des capacités des acteurs de l'état civil, l'appui à l'équipement des centres principaux et des TGI des régions ainsi que la mise en œuvre des activités de sensibilisation dans les formations sanitaires, sont autant d'activités menées dans le cadre du projet qui suscite non seulement l'adhésion des populations aux bonnes pratiques mais aussi une amélioration de la qualité de l'offre de service d'état civil. Toutefois ces acquis au niveau de l'appropriation et de la durabilité doivent être consolidés pour que cet élan positif amorcé ne s'estompe pas.

**Équité, Genre et droits humains :** Les résultats de la présente évaluation ont révélé que le PAMEC a pris en compte la dimension genre et droits humains en impliquant les bénéficiaires sans différenciation de sexe ou de genre. Cette approche a contribué, entre autres à l'amélioration du taux d'enregistrement des naissances dont le taux brut selon le sexe montre que l'enregistrement des filles est le plus faible en milieu urbain en 2022 soit, 90,01% pour les garçons contre 85,02% pour les filles. En milieu rural ce taux est quasiment pareil, soit 52,07% pour les garçons contre 52,38% pour les filles.

## 1.10 Recommandations

Les constats et les conclusions de l'évaluation ainsi que les opinions des titulaires de droits et des détenteurs d'obligations ont inspiré les recommandations d'ordres stratégique et opérationnel ci-après. Lesdites recommandations sont adressées aussi bien aux titulaires de droits qu'aux détenteurs d'obligations.

### 1.10.1. Recommandations stratégiques

Conclusions	Texte des recommandations	Destinataires	Niveau de priorité
Taux d'enregistrement des naissances : 82,8% en 2022. Cf. Efficacité, Tableau 10	Elaborer et mettre en œuvre une nouvelle phase du PAMEC en se basant sur l'expérience et les leçons apprises du PAMEC.	DGMEC pour l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau programme UE, pour le financement du nouveau programme ; Unicef, pour le cofinancement et l'appui technique à sa mise en œuvre.	Elevé
LA/P2	Faire piloter toutes les réformes et initiatives relatives à l'amélioration de l'état civil par la DGMEC.	Gouvernement, pour la prise d'un décret qui consacre ces attributions à la DGMEC	Elevé
LA/P2	Arrimer le plan d'action de la prochaine phase du programme au plan de travail annuel de la DGMEC.	DGMEC, pour l'élaboration et la mise en œuvre	Elevé

Conclusions	Texte des recommandations	Destinataires	Niveau de priorité
	Définir les indicateurs de la prochaine phase du programme de commun accord avec la DGMEC.	Unicef, pour l'appui technique et financier	
GDH6	Intégrer dans le prochain plan de communication des approches qui engagent les bénéficiaires comme acteurs de leur propre changement et qui promeuvent les bonnes pratiques locales favorables à l'enregistrement des naissances.	DGMEC, pour l'élaboration et la mise en œuvre Unicef, pour l'appui technique et financier	Elevé
P6	Sensibiliser davantage les communautés sur l'importance de l'enregistrement des actes de naissances, aussi bien pour les filles que pour les garçons, de même que les enfants vivant avec un handicap.	DGMEC, pour l'élaboration et la mise en œuvre ; Unicef, pour l'appui technique et financier.	Elevé
C10, C11	Faire le suivi pour l'adoption du projet de loi sur l'état civil afin d'adapter le cadre légal au contexte actuel marqué par les déplacements des populations et le besoin d'informatisation	Gouvernement pour le processus d'adoption de la loi.	Moyen

### 1.10.2. Recommandations opérationnelles

Conclusions	Texte des recommandations	Destinataires	Niveau de priorité
CC3	Créer un fichier unique informatisé de l'état civil en collaboration avec l'Office National d'Identification (ONI) et Agence Nationale de Promotion des TIC (ANPTIC).	Gouvernement, pour la conception et la réalisation Unicef, pour l'appui technique et financier	Elevé
CC3	Dans une prochaine phase du programme, mettre en place une plateforme informatisée adaptée au pays, former les acteurs sur son utilisation et prévoir la maintenance du matériel informatique.	Gouvernement, pour la conception et la réalisation Unicef, pour l'appui technique et financier	Elevé
P8	Dans une prochaine phase du programme, mettre en place une unité de suivi, avec de compétences en suivi-évaluation et en mobilisation communautaire.	DGMEC, pour l'élaboration et la mise en œuvre Unicef, pour l'appui technique et financier	Elevé
P8	Dans une prochaine phase du programme, doter l'unité de suivi, en équipements et moyens adéquats (logiciels, moyen de communication, moyens roulants, etc.)	Gouvernement pour actions Unicef pour l'appui technique et financier	Elevé
GDH5	Renforcer, en cas de nouvelle phase, les capacités des ONG de mise en œuvre en suivi évaluation et sur l'approche de la CCSC.	DGMEC, pour l'élaboration et la mise en œuvre Unicef, pour l'appui technique et financier	Elevé
	Poursuivre l'offre de services de proximité en créant des centres secondaires dans toutes les structures sanitaires où il y a des accouchements et en augmentant les équipes mobiles d'enregistrement de naissance	Gouvernement, pour la mise en œuvre	Elevé
	Organiser des activités de sensibilisation de la population et les acteurs chargés de la mise en œuvre des services d'état civil en vue de l'équité dans l'enregistrement des naissances	DGMEC, pour l'élaboration et la mise en œuvre Unicef, pour l'appui technique et financier	Moyen

## 2. CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Le système d'état civil au Burkina Faso est confronté à plusieurs défis qui limitent l'accessibilité des populations. Pour y faire face, l'UNICEF en collaboration avec le Gouvernement burkinabè et avec le soutien financier de l'Union Européenne a mis en œuvre de juillet 2018 à septembre 2022, le Programme d'Appui à la Modernisation du Système de l'Etat Civil (PAMEC).

Ce programme est en phase avec la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes, avec la Convention relative aux droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1989 et avec le seizième Objectif de Développement Durable (ODD) qui vise à « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous » et précisément la Cible 9 qui vise à « fournir une identité juridique à tous les citoyens d'ici 2030, notamment en enregistrant toutes les naissances ». Il a pour objet majeur l'accompagnement du Gouvernement et de la Société Civile en vue de l'amélioration et la modernisation du système national de l'état civil.

Plus spécifiquement, le programme vise à rendre la gouvernance et l'environnement du système d'état civil conforme aux standards de l'enregistrement des faits d'état civil et la production des statistiques de l'état civil (CRVS); promouvoir l'interopérabilité entre les secteurs et l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour soutenir la modernisation et l'amélioration des performances des services d'état civil et soutenir l'enregistrement rétroactif des naissances d'enfants non enregistrés à l'état civil y compris ceux déplacés internes affectés par les urgences humanitaires et susciter l'adhésion des leaders communautaires à une utilisation renforcée des services d'enregistrement des faits d'état civil dans les communes du Burkina Faso.

Le Programme a été mis en œuvre avec les partenaires, notamment le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS) à travers la Direction Générale de la Modernisation de l'État Civil (DGMEC), le Ministère de la santé, le Ministère du genre et de la famille, le Ministère de la justice, des droits humains et de la protection civique (MJDHPC), les services déconcentrés de ces ministères, l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), et les ONG Children Believe, Fundación Educación y Cooperación (Educo), Save the Children International (SCI), Sant-Egidio, Terre des Hommes-Italie (TDH I) et Terre des Hommes-Lausanne (TDH L), ACD Naangue, INTERSOS, Groupe d'Appui en Santé Communication et Développement (GASCODE), Cinéma Numérique Ambulant (CNA).

Au terme des 4 ans de mise en œuvre du programme, l'UNICEF a jugé important de conduire une évaluation afin d'analyser les progrès réalisés et documenter les leçons apprises.

### 2.1 SITUATION DES BESOINS EN MATIÈRE D'ÉTAT CIVIL A LA CONCEPTION DU PROJET

Le Burkina Faso est un pays à faible revenu avec une population résidente totale de 20.505.155 habitants dont 51,7% de femmes en 2019 et un taux d'accroissement démographique intercensitaire de 2,93%. L'indice synthétique de fécondité est de 5,4 enfants par femme. L'espérance de vie à la naissance en 2019 était de 61,9 ans. Malgré le taux de pauvreté qui a beaucoup baissé entre 2009 et 2018, passant de 46% à 36,2%, le taux d'alphabétisation des jeunes en 2018 (59%) reste inférieur au taux moyen de l'Afrique subsaharienne qui est de 71%.

L'enregistrement des faits d'état civil est régi par le Code des Personnes et de la Famille (CPF) qui rend obligatoire la déclaration de toute naissance ou décès survenu sur le territoire national, auprès de l'officiers de l'état civil (Titre 4, Chapitre 4, Section 1, Article 106). Cette déclaration est gratuite et doit se faire dans les deux mois suivant la survenue de l'évènement. Cependant, malgré les multiples efforts du gouvernement pour parvenir à l'enregistrement systématique des faits d'état civil, le taux d'enregistrement des naissances reste faible. En effet, selon l'Enquête Multisectorielle Continue (EMC-MDS 2015), le taux d'enregistrement des naissances était de 77,8% en 2014. Il n'y a pas de variations significatives dans l'enregistrement des naissances en fonction du sexe de l'enfant (79% des garçons contre 77% des filles). Toutefois, ce taux connaît des disparités en fonction des zones avec 95,5% en zone urbaine contre 74,7 en milieu rural. Les données montrent des différences significatives entre la proportion d'enfants dont les naissances sont déclarées à l'état civil et ceux qui ont un acte de naissance. Globalement, 66% des enfants possèdent un certificat acte de naissance. La proportion des enfants de moins de 5 ans qui n'ont pas été enregistrés à l'état civil et ne possédant pas d'acte de naissance est importante dans les régions de l'Est (40%) et du Sahel (59%). Par contre, les régions du Centre, du Centre Sud, du Plateau Central et du Sud-Ouest sont celles où les enfants sont plus enregistrés à l'état civil avec de fortes proportions

(plus de 90%). En outre, 65% des enfants qui n'ont pas été enregistrés à l'état civil et ne possèdent pas d'actes de naissances proviennent des ménages pauvres et très pauvres. Conscient de cette situation, le Gouvernement s'est doté d'une Stratégie Nationale de l'Etat Civil et d'un Plan d'Actions Opérationnel 2017-2021. L'objectif général est d'améliorer l'efficacité et l'efficience du système d'enregistrement des faits d'état civil comme moyen d'assurer à chaque individu la jouissance de ses droits et de produire des statistiques sociodémographiques, utiles à la planification du développement.

C'est pour appuyer le gouvernement du Burkina Faso à travers cette stratégie que le PAMEC a été mis en œuvre et ce, en lien avec le cadre règlementaire qui organise l'enregistrement des naissances au Burkina Faso. Ce programme s'est déroulé dans un contexte marqué par une dégradation de la situation sécuritaire et l'impact de la COVID-19 sur la mise en œuvre des activités. Sur le plan sécuritaire, le contexte a été des plus difficiles, marqué par des attaques des groupes armés terroristes et des conflits intercommunautaires, conduisant à une dégradation de la situation humanitaire. Cette situation a eu également pour conséquences la fermeture de certaines formations sanitaires, écoles et de certaines mairies, notamment dans les régions les plus touchées, et un important mouvement de populations vers les régions les moins touchées.

## 2.2 HISTORIQUE DE L'ÉVALUATION

La présente évaluation finale est une étape clé du cycle de vie du programme. Elle intervient aux termes de 51 mois de mise en œuvre (1er juillet 2018- 30 septembre 2022) dans le but de déterminer le degré d'atteinte des objectifs et des résultats du cadre logique du programme. Il s'agira également relever les bonnes pratiques développées et les leçons apprises en vue de leur capitalisation. Les conclusions et les recommandations serviront d'éléments de prise de décision par rapport aux perspectives. La durée de sa mise en œuvre est étalée sur cette période pour permettre aux parties prenantes de pouvoir réaliser toutes les phases essentielles recommandées par les normes GEROS et de l'UNEG que sont la préparation, la collecte des données et la rédaction du rapport.

Il convient de souligner qu'en 2020 déjà, soit deux ans après le démarrage du programme, une étude de base de l'enregistrement des naissances couplée à une évaluation à mi-parcours du PAMEC a été réalisée et les résultats avaient été publiés en 2021. Cette étude a permis de disposer des niveaux de base et de niveaux à mi-parcours de 10 indicateurs du PAMEC. Pour renseigner efficacement les dix indicateurs à évaluer, deux méthodes de collecte avaient été retenues : un recensement dans les 302 localités (communes et arrondissements) accessibles couplé à une enquête registre dans 52 localités sélectionnées aléatoirement parmi les 302.

La présente évaluation sommative est donc initiée pour faire une analyse des progrès réalisés et tirer les leçons issues de la mise en œuvre du PAMEC. Sa réalisation a connu l'implication des acteurs clés que sont :

- Le gestionnaire de l'évaluation ;
- Le Bureau régional de l'UNICEF ;
- Le Groupe de Référence de l'Evaluation (GRE) ;
- Le conseiller régional en évaluation du Bureau pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- Les bénéficiaires et acteurs de mise en œuvre (MATDS/DGMEC, Ministère de la santé, MJDHPC, INSD et les ONG de mise en œuvre) ;
- Equipe de consultants ;

Leurs rôles et responsabilités sont décrits dans la section 2.4 relative aux parties prenantes.

Les résultats de l'évaluation seront transmis au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Les partenaires de mise en œuvre et l'Unicef analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire pour des actions éventuelles à mener.

## 2.3 PARTIES PRENANTES DE L'ÉVALUATION

Les parties prenantes à la présente évaluation sont présentées dans le tableau ci-après à travers leurs rôles et responsabilités :

Tableau 1: Présentation des parties prenantes et leurs rôles et responsabilités

Acteurs	Rôles et responsabilités
<b>Le gestionnaire de l'évaluation</b>	La fonction de gestionnaire de l'évaluation est assurée par le Spécialiste Evaluation Multi-Pays basé au Bureau Pays du Burkina Faso. Il a contribué à la préservation de l'indépendance de l'évaluation. Le gestionnaire s'est assuré du respect des normes et standards de l'UNICEF ainsi que du respect des normes de qualité <sup>11</sup> . Il a été le point focal de l'équipe d'évaluation et le responsable de la validation des documents. Il a veillé également à ce que le groupe de référence de l'évaluation soit informé de l'état d'avancement de l'évaluation.
<b>Le Bureau régional de l'UNICEF.</b>	Il a assuré la fonction d'assurance qualité. Il s'agit entre autres, d'effectuer au moyen d'une revue des TDR, de la méthodologie et des rapports.
<b>Le Groupe de Référence de l'Evaluation (GRE)</b>	Il a assuré la fonction d'assurance qualité. Il s'agit entre autres, d'effectuer au moyen d'une revue des TDR, de la méthodologie et des rapports.
<b>Le conseiller régional en évaluation du Bureau pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre</b>	Il a contribué à l'assurance qualité de tous les produits de l'évaluation.
<b>Les bénéficiaires et acteurs de mise en œuvre : MATDS à DGMEC, Ministère de la santé, MJDHPC, INSD, et les ONG Children Believe, Educo, SCI, TDH I et TDH-L, ACD Naangue, INTERSOS, GASCODE, CNA.</b>	Ils se sont rendus disponibles pour les entretiens lors de la collecte des données et ont fourni les données nécessaires à l'évaluation
<b>Equipe de consultants</b>	Les consultants ont implémenté la méthodologie validée par Unicef et ses partenaires

Au total, la gestion de l'évaluation est placée sous la responsabilité du Spécialiste Evaluation Multi-Pays basé au Bureau Pays du Burkina Faso qui en est le gestionnaire global.

## 2.4 OBJET DE L'EVALUATION

### 2.4.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

Le PAMEC constitue l'objet essentiel de la présente évaluation et sa fiche synthétique est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : Aperçu de l'objet de l'évaluation

<b>Titre du projet</b>	Programme d'Appui à la Modernisation du Système de l'Etat Civil au Burkina Faso (PAMEC), au Burkina Faso
<b>Pays</b>	Burkina Faso
<b>Sources de financement</b>	Union Européenne & UNICEF
<b>Budget total</b>	4,802,850 Euros dont : EU : 4, 000,000 Euros UNICEF : 802,850 Euros
<b>Durée</b>	51 mois de mise en œuvre (1er juillet 2018- 30 septembre 2022)
<b>Objectif global</b>	Contribuer à l'amélioration de l'efficacité et l'efficience du système d'enregistrement des faits d'état civil au Burkina Faso, en particulier l'enregistrement des naissances pour les enfants âgés de moins de cinq ans.
<b>Objectifs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre la gouvernance et l'environnement du système d'état civil conforme aux standards CRVS.</li> <li>• Promouvoir l'interopérabilité entre les secteurs et l'utilisation des TIC pour soutenir la modernisation et l'amélioration des performances des services d'état civil et soutenir</li> </ul>

	<p>l'enregistrement rétroactif des naissances d'enfants non enregistrés à l'état civil y compris ceux déplacés internes affectés par les urgences humanitaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Susciter l'adhésion des leaders communautaires à une utilisation renforcée des services d'enregistrement des faits d'état civil dans les communes du Burkina Faso.</li> </ul>
Partenaires (institutionnels, de mise en œuvre)	<p>Le Programme a été mis en œuvre avec les partenaires, notamment le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS) à travers la Direction Générale de la Modernisation de l'État Civil (DGMEC), le Ministère de la santé, le Ministère du genre et de la famille, le Ministère de la justice, des droits humains et de la protection civique (MJDHPC), les services déconcentrés de ces ministères, l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), et les ONG Children Believe, Fundación Educación y Cooperación (Educo), Save the Children International (SCI), Sant-Egidio, Terre des Hommes-Italie (TDH I) et Terre des Hommes-Lausanne (TDH L), ACD Naangue, INTERSOS, Groupe d'Appui en Santé Communication et Développement (GASCODE), Cinéma Numérique Ambulant (CNA).</p>

Le « Programme d'Appui à la Modernisation du Système de l'Etat Civil au Burkina Faso (PAMEC), au Burkina Faso » comprend 6 axes/piliers articulés entre eux, et complémentaires dans leur mise en œuvre. Le résumé de ces piliers est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Présentation des différents axes du projet

Objectifs	Résultats attendus de la mise en œuvre du PAMEC
<b>L'objectif global : Contribuer à l'amélioration de l'efficacité et l'efficience du système d'enregistrement des faits d'état civil au Burkina Faso, en particulier l'enregistrement des naissances pour les enfants âgés de moins de cinq ans.</b>	
<b>Objectif 1 : Rendre la gouvernance et l'environnement du système d'état civil conforme aux standards CRVS.</b>	<p>R 1.1. Les cadres législatifs et réglementaires relatifs à l'enregistrement des faits d'état civil sont conformes aux standards du CRVS et mis en œuvre.</p> <p>R 1.2. Le dispositif de pilotage et de coordination ainsi que le mécanisme de suivi-évaluation sont renforcés aux niveaux national et régional.</p> <p>R 1.3. Les allocations du budget national à la fourniture des services d'état civil sont augmentées aux niveaux central et décentralisé</p>
<b>Objectif 2 : Promouvoir l'interopérabilité entre les secteurs et l'utilisation des TIC pour soutenir la modernisation et l'amélioration des performances des services d'état civil et soutenir l'enregistrement rétroactif des naissances d'enfants non enregistrés à l'état civil y compris ceux déplacés internes affectés par les urgences humanitaires</b>	<p>R 2.1. Les systèmes et services nationaux d'enregistrement des faits d'état civil sont révisés en conformité avec les normes CRVS, interopérables avec les services de santé et de la statistique-avec des mécanismes d'interopérabilité définis.</p> <p>R2.2. L'utilisation de solutions innovantes est promue pour la modernisation de l'état civil.</p> <p>R2.3. Le processus d'enregistrement des naissances en milieu institutionnel et communautaire impliquant le personnel de santé est modélisé et promu à l'échelle nationale.</p> <p>R2.4. L'accès d'enfants non enregistrés à l'état civil est facilité, en particulier dans les régions affectées par les urgences humanitaires</p>
<b>Objectif 3 : Susciter l'adhésion des leaders communautaires à une utilisation renforcée des services d'enregistrement des faits d'état civil dans les communes du Burkina Faso.</b>	<p>R 3.1. Des mécanismes de responsabilité et de suivi sont en place pour accroître l'engagement communautaire dans l'enregistrement des faits d'état civil.</p>

#### 2.4.2 RESULTATS ESCOMPTES ET PRODUITS ATTENDUS DU PROJET

Les résultats escomptés de la mise en œuvre du programme ainsi que les produits attendus sont présentés avec les activités devant y concourir dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : présentation des résultats et produits escomptés du projet

Objectifs	Résultats attendus	Activités
<b>Objectif global : Contribuer à l'amélioration de l'efficacité et l'efficience du système d'enregistrement des faits d'état civil au Burkina Faso, en particulier de l'enregistrement des naissances pour les enfants de moins de 5 ans, pour lequel une augmentation d'au moins 5% du taux actuel est attendue avec un accroissement de la délivrance des actes de naissance de 20%.</b>		
<b>Objectif spécifique 1 :</b> <b>Amélioration de la gouvernance et de l'environnement favorable à la modernisation du système d'état civil selon les standards CRVS sera atteint grâce à la mise en application de mesures politiques de financement et de soutien à une mise en œuvre efficace de la SNEC.</b>	<b>Résultat 1.1.</b> Les cadres législatifs et réglementaires relatifs à l'enregistrement des faits d'état civil sont conformes aux standards du CRVS et mis en œuvre ; <b>Résultat 1.2.</b> Le dispositif de pilotage et de coordination ainsi que le mécanisme de suivi-évaluation sont renforcés aux niveaux national et régional ; <b>Résultat 1.3.</b> Les allocations du budget national à la fourniture des services d'état civil sont augmentées aux niveaux central et décentralisé.	<b>Activité 1.1.</b> Réaliser une étude de base (base line study) de l'enregistrement des naissances, une évaluation à mi-parcours et une évaluation de fin de projet (end line study) ; <b>Activité 1.2.</b> Plaider et appuyer l'élaboration d'un texte législatif spécifique à l'état civil pour la prise en compte des trois dimensions du CRVS : collaborative, juridique et statistique ; <b>Activité 1.3.</b> Contribuer à l'opérationnalisation du cadre de coordination des organes chargés de l'enregistrement des faits d'état civil et de production de statistiques vitales en favorisant la participation active des différents secteurs-clés en particulier la santé et les statistiques <b>Activité 1.4.</b> Plaider et appuyer le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat Civil pour une mise en œuvre renforcée du PAO de la SNEC 2017-2021 au niveau central et décentralisé ; <b>Activité 1.5.</b> Plaider et/ou appuyer le renforcement du budget national et communal à l'EC.
<b>Objectif spécifique 2 :</b> <b>Promotion de l'interopérabilité entre les secteurs et de l'utilisation des TIC pour soutenir la modernisation de l'enregistrement des faits d'état civil et la production de statistiques vitales en vue d'une amélioration des performances et de la qualité des prestations dans les services de l'état civil. C'est sous cet objectif que sera aussi soutenu l'enregistrement rétroactif des naissances d'enfants non enregistrés à l'état civil y compris ceux déplacés internes affectés par les urgences humanitaires.</b>	<b>Résultat 2.1 :</b> Les systèmes et services nationaux d'enregistrement des faits d'état civil sont révisés en conformité avec les normes CRVS, interopérables avec les services de santé et de la statistique avec des mécanismes d'interopérabilité définis. <b>Résultat 2.2 :</b> L'utilisation de solutions innovantes est promue pour la modernisation de l'état civil. <b>Résultat 2.3 :</b> Le processus d'enregistrement des naissances en milieu institutionnel et communautaire impliquant le personnel de santé est modélisé et promu à l'échelle nationale. <b>Résultat 2.4 :</b> L'accès d'enfants non enregistrés à l'état civil est facilité, en particulier dans les régions affectées par les urgences humanitaires	<b>Activité 2.1 :</b> Plaider et appuyer la mise en œuvre de mesures appropriées en faveur de la mise en œuvre de l'interopérabilité entre l'état civil, la santé et les statistiques <b>Activité 2.2 :</b> Appuyer les OSC pour la cartographie et l'examen des processus administratifs d'enregistrement des faits d'état civil dans les régions ; <b>Activité 2.3 :</b> Appuyer la DGMEC et les OSC pour le suivi des activités d'enregistrement des naissances à l'échelle nationale ; <b>Activité 2.4 :</b> Élaborer un manuel harmonisé concernant les normes nationales d'enregistrement des faits d'état civil avec une interopérabilité renforcée avec la santé à reproduire avec les guides existants (procédure, guide d'utilisateurs dans les CSPS et les communautés) relatifs au système CRVS y compris les innovations pour une utilisation dans les 351 communes ; <b>Activité 2.5 :</b> Appuyer la mise en œuvre d'un cadre de suivi-évaluation des performances de l'état civil dans les communes incluant un ensemble

Objectifs	Résultats attendus	Activités
		<p>d'indicateurs devant permettre à la DGMEC de suivre les résultats obtenus grâce à l'action des OSC ;</p> <p><b>Activité 2.6 :</b> Appuyer l'élaboration et validation de documents de guidance nationale définissant les mécanismes d'interopérabilité entre les secteurs dont la santé et l'état civil pour favoriser l'enregistrement des faits d'état civil ;</p> <p><b>Activité 2.7 :</b> Apporter un appui aux hauts commissariats et préfectures afin de renforcer l'opérationnalité du mécanisme de remontée de données sur l'état civil mis en place par le Gouvernement avec l'utilisation optimale des ordinateurs au niveau des services de l'état civil des centres principaux d'état civil ;</p> <p><b>Activité 2.8 :</b> Appuyer la collaboration intersectorielle pour l'obtention de copies intégrales d'acte de naissance pour les enfants non enregistrés à l'état civil et/ou affectés par les urgences humanitaires ;</p> <p><b>Activité 2.9 :</b> Appuyer la DGMEC et les OSC dans la mise en œuvre des activités sur le terrain y compris pour renforcer l'interopérabilité entre les secteurs de l'état civil et de la santé, la capitalisation, la dissémination et la pérennisation des bonnes pratiques.</p>
<p><b>L'objectif spécifique 3 :</b>  <b>Accroissement de l'engagement des leaders communautaires et religieux pour assurer une utilisation renforcée des services d'enregistrement des faits d'état civil sera atteint grâce à la mise en place de mécanismes de responsabilisation et de suivi communautaires impliquant les leaders coutumiers et religieux et les réseaux communaux de protection. L'atteinte de ce produit doit contribuer aux efforts de l'UE d'appui à la demande et à l'utilisation des services à travers des OSC partenaires.</b></p>	<p><b>Résultat 3.1 :</b> Des mécanismes de responsabilité et de suivi sont en place pour accroître l'engagement communautaire et religieux dans l'enregistrement des faits d'état civil.</p>	<p><b>Activité 3.1 :</b> Appuyer l'élaboration d'un mécanisme de suivi et de rapportage communautaire (soit des sortes d'enquêtes périodiques de satisfaction et d'information) sur les performances de l'état civil utilisant des innovations TIC pour la responsabilisation renforcée et l'implication des communautés dans l'enregistrement des faits d'état civil ;</p> <p><b>Activité 3.2 :</b> Fournir l'accompagnement technique aux OSC pour l'habilitation des leaders communautaires et les réseaux de protection de l'enfant à rapporter sur les performances du système d'état civil à travers le mécanisme y afférent et à accompagner les parents pour l'enregistrement des naissances ;</p> <p><b>Activité 3.3 :</b> Appuyer la concertation avec les leaders coutumiers et religieux pour obtenir leur engagement à promouvoir l'enregistrement des faits d'état civil, notamment les naissances, les mariages et les décès.</p> <p><b>Activité 3.4 :</b> Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication et de visibilité sur les interventions du programme comme support de base pour les différentes campagnes de sensibilisation avec la DGMEC et les OSC.</p>

### 2.4.3 STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le PAMEC a été mis en œuvre au niveau central et dans les trois cent cinquante une (351) communes des treize régions du pays. Le programme s'inscrit et vient en appui à la mise en œuvre de la SNEC et de son plan d'actions de la SNEC 2017-2020. Il est parfaitement aligné avec l'objectif global de la SNEC d'améliorer l'efficacité et l'efficience des services d'état civil avec une attention particulière à l'enregistrement des naissances. Les interventions du programme sont alignées avec les objectifs spécifiques des six axes d'actions de la SNEC afin de contribuer, de manière intégrée, à l'amélioration de l'offre de services et des performances du système d'état civil et à l'élargissement de la demande relative à l'enregistrement des faits d'état civil en appuyant la gouvernance et l'environnement favorable à l'état civil, en renforçant les capacités des acteurs d'état civil par la formation, le renforcement des ressources humaines, matérielles et en équipements, en appuyant l'interopérabilité de l'état civil avec les secteurs-clés que sont la santé et l'INSD, en promouvant et appuyant l'utilisation des TIC et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNEC.

La stratégie de mise en œuvre du programme est double : 1) d'une part, elle implique une exécution directe d'interventions principalement aux niveaux macro et méso pour appuyer et/ou accompagner la DGMEC dans le plaidoyer, la coordination des actions et des intervenants, le renforcement de l'utilisation des TIC, l'appui aux exercices d'analyse participative des processus de travail, la conception des outils améliorés (manuel harmonisé, processus de travail révisés impliquant le personnel de santé, outils informatiques mécanismes et outils de suivi-évaluation) ainsi que le renforcement des capacités des acteurs des différents secteurs-clés et des consortia d'OSC à leur utilisation.

2) d'autre part, la stratégie du programme implique, aux niveaux méso et micro, l'accompagnement des consortia d'OSC retenus par le Programme Population sur le territoire national en vue du renforcement de l'offre et de la demande des services de l'état civil incluant notamment la réponse aux barrières géographiques et financières aux services (dont l'appui à la multiplication des centres secondaires d'état civil et à l'implication systématique des CSPS dans la fourniture de services d'état civil, l'appui à la mise en place d'agents mobiles et d'agents communautaires pour rapprocher les services des villages les plus éloignés). Enfin, ceci inclut le plaidoyer et l'accompagnement des OSC et des communes à la mise en œuvre effective de la mesure de gratuité de la copie intégrale, la sensibilisation des populations pour le renforcement de la demande, l'appui à l'organisation d'audiences foraines de rattrapage, l'appui à un meilleur archivage des documents d'état civil, la mise en œuvre dans les communes des activités de suivi-évaluation des performances de l'état civil et d'activité de promotion de l'état civil avec les leaders religieux et coutumiers.

En ce qui concerne l'approche méthodologique, en se basant sur les lignes directrices de la méthodologie du système MoRES (Monitoring Results for Equity System) développée par l'UNICEF, le projet a été mis en œuvre selon une approche systémique en vue d'intervenir sur les déterminants du système d'état civil les plus pertinents dans le contexte du Burkina Faso. Cette approche permet d'assurer un environnement favorable renforcé à travers du plaidoyer et l'appui aux mécanismes de coordination, une offre accrue de services de qualité conforme aux standards et principes internationaux et une demande et utilisation des services plus proactive de la part des communautés.

### 2.4.4 COUVERTURE GEOGRAPHIQUE DU PROJET

Dans le cadre de la mise en œuvre efficace du PAMEC, le territoire national a été subdivisé en cinq zones d'intervention. La première zone couvre les régions du Centre, du Centre-Sud et du Plateau-Central. La seconde zone couvre les régions des Cascades, des Hauts-Bassins et du Sud-Ouest. La troisième zone couvre les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Ouest. La quatrième zone couvre les régions du Centre-Est et de l'Est. Enfin, la cinquième zone couvre les régions du Centre-Nord, du Nord et du Sahel.

### 2.4.5 PARTIES PRENANTES DU PROJET

Le Bureau de l'UNICEF du Burkina Faso a assuré le pilotage du programme à travers un mécanisme interne de coordination intersectorielle, constitué par les réunions mensuelles de coordination des programmes. Les parties prenantes sont composées essentiellement des groupes cibles du programme et des bénéficiaires.

Les groupes cibles du programme sont la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat Civil (DGMEC), les Directions nationales concernées du Ministère de la Santé, de la Justice, des Statistiques, les Gouvernorats, les

Directions régionales de la Santé, l'Association des Maires du Burkina Faso (AMBF), les centres d'état civil et les centres de santé et de promotion sociale (CSPS) et les prestataires de ces services, les écoles conventionnelles et confessionnelles, les réseaux communaux de protection de l'enfant, les OSC partenaires, les leaders religieux et coutumiers. Les différentes parties prenantes membres du cadre partenarial de coordination de la SNEC ainsi que les consortia d'OSC qui accompagneront les communes sont aussi parmi les bénéficiaires.

Les bénéficiaires finaux sont les habitants des treize régions et de l'ensemble des communes du Burkina Faso qui sont accompagnés par les OSC, en particulier les enfants de 0-5 ans.

#### 2.4.6 CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

La mise en œuvre du projet a couvert la période allant du 1er juillet 2018 au 30 septembre 2022, soit 51 mois.

#### 2.4.7 BUDGET DU PROJET

Le budget du Programme est de 4.802.850 Euros, dont 4, 000,000 Euros de l'UE et 802,850 Euros de l'UNICEF. Le programme a connu deux avenants qui n'ont toutefois pas influencé le budget global, si ce n'est des ajustements internes de lignes.

#### 2.4.8 BÉNÉFICIAIRES ATTENDUS DU PROGRAMME

Le tableau ci-après présente les bénéfices attendus par catégorie d'acteurs. Les données sur le nombre de bénéficiaires attendus proviennent du document de projet initial mettant en évidence les ménages pouvant être sujets aux interventions en fonction de leur vulnérabilité et les ménages pour lesquels les informations fournies sont rarement désagrégées par genre.

Tableau 5 : Bénéficiaires du programme

Catégories de bénéficiaires	Bénéfices attendus	Nombre de bénéficiaires et effets attendus
Ministères et structures déconcentrés	Amélioration du cadre et des capacités institutionnelles (politiques, stratégies, normes et capacité de planification stratégique et opérationnelle, de coordination, de suivi) en matière d'enregistrement des naissances	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 21.510.181<sup>2</sup> habitants à l'horizon 2020, soit plus de 927,000 naissances à enregistrer chaque année, sur la base la population de 2018, sur le territoire national sur les 51 mois ;</li> <li>• Augmentation d'au moins 5% du taux actuel de l'enregistrement des naissances pour les enfants de moins de 5 ans ;</li> <li>• Accroissement de la délivrance des actes de naissance de 20%.</li> </ul>
	Amélioration de la capacité de la capacité de fourniture des services d'état civil.	
Services sociaux de base /ONG	Amélioration de la capacité de fourniture des services d'état civil.	
Les femmes, les adolescents, les enfants	Facilité d'accès aux services d'état civil	

### 2.5 BUT DE L'EVALUATION

Cette évaluation a deux buts principaux : la redevabilité et l'apprentissage.

**Redevabilité** : l'évaluation a rendu compte des résultats (soit attendus ou pas attendus) qui ont été atteints par le programme, auprès des bailleurs (redevabilité verticale). De même, l'évaluation a rendu compte obtenu auprès des garçons et des filles ainsi que des femmes et hommes que le programme impacté (redevabilité horizontale).

**Apprentissage** : l'évaluation a servi, entre autres, à :

- Influencer la modification de politiques nationales d'enregistrement des faits d'état civil, y compris le cadre juridique et institutionnel ;
- Informer la pertinence de la stratégie du programme et le cas échéant, le renforcement de ladite stratégie ;
- Guider l'UNICEF à mieux répliquer ce modèle d'intervention dans d'autres pays de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

**Les utilisateurs de cette évaluation** comprennent les sections de l'UNICEF, les ministères en charge de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, le Ministère de la Santé et les parties prenantes à la mise en œuvre du Programme. Les utilisations prévues sont décrites dans le tableau ci-dessous.

<sup>2</sup> Ministère de l'Economie et des Finances, Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), août 2009 : Projections démographiques de 2007 à 2020. Par région et province. Projet ARC-SSN financé par le FED.

Tableau 6 : Utilisateurs et utilisation de l'évaluation

Utilisateurs de l'évaluation	Utilisations de l'évaluation (comment les conclusions et les recommandations seront utilisées)
<b>Gouvernement (Ministères de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, et Ministère de la Santé)</b>	Mieux définir les modalités de la collaboration avec l'UNICEF en ce qui concerne la réalisation des objectifs pertinents fixés dans le nouveau référentiel que constitue le Plan national de développement PNDES II en matière d'état civil.
<b>Section Protection du Bureau Pays de l'UNICEF</b>	En comprenant mieux les contributions de la Section Protection intégrée au programme de développement du pays, l'UNICEF modifiera sa stratégie du programme multisectoriels pour l'enregistrement des faits d'état civil.
<b>Autres Sections du Bureau de l'UNICEF</b>	Définir une meilleure stratégie de coordination avec la section Santé-Nutrition en vue d'atteindre les différents résultats liés à l'enregistrement des faits d'état civil et identifier les modalités concrètes de la collaboration stratégique en vue d'atteindre ces résultats (y compris les Keys Results for Children).
<b>UN et d'autres partenaires de développement</b>	La Section Protection de l'UNICEF, en collaboration avec tous les autres partenaires impliqués dans la mise en œuvre du United Nations Sustainable Development Cooperation Framework (UNSDCF) apportera des changements stratégiques /de mise en œuvre à leur stratégie.
<b>Agences de mise en œuvre</b>	Intégrer (dans leurs travail quotidien) les bonnes pratiques identifiées au cours de l'évaluation et remédier aux faiblesses relevées au cours de l'analyse.

## 2.6 OBJECTIFS

L'objectif général de cette évaluation est de faire une analyse des progrès réalisés et de tirer leçons de la mise en œuvre du projet PAMEC.

De manière spécifique, l'évaluation de ce programme vise les objectifs ci-après :

- Déterminer la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficacités, et la durabilité du programme d'appui à la modernisation du système de l'état civil pour aider le gouvernement à atteindre les femmes et les enfants vulnérables pour accéder et utiliser les services d'état civil de qualité, y compris dans le contexte actuel de crise humanitaire ;
- Identifier les leçons apprises sur ce qui a fonctionné ou non dans le programme d'appui à la modernisation du système de l'état civil, y compris les résultats inattendus (positifs et négatifs) ;
- Identifier les bonnes pratiques (qui méritent d'être répliquées) en matière d'enregistrement des faits d'état civil, notamment les naissances ;
- Formuler des recommandations clés (destinées aux utilisateurs clés de cette évaluation) sur la manière d'améliorer les processus de mise en œuvre (recommandations opérationnelles) et de renforcer la performance du programme d'appui à la modernisation du système de l'état civil (recommandations stratégiques) mis en œuvre dans le cadre d'un processus d'apprentissage continu ;
- Déterminer dans quelle mesure le programme d'appui à la modernisation du système de l'état civil a intégré l'équité, le genre, la promotion des droits de l'homme et la protection de l'environnement, dans sa conception, sa mise en œuvre et son suivi.

## 2.7 PORTEE DE L'EVALUATION

### 2.7.1 PORTEE THEMATIQUE

L'évaluation va se focaliser sur l'ensemble des composantes du PAMEC avec une attention particulière vers les activités mises en œuvre dans les domaines suivants : la coordination, la qualité des services d'état civil, l'évolution des indicateurs du programme etc. Plus spécifiquement, cette évaluation portera sur les niveaux suivants :

- Au niveau national ;
- Au niveau régional ;

- Au niveau communal ;
- Au niveau communautaire.

La description des différentes activités est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Description des différentes activités

Niveau	Activité
<b>National</b>	Activité 1.2. Plaider et appuyer l'élaboration d'un texte législatif spécifique à l'état civil pour la prise en compte des trois dimensions du CRVS : collaborative, juridique et statistique.
<b>National</b>	Activité 1.3. Contribuer à l'opérationnalisation du cadre de coordination des organes chargés de l'enregistrement des faits d'état civil et de production de statistiques vitales en favorisant la participation active des différents secteurs-clés en particulier la santé et les statistiques
<b>National</b>	Activité 1.4. Plaider et appuyer le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la Direction générale de la modernisation de l'état civil pour une mise en œuvre renforcée du PAO de la SNEC au niveau central et décentralisé
<b>National et communal</b>	Activité 1.5. Plaider et/ou appuyer le renforcement du budget national et communal à l'EC.
<b>National, Régional, Communal, Communautaire</b>	Activité 2.1 Plaider et appuyer la mise en œuvre de mesures appropriées en faveur de la mise en œuvre de l'interopérabilité entre l'état civil, la santé, et les statistiques
<b>Régional</b>	Activité 2.2 Appuyer les OSC pour la cartographie et l'examen des processus administratifs d'enregistrement des naissances dans les régions
<b>Régional, Communal</b>	Activité 2.3 Appuyer la DGMEC et les OSC pour le suivi des activités d'enregistrement des naissances à l'échelle nationale
<b>National</b>	Activité 2.4 Élaborer un manuel harmonisé concernant les normes nationales d'enregistrement des faits d'état civil avec une interopérabilité renforcée avec la santé à reproduire avec les guides existants (procédure, guide d'utilisateurs dans les CSPS et les communautés) relatifs au système CRVS y compris les innovations pour une utilisation dans les 351 communes ;
<b>National, Communal</b>	Activité 2.5 Appuyer la mise en œuvre d'un cadre de suivi-évaluation des performances de l'état civil dans les communes incluant un ensemble d'indicateurs devant permettre à la DGMEC de suivre les résultats obtenus grâce à l'action des OSC
<b>National</b>	Activité 2.6 Appuyer l'élaboration et validation de documents de guidance nationale définissant les mécanismes d'interopérabilité entre les secteurs dont la santé et l'état civil pour favoriser l'enregistrement des faits d'état civil
<b>Régional, Communal</b>	Activité 2.7 Apporter un appui aux hauts commissariats et préfecture afin de renforcer l'opérationnalité du mécanisme de remontée de données sur l'état civil mis en place par le Gouvernement avec l'utilisation optimale des ordinateurs au niveau des services de l'état civil des centres principaux d'état civils ;
<b>Régional, Communal</b>	Activité 2.8 Appuyer la collaboration intersectorielle pour l'obtention de copies intégrales d'acte de naissance pour les enfants non enregistrés à l'état civil et/ou affectés par les urgences humanitaires
<b>National, Régional, Communal, Communautaire</b>	Activité 2.9 Appuyer la DGMEC et les OSC dans la mise en œuvre des activités sur le terrain y compris pour renforcer l'interopérabilité entre les secteurs de l'état civil et de la santé, la capitalisation, la dissémination et la pérennisation des bonnes pratiques
<b>National</b>	Activité 3.1 : Appuyer l'élaboration d'un mécanisme de suivi et de rapportage communautaire (soit des sortes d'enquêtes périodiques de satisfaction et d'information) sur les performances de l'état civil utilisant des innovations TIC pour la responsabilisation renforcée et l'implication des communautés dans l'enregistrement des faits d'état civil
<b>Communal, Communautaire</b>	Activité 3.2 : Fournir l'accompagnement technique aux OSC pour l'habilitation des leaders communautaires et les réseaux de protection de l'enfant à rapporter sur les performances du système d'état civil à travers le mécanisme y afférent et à accompagner les parents pour l'enregistrement des naissances
<b>Communautaire</b>	Activité 3.3. Appuyer la concertation avec les leaders coutumiers et religieux pour obtenir leur engagement à promouvoir l'enregistrement des faits d'état civil, notamment les naissances, les mariages et les décès
<b>National, Régional, Communal</b>	Activité 3.4. Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication et de visibilité sur les interventions du programme comme support de base pour les différentes campagnes de sensibilisation avec la DGMEC et les OSC.

## 2.7.2 PORTEE GEOGRAPHIQUE

Cette évaluation a couvert toutes les interventions mises en œuvre dans le cadre du PAMEC. Toutefois, la collecte de données a pris en compte un échantillon représentatif des communes accessibles des 11 régions sur les 13 du pays (hormis le Sahel et l'Est où la majorité des communes est inaccessible et dont les données de l'Etude de Base de 2021 n'étaient pas généralisables à ces régions en raison du faible nombre de communes accessibles au moment de l'enquête). Il est en effet noté que, considérant les indicateurs du cadre logique, les résultats doivent être représentatifs au niveau régional. Par ailleurs, en vue de la comparabilité des résultats de cette évaluation finale avec celle de l'Etude de Base réalisée en 2021, le nombre de communes à visiter a pris en considération le nombre visité lors de cette Etude de Base, qui était alors de 302 localités incluant celles de la Région du Sahel et de la Région de l'Est. Une localité désigne une commune ou un arrondissement pour les cas de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso.

## 2.7.3 PORTEE CHRONOLOGIQUE

L'évaluation a couvert la période de mise en œuvre du programme allant de 1er juillet 2018 et le 30 septembre 2022 et s'est déroulée du janvier à mars 2023.

## 2.8 LES CRITÈRES ET LES QUESTIONS D'ÉVALUATION

Pour atteindre le but et les objectifs de l'évaluation, d'une part, et répondre aux utilisations attendues d'autres parts, l'évaluation s'est concentrée sur les cinq critères principaux du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (UNEG) et du Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques OCDE/DAC : (i) pertinence, (ii) cohérence, (iii) efficacité, (iv) efficacité et (v) durabilité (voir figure 3). En plus de ces critères, les considérations d'équité, d'égalité de genre et de droits de l'homme relatif à la mise en œuvre des interventions sont également prises en compte dans le cadre de cette évaluation.



Figure 2 : Critères d'évaluation de l'OCDE

Source : OECD/DAC Network on Development Evaluation

Il est essentiel de relever que les 21 QE (Questions d'Évaluation) et 3 SQE (Sous-Questions d'Évaluation) ont été développées sur la base de la Théorie de Changement (voir annexe 8.5) du Projet et de l'analyse de l'évaluabilité (voir section 7).

Les QE qui cadrent avec cette évaluation couvrent les critères d'évaluation de l'OCDE-CAD/UNEG indiqués dans les termes de référence, lesquels n'incluent pas l'impact. Les QE des termes de référence ont été analysées, reformulées lorsque jugé nécessaire et complétées (voir section 7 pour plus de détail). Ces SQE et QE sont posées dans le but de recueillir des réponses plus fines et spécifiques (Tableau suivant). De ce fait, une attention particulière a été accordée aux questions relatives au tableau ci-dessous.

A chaque QE/SQE ont été associés des indicateurs, ainsi que la méthode de collecte de données, les sources d'information et la méthode d'analyse. Le tout constitue la matrice d'évaluation (Section 12 relative à la « fiche de description des indicateurs précisant les personnes de référence à contacter lors de l'enquête » et annexe A.4 relative à la Matrice d'évaluation). Le tableau ci-dessous présente les QE et SQE pour chacun des critères d'évaluation.

Tableau 8 : Critères, questions et sous-question d'évaluation

Critères	Questions et sous-questions d'évaluation
<b>Pertinence</b>	<p><b>Q1</b> : Dans quelle mesure le programme d'appui à la modernisation du système de l'état civil répond-il aux besoins identifiés de ses bénéficiaires attendus ?</p> <p><b>Q2</b> : Dans quelle mesure les différentes stratégies de suivi-évaluation étaient-elles adaptées pour mesurer les résultats de l'approche ? Et Comment pourraient-elles être améliorées ?</p>
<b>Cohérence</b>	<p><b>Q3</b> : Dans quelle mesure les interventions du programme d'appui à la modernisation du système de l'état civil de l'UNICEF sont-elles complémentaires à celles mises en œuvre par les autres partenaires et les gouvernements pour atteindre les plus vulnérables ?</p> <p><b>Q4</b> : Dans quelle mesure les interventions sur le terrain sont alignées avec les objectifs de la CRVS, la stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfant (2021-2030) ?</p> <p><b>Q5</b> : Dans quelle mesure les facteurs contextuels (ex. : stabilité politique, mouvements de la population, etc.) ont-ils été pris en compte lors de la formulation et mise en œuvre de l'intervention ?</p>
<b>Efficacité</b>	<p><b>Q7</b> : Dans quelle mesure les activités appuyées par l'UNICEF ont-elles permis aux enfants et aux femmes les plus vulnérables d'avoir accès aux services de l'état civil ?</p> <p><b>Q8</b> : Quels sont les facteurs (internes et externes à l'UNICEF) qui ont le plus contribué à la réalisation des objectifs envisagés du programme ?</p> <p><b>Q9</b> : Quels sont les facteurs (internes et externes à l'UNICEF) qui ont le plus entravé la réalisation des objectifs envisagés du programme ?</p> <p><b>Q10</b> : Quels sont les résultats inattendus (positifs et négatifs) produits par le programme d'appui à la modernisation du système de l'état civil ?</p> <p><b>Q11</b> : Dans quelle mesure les partenaires et partenariats stratégiques ont-ils contribué à la réalisation des résultats du programme d'appui à la modernisation du système de l'état civil ?</p>
<b>Efficienne</b>	<p><b>Q12</b> : Y avait-il d'autres stratégies alternatives qui auraient pu être mises en place pour atteindre le même niveau de résultat, mais à un moindre coût ?</p> <p><b>Q13</b> : Dans quelle mesure les ressources financières, les ressources humaines et les fournitures étaient-elles : - suffisantes (quantité) ? - adéquates (qualité) ? - distribué/déployé en temps opportun ?</p> <p><b>Q14</b> : Dans quelle mesure les partenariats ont-ils permis de réduire les coûts d'exécution du programme ?</p>
<b>Durabilité</b>	<p><b>Q15</b> : Dans quelle mesure l'UNICEF a-t-il intégré des mesures pour que les activités financées par le programme d'appui à la modernisation du système de l'état civil se poursuivent à l'avenir sans l'appui de l'UNICEF ?</p> <p><b>Q16</b> : En ce qui concerne les interventions à " investissement élevé ", comme l'achat de fournitures et les équipements, quelles procédures ont été mises en place pour que le gouvernement de Burkina Faso et les collectivités augmentent les fonds dédiés à ces postes de dépenses ?</p> <p><b>Q17</b> : Dans quelle mesure les activités du programme d'appui à la modernisation du système de l'état civil ont-elles été reproduites par le gouvernement et d'autres partenaires ?</p> <p><b>Q18</b> : Dans quelle mesure les communautés bénéficiaires et les partenaires institutionnels se sont appropriés du programme et ses acquis ?<sup>2</sup></p> <p><b>Q19</b> : Quels sont les principaux facteurs ayant influencé l'adhésion des bénéficiaires et autres parties prenantes à l'adoption des acquis du programme ?</p>
<b>Equité, Egalité de genre et Droits Humains</b>	<p><b>Q20</b> : Dans quelle mesure les principes de genre, de droits humains et d'équité ont-ils été dûment intégrés dans la conception, l'exécution et le suivi du programme ?</p> <p><b>Q21</b> : Dans quelle mesure le programme d'appui à la modernisation du système de l'état civil a-t-il identifié et éliminé les barrières qui empêchent les filles et les femmes d'accéder aux services qu'il met à leur disposition dans les communautés ciblées ?</p>

### 3. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

#### 3.1 APPROCHE DE L'EVALUATION

L'approche utilisée est celle de la théorie du changement<sup>3</sup> qui explique le processus de changement apporté par une intervention en se basant sur le cadre logique du projet. Cette théorie énonce dans un modèle logique les liens existants entre les entrées (inputs) / les activités et les résultats, effets ou impacts.

Il s'agissait de rechercher des preuves consolidées relatives aux résultats/produits attendus du Programme d'une part et de rechercher des preuves quant aux effets attendus du programme et aux liens de cause à effet entre les produits et les effets constatés d'autre part. Cette démarche a permis d'établir dans quelle mesure le programme a (ou n'a pas) apporté une contribution aux produits et effets constatés.

#### 3.2 METHODES ET OUTILS DE COLLECTE

La démarche méthodologique a consisté en la combinaison de cinq (05) méthodes complémentaires : i) une revue exhaustive des documents existants ; ii) entretien qualitatif avec les informateurs clés ; iii) des discussions de groupe avec les bénéficiaires du projet ; iv) questionnaire pour l'enquête registre de naissance et v) l'enquête quantitative auprès des bénéficiaires directs du projet.

Ces méthodes ont permis d'obtenir des informations pertinentes et complètes sur les principaux domaines d'évaluation. Les outils de collecte ont été conçus en lien avec ces différentes méthodes et les cibles à interviewer.

##### 3.2.1 Méthodes qualitatives

L'approche qualitative a consisté en la collecte des données secondaires à travers la revue documentaire et les entretiens individuels et de groupe à l'aide de techniques appropriées.

###### 3.2.1.1 Recherche documentaire

Au cours de la phase de préparation de la mission, une large plage a été accordée à la revue documentaire. A cet effet, un focus sur les documents relatifs à la conception du projet et aux documents de politique nationale et de stratégie en matière d'Etat Civil au Burkina Faso, de même que les différents rapports d'activités des acteurs de mise en œuvre et les rapports narratifs de l'UNICEF. Une base de documents a été mise à la disposition de l'équipe de d'évaluation par l'Unicef.

###### 3.2.1.2 Entretien individuel

Les entretiens individuels ont concerné les acteurs clés (acteurs stratégiques), notamment les acteurs du secteur public, partie prenante à la mise en œuvre du programme.

###### 3.2.1.3 Discussions de groupe

Les discussions de groupe ont été réalisées avec trois catégories d'acteurs (secteur public, bénéficiaires et ONG de mise en œuvre), à l'aide de techniques appropriées. Le détail est présenté dans la section relative à l'échantillonnage et les techniques de collecte ci-dessous.

Pour les enfants, les adolescents et les adultes, ce sont respectivement la cartographie corporelle, la cartographie communautaire et le focus group qui ont été implémentés.

##### 3.2.2 Méthodes quantitatives

Le volet quantitatif a consisté en des entretiens individuels structurés auprès des bénéficiaires, notamment les Centres d'état civil principaux et secondaires. L'échantillon, la technique de collecte et les outils sont présentés dans la section ci-après.

---

<sup>3</sup> Ivy So, Alina Staskevicius et Algor Ebrahim (2015). Measuring the "impact" in impact investing. Harvard Business School.

Tableau 8 : Techniques et outils de collectes de données

Types de données	Sources	Techniques de collecte	Outils de collecte des données	Cibles
<b>Données qualitatives</b>	Données primaires (enquêtes auprès des cibles)	Focus Group discussions (FGD)	Guide d'entretien	Bénéficiaires (adultes)
		Entretiens semi-directifs	Guide d'entretien	Bénéficiaires (adultes), Acteurs de mise en œuvre
		Cartographie communautaire	Guide d'entretien	Bénéficiaires (Jeunes)
		Cartographie corporelle	Guide d'entretien	Bénéficiaires (enfants)
	Données secondaires	Consultation et recherche documentaires	Grille de lecture	Unicef, DGMEC, UE
<b>Données quantitatives</b>	Données primaires	Observations directes des bénéficiaires.	Grille d'observation	Bénéficiaires/Réalisations
	Données primaires	Entretiens directs et structurés	Questionnaire	Bénéficiaires (adultes)
	Données secondaires	Recherche documentaire	Grille de lecture	Unicef, DGMEC, UE

### 3.3 STRATEGIE D'ÉCHANTILLONNAGE ET TECHNIQUE DE COLLECTE

#### 3.3.1 Stratégie d'échantillonnage pour les données qualitatives

Pour l'enquête qualitative, c'est la méthode du choix raisonné qui a permis de sélectionner les cibles suivant les trois catégories précédemment citées et le tableau ci-après présente l'échantillonnage et les techniques de collecte. Ainsi, elles ont été sélectionnées en raison de leur implication dans la mise en œuvre du programme, soit en tant que bénéficiaires, soit en tant qu'acteurs de mise en œuvre.

Tableau 9 : Répartition de l'échantillon des acteurs communautaires

Techniques de collecte	Cibles	Taille de l'échantillon	Répartition suivant le genre (Femme/Homme)	
			FG avec les femmes	FG avec les hommes
<b>Focus Group discussions (FGD)</b>	Bénéficiaires (adultes)	5 FG (1 FG par zone)	3	2
	Leaders religieux et coutumiers	5 FG (1 FG par zone)	3	2
<b>Entretiens semi-directifs</b>	Acteurs de mise en œuvre	Entretien de groupe		4
<b>Cartographie Communautaire (CC)</b>	Bénéficiaires (Jeunes)	5 (1 CC par zone)	3	2
<b>Cartographie Corporelle (CC)</b>	Bénéficiaires (enfants)	5 (1 CC par zone)	3	2

#### 3.3.2 Stratégie d'échantillonnage pour les données quantitatives

Pour des raisons de comparabilité des indicateurs du cadre logique avec les valeurs calculées aux étapes initiale et intermédiaire du programme, c'est l'approche méthodologique implémentée par l'étude de base et d'évaluation à mi-parcours qui a été adoptée. Par conséquent, pour renseigner la situation finale des dix indicateurs à évaluer, deux méthodes de collecte seront utilisées.

Ainsi, à l'instar de la démarche de l'étude de base, 44 communes (mairies et arrondissements), soit 04 par région accessibles recensés pour l'étude intermédiaire ont été échantillonnées pour fournir les données nécessaires au calcul des indicateurs 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10.

Tous les centres d'état civil de ces 44 localités ont été retenus pour l'enquête auprès des centres d'état civil et l'enquête sur les registres qui a permis de collecter des informations pertinentes pour le calcul des indicateurs 1 et 2. Dans l'ensemble, la couverture des 44 localités (communes et arrondissements) a été couverte, mais dans la

répartition des 44 communes, les 4 localités par région n'ont pas été respecté au niveau de la région des Cascades où seulement 3 communes étaient accessibles au moment de la collecte à cause de l'insécurité. La commune manquante au niveau de la région des Cascades a été remplacée par une commune dans la région des Hauts-Bassins qui est une région voisine. Ce qui totalise le nombre de communes couvertes à 5 dans la région des Hauts-Bassins.

L'innovation de cette démarche par rapport au rapport de l'étude de base est que l'enquête auprès des mairies, l'enquête au niveau des centres d'état civil et l'enquête sur les registres concernent les mêmes localités.

Compte tenu de la dynamique des institutions et aussi des changements institutionnels qu'a connu le Burkina Faso au cours de ces deux dernières années, la base des contacts téléphoniques des mairies ainsi que la liste des centres d'états civils utilisés pour l'évaluation intermédiaire est obsolète et par conséquent non opérationnelle pour la présente collecte. C'est pourquoi, avec l'appui de l'UNICEF et les démarches auprès de la DGMEC, une liste actualisée des centres d'état civil principaux et secondaires répartis par localité, province et région a été constituée. A partir de cette liste, des croisements ont servi à établir la liste des localités concernées et surtout celles qui ont été utilisées lors de l'étude intermédiaire.

L'équipe de consultant a sollicité et obtenu de la DGMEC, le répertoire téléphonique de tous les Présidents de Délégations Spéciales (PDS), des Secrétaires Généraux et Chefs de Service de l'état civil des communes et arrondissements retenus dans la liste de couverture de la collecte. Ces contacts téléphoniques ont été utilisés pour faire des appels pour prendre des renseignements par rapport à l'accessibilité des localités. Cela a permis au Cabinet SDI d'établir la liste définitive de l'échantillon de localités à enquêter. Dans les localités couvertes les Présidents de Délégations Spéciales (PDS) ont été interviewés concernant les questions relatives aux mairies et un officier d'agent d'état civil a été enquêté dans chaque centre d'état civil. Pour la collecte des données sur l'enregistrement des naissances, les registres de naissance des centres d'état civil sont utilisés pour capter les informations de synthèse utiles. Compte tenu des dispositions légales concernant l'accès aux registres de naissance, les agents de collecte n'ont pas pu les consulter pour la saisie des informations. C'est pourquoi à partir d'un fichier synthèse soumis aux officiers d'état civil ou son représentant, les décomptes des informations sur les registres a été faites.

Au total, **l'approche** par grappe a été retenue pour constituer l'échantillon de l'évaluation, la grappe ici étant la commune. Chaque région est considérée comme un domaine d'étude, soit 11 domaines d'étude, de sorte que le schéma de tirage retenu a été appliqué indépendamment dans chaque région. Ainsi, 04 communes (02 en milieu urbain et 02 en milieu rural) ont été tirées de façon aléatoire parmi les communes accessibles dans chaque région accessible, soit au total 44 communes-échantillon. Tous les centres d'état civil de ces 44 communes ont été retenus pour l'enquête auprès des trois types d'unités statistiques considérées compte tenu de la nature des indicateurs à évaluer : les mairies, les centres d'état civil et les registres.

La **base de sondage** exploitée est la liste mise à jour par la DGMEC en octobre-novembre 2022 des centres d'état civil (CEC) principaux et secondaires. Cette base contenait, au moment de son exploitation, 1042 CEC secondaires fonctionnels et 370 CEC principaux. Le tableau ci-après présente la situation après le tirage des communes.

Tableau 10 : Récapitulatif de l'échantillon tiré sur la base des centres d'état civil fonctionnels en 2022

REGIONS	Total centres principaux				Total centres secondaires fonctionnels en 2022		Echantillon total principaux + Secondaires
	Ensemble	Echantillon	Echantillon urbain	Echantillon rural	Ensemble	Echantillon	
<b>BOUCLE DU MOUHOUN</b>	47	4	2	2	133	26	30
<b>CASCADES</b>	17	4	1	3	35	14	18
<b>CENTRE</b>	19	4	2	2	92	20	24
<b>CENTRE-EST</b>	30	4	4	0	47	18	22
<b>CENTRE-NORD</b>	28	4	4	0	102	35	39
<b>CENTRE-OUEST</b>	38	4	1	3	80	33	37

REGIONS	Total centres principaux				Total centres secondaires fonctionnels en 2022		Echantillon total principaux + Secondaires
	Ensemble	Echantillon	Echantillon urbain	Echantillon rural	Ensemble	Echantillon	
<b>CENTRE SUD</b>	19	4	2	2	82	17	21
<b>EST</b>	27	0	0	0	65	0	0
<b>HAUTS BASSINS</b>	40	4	3	1	73	19	23
<b>NORD</b>	31	4	4	0	173	30	34
<b>PLATEAU-CENTRAL</b>	20	4	1	3	81	26	30
<b>SAHEL</b>	26	0	0	0	21	0	0
<b>SUD-OUEST</b>	28	4	2	2	58	19	23
<b>TOTAL NATIONAL</b>	<b>370</b>	<b>44</b>	<b>26</b>	<b>18</b>	<b>1042</b>	<b>257</b>	<b>301</b>

### 3.4 ANALYSE ET ASSURANCE QUALITE DES DONNEES

#### 3.4.1 Organisation de l'enquête

La formation des agents s'est déroulée sur trois (03) jours, dont deux (02) jours en salle et un (01) jour sur le terrain pour la réalisation de l'enquête pilote pour les équipes chargées de la collecte quantitative. Et une journée a été dédiée à la formation des agents chargés de collecte des données qualitatives, soit du 18 au 21 février 2023 à Ouagadougou.

La formation en salle s'est déroulée en quatre étapes essentielles que sont : la cérémonie d'ouverture, les présentations de communication, les échanges débats et le jeu de rôles. Au terme de la journée de l'enquête pilote, une session de débriefing a été réalisé avec les agents. Chaque équipe a été invitée à présenter les constats et difficultés enregistrés lors de l'enquête pilote. Cet exercice a permis de relever certaines incompréhensions et d'actualiser certaines questions dans les outils de collecte. Par ailleurs, tout au long de la formation, les consultants ont analysé le niveau de participation des agents. Ces appréciations du niveau de participation des agents ont motivé la décision de retenir l'équipe finale.

Au total 55 personnes ont été formées, mais 47 ont été retenues pour participer aux travaux de collecte de données. Parmi les 47, il y a 37 agents enquêteurs, 05 superviseurs et 05 contrôleurs, dont 15 femmes et contre 22 hommes pour les enquêteurs et 1 femme contre 8 hommes pour les superviseurs et contrôleurs. Cette formation a renforcé le dispositif d'assurance qualité de l'évaluation. En effet, elle a permis à toute l'équipe d'avoir une bonne maîtrise de la démarche méthodologique à travers les rôles et responsabilités sur lesquels une instance a été faite.

En outre l'équipe de terrain a bénéficié d'un appui administratif aussi bien de l'UNICEF que du Ministère chargé de l'administration territoriale, notamment en termes de facilitation des contacts avec les parties prenantes. En effet, sur la demande de l'équipe d'évaluation, une lettre d'accréditation a été signée par les officiels du ministère en charge de l'état civil pour faciliter le travail aux agents enquêteurs.

A la suite de cette formation, les agents ont été déployés sur le terrain suivant leur zone d'affectation et les superviseurs ont assuré l'introduction des équipes auprès des cibles à enquêter. La collecte des données a duré du 26 février au 11 mars 2023 pour les agents enquêteurs mais les superviseurs et les contrôleurs, ont achevé l'opération le 14 mars 2023.

#### 3.4.2 La collecte des données à l'aide de tablettes

Les données de l'enquête quantitative ont été collectées sur la base des outils de collecte suivants :

- la fiche de collecte de données auprès des mairies de commune ou d'arrondissement, encore appelée questionnaire mairie ;
- la fiche de collecte de données auprès des centres d'état civil, encore appelée questionnaire centre d'état civil ;

- la fiche de saisie des actes de naissance à partir des registres, encore appelée questionnaire registre. Ce questionnaire n'a pas été utilisé pour des raisons administratives liées au caractère des données à collecter. Elle a été remplacée par une fiche synthèse permettant de disposer du minimum de données nécessaires à l'évaluation des indicateurs ;
- la fiche synthétique de collecte/état civil ;
- la fiche synthétique collecte de données registre.

Chaque instrument a été programmé sur Survey Solution avec les contrôles nécessaires pour réduire les erreurs de saisie.

Les indicateurs 1 et 2 ont été estimés à partir des données collectées avec la « fiche synthétique collecte de données registre ». Les données collectées à l'aide du questionnaire maire ont permis d'estimer les indicateurs 4, 5, 9 et 10. Les données collectées à l'aide du questionnaire centre d'état civil ont permis d'estimer les indicateurs 3, 6, 7 et 8.

### 3.4.3 Assurance qualité

Tout au long de la collecte, la sécurité des données a été une grande priorité. Les tablettes des agents enquêteurs ont été protégées par un mot de passe. L'accès aux données sur le serveur Survey Solution est limité aux membres de l'équipe de SDI. Un fichier de suivi de la collecte a été réalisé pour suivre régulièrement l'évolution de la collecte par Région, District et Commune. En outre, les transmissions de fichiers (suivi, données, etc.) sont faites à travers le Dropbox afin d'éviter tout risque de fuite d'information et donc de garantir la confidentialité.

En ce qui concerne le contrôle de la qualité des données, 5 dispositions majeures ont été prises :

1. Relecture des questionnaires par l'agent enquêteur avant soumission : Ceci a permis de s'assurer de la complétude des données avant soumissions ;
2. Relecture des questionnaires avant soumission et suivi de l'exécution du protocole de collecte de données par le superviseur : les formulaires soumis ont été systématiquement relus. Cela a conduit à des rejets et validation de ces fiches. Les motifs de rejet étaient souvent :
  - La saisie de valeurs trop élevées, voire impossibles ;
  - Des données ayant besoin de commentaire pour une meilleure compréhension. Il est demandé aux agents de vérifier, puis, corriger ou confirmer en ajoutant des commentaires pour expliquer ;
3. Contrôle informatique de la qualité des données : un do file été écrit pour contrôler toute incohérence dans les données. Le do-file été exécuté et les questionnaires qui présentent des problèmes majeurs ont été rejetés et renvoyés à l'agent enquêteur.
4. Réalisation des tableaux de fréquences et des tableaux croisés : Les tableaux permettent d'avoir une vue globale de toutes les données et donc de détecter les aberrations ou incompatibilités entre ces données. En cas de détection d'aberrations, les recherches sont effectuées sur les identifiants des entretiens concernés. Ensuite, les rejets s'ensuivent ;
5. Communication constante avec les agents enquêteurs : En plus des échanges directs entre les agents enquêteurs et le superviseur du terrain, un groupe WhatsApp a été créé. Le groupe WhatsApp réunit les agents enquêteurs et les membres de la coordination. Ce forum a été utilisé comme cadre pour les points journaliers relatifs aux scores atteints, au partage des informations relatives aux aspects qui pourraient entacher la qualité des données.

Grâce à ce dispositif de suivi de la qualité des données, des erreurs détectées ont fait objet de correction.

### 3.4.4 Méthode d'analyse

Les formules utilisées pour estimer la valeur de chaque indicateur sont présentées dans les fiches descriptives des indicateurs qui suivent. Les bases de données issues de Survey Solution ont été converties en fichiers STATA. Lesquels fichiers ont été exploités pour la suite. La méthodologie de calcul des indicateurs est présentée en annexe.

### 3.5 CONSIDERATIONS ETHIQUES ET PRINCIPES D'ÉVALUATION

Le rapport a été rédigé dans le respect des normes GEROS (GEROS Q.9 & Q.19) sur les considérations éthiques. Les évaluateurs ont travaillé de façon indépendante, impartiale, crédible sans conflits d'intérêts.

**Indépendance** : les membres de l'équipe de l'évaluation sont indépendants et n'ont pas participé à des activités du Projet, ni n'ont été responsables dans le passé de la conception, de l'exécution ou de la supervision du projet ;

**Impartialité** : L'équipe d'évaluation s'est attachée à fournir une présentation globale et équilibrée des forces et faiblesses du projet. Le processus d'évaluation a été impartial à toutes les étapes, et a pris en compte tous les points de vue reçus de la part des parties prenantes ;

**Transparence** : L'équipe d'évaluation a communiqué d'une manière aussi ouverte que possible l'objectif de l'évaluation, les critères appliqués et l'utilisation attendue des résultats. Ce rapport d'évaluation vise à fournir des informations transparentes sur ses sources, ses méthodes et ses approches ;

**Divulgateion** : Ce rapport sert de mécanisme par lequel les résultats et les enseignements identifiés dans l'évaluation sont diffusés aux décideurs politiques, au personnel opérationnel, aux bénéficiaires, au grand public et aux autres parties prenantes ;

**Éthique** : L'équipe d'évaluation a respecté le droit des institutions et des individus à fournir des informations en toute confiance, et les sources des informations et opinions spécifiques figurant dans le présent rapport ne sont pas divulguées, sauf si nécessaire et uniquement après confirmation de la part de la personne consultée ;

**Crédibilité** : Cette évaluation a été basée sur des données et des observations qui sont considérées comme fiables et dignes de confiance en ce qui concerne la qualité des instruments, les procédures et les analyses utilisées pour recueillir et interpréter les informations ;

**Utilité** : L'Equipe d'évaluation s'est efforcée d'être aussi bien informée que possible, et le présent rapport est considéré comme pertinent, opportun et aussi concis que possible. Visant à être le plus bénéfique possible aux parties prenantes. Le rapport présente d'une manière complète et équilibrée les faits, résultats et problèmes, conclusions et recommandations ;

**Conflits d'intérêt** : l'évaluateur a procédé de façon à ce que son statut ne présente pas un conflit d'intérêt avec son rôle d'évaluateur.

Au de-là des critères GEROS, les considérations éthiques ont été prise en compte dans l'approche participative qui a été déployée pour la mise en œuvre de la recherche est un premier de gage pour les normes éthiques. Ainsi, les méthodes de ont été adaptées aux groupes d'âges, au genre et à la diversité des cibles sélectionnées. Lors du recrutement des participants aux divers entretiens, ces derniers ont été informés sur les mesures de protection des données. Les participants ont été tous préalablement informés de l'utilisation des réponses, de la garantie de confidentialité et s'ils sont disposés à participer à l'évaluation.

La formation des agents de collecte a mis un accent particulier sur la gestion des entretiens avec les enfants et les filles, notamment en ce qui concerne les mesures spécifiques à prendre en compte en conformité avec les procédures qui sont compatibles à la Politique de Bienveillance et la Charte d'Éthique de l'UNICEF, de la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDAW)<sup>4</sup> et du Guide de l'Unicef sur les normes de recherche impliquant les enfants. Ainsi, l'obtention d'une autorisation parentale avait été requise, de sorte que l'un des parents ou un adulte responsable au moment de l'enquête (parent, grand-parent) a donné son accord pour les interviews avec les enfants. L'identité de la personne ayant donné l'autorisation a été enregistrée dans un formulaire de consentement, y compris celle de l'enquêteur.

Par ailleurs, l'évaluation a été réalisée selon les principes éthiques et les normes définis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE), qui sont la confidentialité, l'anonymat, la responsabilité, l'intégrité, l'indépendance, la validation de l'information, l'incident et la propriété intellectuelle. Ainsi, la confidentialité, l'anonymat et ses liens avec la protection des données ont été au centre de nos préoccupations au cours des entretiens avec les enquêtes en garantissant la vie privée des personnes interrogées durant la phase de collecte des données. L'anonymat des enfants et des adolescents ainsi que la confidentialité

---

<sup>4</sup> [https://www.unicef.ca/sites/default/files/2016-11/crcposterfr\\_fa.pdf](https://www.unicef.ca/sites/default/files/2016-11/crcposterfr_fa.pdf)  
<https://www.ohchr.org/Documents/ProfessionalInterest/cedaw.pdf>

de l'information obtenue ont été assurés à toutes les étapes, et un consentement éclairé et bien informé à leur participation à l'enquête a été sollicité.

Au niveau de la responsabilité, toutes les divergences d'opinion ayant pu se manifester entre l'équipe des évaluateurs ont été discutées lors des séances de débriefings et des consensus ont été réalisés. Au niveau de l'intégrité, les évaluateurs ont présenté les résultats tels qu'issus des entretiens. Les évaluateurs ont assuré l'indépendance vis-à-vis du programme examiné, et ils n'ont pas été associé à sa gestion ou à quelque élément de celle-ci. Tous les problèmes ou incidents, principalement d'ordre sécuritaire et d'absence des répondants ayant survécu au cours du travail de terrain, ou à tout autre moment de l'évaluation, ont été immédiatement rapportés au gestionnaire de l'évaluation à l'Unicef. En ce qui concerne la validation de l'information, les évaluateurs ont garanti l'exactitude des informations recueillies et présentées dans le présent rapport. De même, en utilisant les différentes sources d'information, les droits de propriété intellectuelle des institutions et des communautés examinées ont été respectés.

### 3.6 LIMITES ET CONTRAINTES DE L'ÉVALUATION ET DES MESURES D'ATTÉNUATION

La mise en œuvre de cette évaluation finale a été ponctuée par des contraintes liées à la fois à l'application de l'approche méthodologique et à la collecte des données. Toutefois, les stratégies et mesures d'atténuation déployées ont permis à l'équipe d'évaluation d'avoir les résultats escomptés et donc ces difficultés n'ont pas influencé la qualité des données, encore moins les analyses produites. Ces contraintes et les mesures d'atténuation sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau 11: Contraintes à la mission et les mesures d'atténuation

Contraintes de l'évaluation	Stratégie d'atténuation
Retard dans l'obtention des autorisations administratives.	L'équipe de collecte a été maintenue sur le terrain en attendant la lettre d'autorisation, ce qui a allongé la durée de la collecte. Ce temps d'attente a été mis à profit par les agents pour négocier des rendez-vous avec les acteurs à enquêter.
Impossibilité de saisir les données des registres d'enregistrement du fait de la réglementation sur les données à caractère personnel.	Un remplacement du questionnaire registre par une fiche synthèse a été fait pour le décompte sur place pour extirper les informations nécessaires aux calculs des indicateurs 1 et 2. Cette approche a réduit le nombre de variables collectées ; mais n'a pas affecté la qualité des données.
Non disponibilité des informations budgétaires dans plusieurs centres d'état civil	Les informations non obtenues sur les dépenses ont été considérées comme valeurs manquantes dans le traitement des données et des pondérations ont été appliquées dans la base données pour assurer une meilleure extrapolation des informations collectées.

## 4. CONSTATS ET RESULTATS DE L'EVALUATION

### 4.1 PERTINENCE

La pertinence d'un projet repose principalement sur la qualité de sa phase de conception. Elle concerne la mesure dans laquelle les objectifs envisagés par le projet répondent correctement aux problèmes identifiés ou aux besoins réels et est en phase avec les orientations nationales.

#### Questions d'évaluation de la pertinence

**Q1 :** Dans quelle mesure le programme d'appui à la modernisation du système de l'état civil répond-il aux besoins identifiés de ses bénéficiaires attendus ?

**Q2 :** Dans quelle mesure les différentes stratégies de suivi-évaluation étaient-elles adaptées pour mesurer les résultats de l'approche ? Et Comment pourraient-elles être améliorées ?

**Q1 :** Dans quelle mesure le programme d'appui à la modernisation du système de l'état civil répond-il aux besoins identifiés de ses bénéficiaires attendus ?



Illustration 1 : Formation des leaders communautaires à Boulssa  
Crédit photo Children Believe

Trois groupes de bénéficiaires avaient été visés par la mise en œuvre du PAMEC. Il s'agit des (i) Ministères sectoriels et leurs structures déconcentrées, (ii) services sociaux de base /ONG et (iii) des communautés (femmes, adolescents, enfants). La situation de l'offre et de la demande des services relatifs à l'état civil au niveau de chacun de ces acteurs, jusqu'à 2018, met en relief les liens entre le programme et les besoins réels, et permet de déduire la pertinence du PAMEC. Cet état des lieux a été relevé à travers la revue documentaire, en l'occurrence, la SNEC, le document de Programme et a été confirmé par les entretiens réalisés avec les trois groupes d'acteurs, parties prenantes au PAMEC.

**PERT/Para1 :** Le système de l'état civil était caractérisé par une faible production des statistiques de vie ; l'inexistence d'un système efficace de suivi évaluation du plan d'actions, l'absence du cadre partenarial, l'absence de leadership et d'ancrage institutionnel (**SNEC 2017 - 2021**).

**PERT/Para2 :** En 2018, c'est-à-dire avant le début de l'intervention, dans le secteur de la justice, il était noté une faiblesse des capacités des différents Tribunaux de Grandes Instances (TGI) à assurer le contrôle des activités des agents et officiers de l'état civil, et celle de la DGMEC à assurer l'approvisionnement continu des registres et

des imprimés de l'état civil ainsi que le fonctionnement régulier et continu des centres d'état civil. Ceci a un impact important sur la disponibilité et la qualité du service en ouvrant la voie à des irrégularités avec des conséquences négatives sur la demande de services. **(Prodoc PAMEC).**

**PERT/Para3 :** On notait une faiblesse du cadre juridique qui s'explique principalement par l'inachèvement et l'inadaptation des textes juridiques existants, notamment le Code des personnes et de la famille, et les textes législatifs et réglementaires sur les cadres de concertation et sur les statistiques nationales. A cela, s'ajoute la faible application des textes existants. Cette situation se traduit par une inefficacité dans l'offre des services de l'état civil, une faible accessibilité des populations à ces services, une sécurisation imparfaite des registres de l'état civil et l'absence de textes sur la production de statistiques de vie fiables et exploitables à des fins de planification. **(SNEC 2017 - 2021).** En outre, la gouvernance du système de l'état civil était caractérisée par (i) la faiblesse du cadre juridique ; (ii) l'inadéquation du cadre institutionnel ; (iii) l'insuffisance des ressources humaines dans les services de l'état civil ; (iv) l'insuffisance des capacités financières des structures impliquées dans l'enregistrement des faits d'état civil **(SNEC 2017 - 2021).**

A la mise en œuvre, il est à noter que les acteurs ont témoigné de l'effectivité de la contribution du PAMEC au renforcement du cadre juridique, notamment comme l'a souligné le Directeur des Affaires Commerciales et Civiles du Ministère en charge de la justice, à travers l'équipement significatif des tribunaux et le renforcement des capacités des acteurs du secteur de la justice.

La réponse à ces limites est adressée par le premier objectif spécifique du PAMEC qui vise à « **Rendre la gouvernance et l'environnement du système d'état civil conforme aux standards CRVS** ».

**PERT/Para4 :** Selon le document de la SNEC, les services d'enregistrement des faits d'état civil sont difficilement accessibles à cause des longues distances à parcourir, en particulier par les populations les plus vulnérables. A cela, s'ajoutent la faible interopérabilité entre le système d'état civil et le système de santé ainsi que l'utilisation très limitée des TIC. Ces différents éléments illustrent clairement les problèmes d'accessibilité à l'enregistrement des naissances **(SNEC 2017 - 2021).** De même, le système de l'état civil était caractérisé par une faible informatisation des centres d'enregistrement des faits d'état civil et une insuffisance dans la sécurisation des documents d'état civil **(SNEC 2017 - 2021).**

La réponse à ce besoin est prise en compte par le deuxième objectif spécifique du PAMEC qui vise à « **Promouvoir l'interopérabilité entre les secteurs et l'utilisation des TIC pour soutenir la modernisation et l'amélioration des performances des services d'état civil et soutenir l'enregistrement rétroactif des naissances d'enfants non enregistrés à l'état civil y compris ceux déplacés internes affectés par les urgences humanitaires** ».

**PERT/Para5 :** Au niveau des communautés, on notait, une faible demande et l'utilisation des services d'état civil par les populations qui explique en partie le faible taux d'enregistrement des faits d'état civil<sup>5</sup>. Celle-ci trouve ses raisons dans l'éloignement des centres d'état civil, les coûts directs et indirects d'enregistrement des faits d'état civil, la méconnaissance des procédures et le manque de compréhension par les populations des bénéfices de l'enregistrement à l'état civil. Il faut aussi noter dans le comportement des populations, la tendance à la déclaration tardive. Cet enregistrement hors délai légal demande un recours aux services de justice, souvent complexe pour les parents, et constitue un obstacle à la production de statistiques nationales fiables. Il faut déplorer l'absence d'une stratégie efficace de communication qui renforcerait la sensibilisation des populations et la mobilisation sociale autour de la question de l'état civil. **(Prodoc PAMEC).** De même, selon l'Enquête Multisectorielle Continue **(EMC-MDS 2015)**, le taux d'enregistrement des naissances était de 77,8% en 2014. En outre, le système était caractérisé par une faible adhésion des populations à l'enregistrement des faits d'état civil **(SNEC 2017 - 2021).**

**PERT/Para6 :** Les besoins relevés ici portaient sur l'amélioration du niveau de connaissance de l'importance de l'état civil et l'accessibilité aux services de l'état civil. La réponse apportée à ces besoins par le programme est portée par le troisième objectif qui vise à « **Susciter l'adhésion des leaders communautaires à une utilisation renforcée des services d'enregistrement des faits d'état civil dans les communes du Burkina Faso** ».

**Au regard des liens évidents entre les besoins et priorités révélés par les sources documentaires et confirmés par les entretiens avec les parties prenantes, il peut être déduit que le PAMEC, à travers ses objectifs et axes stratégiques, a adressé les besoins réellement exprimés par les parties prenantes à sa mise en œuvre.**

---

<sup>5</sup> Stratégie nationale de l'état civil

**Q2 : Dans quelle mesure les différentes stratégies de suivi-évaluation étaient-elles adaptées pour mesurer les résultats de l'approche ? Et Comment pourraient-elles être améliorées ?**

**PERT/Para7** : Le système de monitoring du PAMEC a été fondé sur l'approche décentralisée MoRES, de l'UNICEF qui est sensée favoriser les anticipations sur les problèmes futurs, de les identifier à leur apparition, et d'y répondre aussi rapidement que possible. Le système MoRES est conçu pour soutenir le programme global de l'UNICEF axé sur l'équité. **(Prodoc PAMEC)**.

Ainsi, au premier degré, une analyse de la situation du système d'état civil est faite par le Bureau pays de l'UNICEF. Au deuxième degré, le Bureau pays de l'UNICEF assurera le suivi des interventions et des résultats attendus, au troisième degré, le Bureau pays de l'UNICEF et les partenaires feront le suivi et l'analyse de la levée des goulots d'étranglement ainsi que des barrières et au quatrième degré. Le Bureau pays de l'UNICEF cherchera à développer une connaissance complète de l'impact à long terme des actions menées (Prodoc PAMEC). De même, les interventions du PAMEC ont été construites avec une portée géographique à quatre paliers (National, Régional, Communal et Communautaire). Au niveau national, l'UNICEF élabore des rapports narratifs et financiers intermédiaires périodiques (annuel) et un rapport final au cours de la période de mise en œuvre. En parallèle, dans le cadre du PAMEC, l'UNICEF a réalisé une étude de base (base line study) de l'enregistrement des naissances, une évaluation à mi-parcours et une évaluation de fin de projet (end line study).

**PERT/Para8** : Aux niveau communautaire et régional, les ONG de mise en œuvre élaborent des rapports d'activité périodiques qui font l'état des avancements et des difficultés rencontrées. **(Prodoc PAMEC et entretiens réalisés avec les responsables des ONG de mise en œuvre)**. Toutefois, ce système pourrait être amélioré et rendu plus performant en le dotant d'une unité de suivi du Programme avec des compétences en suivi-évaluation et en mobilisation communautaire.

#### CONCLUSION PARTIELLE

Le PAMEC a adressé les problèmes liés à la production des statistiques et l'efficacité du système de suivi évaluation (PERT/Para1) d'une part et aux capacités des différents Tribunaux de Grandes Instances (TGI), (PERT/Para1 2) et du cadre juridique (PERT/Para 3) d'autre part. Le programme a également fait un focus sur l'amélioration de l'accessibilité des centres d'état civil par les communautés et l'interopérabilité entre le système d'état civil et le système de santé ainsi que l'utilisation très limitée des TIC (PERT/Para14). En outre, le PAMEC a adressé l'amélioration de la demande et de l'utilisation des services d'état civil par les populations qui avaient d'ailleurs, une méconnaissance de l'importance de l'état civil ainsi que des procédures d'accessibilité. (PERT/Para5).

Les stratégies de suivi-évaluation étaient adaptées pour atteindre les résultats escompté (PERT/Para 7, PERT/Para8). Mais, elles ont la faiblesse de n'avoir pas mis en place une véritable unité de suivi du programme avec une équipe responsabilisée pour le suivi-évaluation qui devrait centraliser de façon systématique les données relatives à la mise en œuvre du Programme. De même, la DGMEC qui représente par excellence la partie nationale, ne disposait pas à son niveau d'un mécanisme opérationnel de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Programme.

Le dispositif de suivi-évaluation pourrait être amélioré à travers la création d'une Unité de suivi équipée en ressources humaines et matériels (notamment informatiques, y compris les logiciels).

***En adressant pertinemment les besoins des acteurs, à travers ses objectifs et axes stratégiques, et en disposant d'un dispositif perfectible de suivi évaluation, il peut être déduit que le PAMEC a été un Programme Pertinent.***

## 4.2 COHERENCE

La cohérence du projet concerne son alignement par rapport à la stratégie nationale, à la stratégie de l'UNICEF, au standard CRVS et aussi sa complémentarité par rapport aux interventions des autres acteurs.

### Questions de cohérence

**Q3** : Dans quelle mesure les interventions du programme d'appui à la modernisation du système de l'état civil de l'UNICEF sont-elles complémentaires à celles mises en œuvre par les autres partenaires et les gouvernements pour atteindre les plus vulnérables ?

**Q4** : Dans quelle mesure les interventions sur le terrain sont alignées avec les objectifs de la CRVS, la stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfant (2021-2030) ?

**Q5** : Dans quelle mesure les facteurs contextuels (ex. : stabilité politique, mouvements de la population, etc.) ont-ils été pris en compte lors de la formulation et mise en œuvre de l'intervention ?



Illustration 2: Sensibilisation par le football sur l'enregistrement des naissances dans les écoles de la périphérie de Ouagadougou (Ici Poeloso) ».

Crédit photo : CNA – Année 2

**Q3** : Dans quelle mesure les interventions du programme d'appui à la modernisation du système de l'état civil de l'UNICEF sont-elles complémentaires à celles mises en œuvre par les autres partenaires et les gouvernements pour atteindre les plus vulnérables ?

**C1** : Selon les résultats de l'Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages réalisée en 2009, 24% d'hommes et 34% de femmes ne sont pas enregistrés à l'état civil. Concernant les enfants, 36% ne sont pas déclarés et près de 70% le sont par jugements déclaratifs/supplétifs. Pour faire face à cette situation, le gouvernement s'est engagé dans un processus de dynamisation du système de l'état civil par la création en 2011 de la Direction générale de la modernisation de l'état civil (DGMEC).

Dans ce sens, la cohérence du PAMEC avec le gouvernement résulte de la mission première de la création de la DGMEC qui est la modernisation de l'état civil burkinabè. Dans la mise en œuvre du PAMEC, beaucoup d'activité ont contribué au ciblage et à la prise en compte des plus vulnérables dans l'établissement des actes de naissance. Par exemple la mise en œuvre d'équipes mobiles d'enregistrement des naissances a permis d'enrôler beaucoup d'enfants vulnérables provenant de villages très éloignés des centres d'état civil et de couvrir les CSPS qui n'ont pas encore de centre d'état civil secondaire fonctionnel. L'accompagnement du PAMEC dans la création de plus de centres d'état civil secondaires a contribué à rapprocher le service d'enregistrement des naissances aux populations vulnérables.

**C2** : Le Programme d'Appui à la Modernisation du Système de l'Etat Civil (PAMEC) a été conçu et mis en œuvre pour soutenir l'application de la Stratégie Nationale de l'Etat Civil (SNEC) au Burkina Faso. Les trois composantes principales du PAMEC sont l'amélioration de l'environnement et la gouvernance, le renforcement des capacités des services y compris l'interopérabilité et le soutien à la demande de services. Chacune des composantes du PAMEC vient en appui à au moins un des cinq axes de la Stratégie nationale d'état civil que le gouvernement a élaboré sous l'égide du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité. Les cinq axes de la SNEC sont : (1) consolidation et opérationnalisation des cadres juridiques et institutionnels du système d'état civil, (2) renforcement des capacités des structures et des acteurs, (3) modernisation et sécurisation de l'état civile, (4) accroissement de l'adhésion des populations aux services de l'état civil, (5) renforcement de la production des statistiques de vie.

**C3** : Au-delà du PAMEC, la SNEC est soutenue en même temps par d'autres partenaires dans l'objectif de moderniser davantage l'état civil et d'améliorer les taux d'enregistrements et les statistiques d'état civil. On peut citer le programme BRAVO (*Birth registration for all versus oblivion*) de la communauté de Sant' Egidio qui appui depuis 2020 les différents acteurs de l'état civil (santé, justice et administration territoriale) du Burkina Faso pour garantir l'enregistrement à l'état civil de tous les enfants. Tous comme le PAMEC, le programme BRAVO fait la promotion de l'enregistrement des enfants au moment de la naissance, à travers la formation des agents de l'état civil, la sensibilisation les populations sur l'importance d'avoir des documents d'identité, en particulier dans les zones rurales et dans les centres de santé.

**C4** : Le PAMEC s'inscrit en cohérence avec la stratégie du Système des Nations Unies (SNU) au Burkina Faso qui s'est engagé à appuyer le suivi de la mise en œuvre du PNDES, reposant sur le renforcement du système statistique national et des capacités des acteurs et des services de l'état civil du pays pour que tout enfant et toute personne soient enregistrés et documentés afin de garantir l'inclusion sociale des groupes les plus vulnérables et réduire les disparités de genre. Pour le compte du Système des Nations Unies (SNU), l'UNFPA intervient aussi en appui à la DGMEC pour la modernisation de l'état civil. Enfin, en promouvant l'enregistrement des naissances, sans discrimination des sexes, le PAMEC est aussi en phase avec la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1989.

**C5** : Le renforcement de la coordination de l'état civil est un besoin national et en même temps un produit clé des standards que le PAMEC prend en compte. Le plaidoyer du PAMEC sur l'opérationnalisation de l'interopérabilité surtout avec la santé est en parfaite cohérence avec la stratégie nationale. L'action du PAMEC a rendu effectif l'interopérabilité qui a contribué à l'amélioration de l'enregistrement des naissances dans les délais légaux, l'amélioration de l'accès plus large aux services d'état civil par les populations les plus éloignées. Au-delà même des résultats positifs sur l'état civil, l'interopérabilité porté par le PAMEC a permis le renforcement de la collaboration entre les services de santé et les services d'état civil du pays.

**C6** : Pour assurer la synergie sur les actions d'appui à l'état civil, le gouvernement a mis en place le cadre partenarial des acteurs de l'Etat Civil (CAPEC) qui est un cadre unique de dialogue ouvert à tout partenaire désireux intervenir dans le domaine de l'état civil. Le CAPEC constitue l'instance privilégiée de concertation et de coordination entre le gouvernement, les partenaires techniques et financiers et les structures faitières des collectivités territoriales. Il se tient statutairement deux fois l'an en session ordinaire mais pour des contraintes budgétaires, il se tient depuis 2017 en session unique.

**Q4 : Dans quelle mesure les interventions sur le terrain sont alignées avec les objectifs de la CRVS, la stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfant (2021-2030) ?**

**C7** : Un système de CRVS efficace, permettant de collecter et de traiter les informations liées aux événements de l'état civil de manières précise et opportune, permet de produire des statistiques de l'état civil en temps réel aux niveaux national et sous-national. L'accompagnement du PAMEC sur l'atelier de révision de collecte des données statistiques est en cohérence avec les standards CRVS. La promotion de l'enregistrement des naissances dans les délais prescrits (2 mois) et surtout l'interopérabilité qui ont permis d'améliorer le taux d'enregistrement des naissances et la production d'annuaires statistiques sur les faits d'état civil contribuent à rapprocher l'état civil burkinabé aux standards CRVS.

**C8** : L'une des composantes principales du PAMEC est relative à l'amélioration de la gouvernance de l'état civil. Cela concorde avec un besoin national en termes de renforcement de la coordination de l'état civil en impliquant tous les acteurs concernés et d'adaptation des textes de lois aux normes et standards internationaux. Donc avec les activités de renforcement de la coordination de l'état civil, le PAMEC répond à un besoin national tout en restant cohérent avec les objectifs de la CRVS.

**C9** : Même si dans la conception et dans la mise en œuvre, le PAMEC est resté cohérent, on note toujours du retard dans la production des statistiques concernant l'enregistrement des naissances et les autres faits d'état civil comme les mariages et les décès, ce qui est non conforme aux standards CRVS qui suggère la production des statistiques à temps dans le respect de la confidentialité des informations privées des personnes. Ce retard dans la production des statistiques s'explique par le fait que le système de l'état civil n'est pas encore informatisé pour permettre des extractions des données à partir d'une plateforme digitale.

En effet, la DGMEC collecte les données à partir d'un formulaire physique envoyer dans les centres principaux. Avec les lenteurs administratives habituels, la remontée de ces formulaires à la DGMEC prend du temps alors que cette collecte doit être suivi de dépouillement, traitement et analyse. Le dernier rapport de collecte des données sur les faits d'état civil a été produit par la DGMEC en aout 2022 et couvre les années 2017, 2018, 2019 et 2020. Les statistiques officielles de la DGMEC sur les faits d'état civil (y compris les naissances) pour les années 2021 et 2022 ne sont pas encore disponibles bien que nous sommes au deuxième trimestre de l'année 2023.

**C10** : Le PAMEC a contribué à mieux adapter les cadres législatifs et réglementaires relatifs à l'enregistrement des faits d'état civil aux standards du CRVS avec l'élaboration d'un manuel harmonisé concernant les normes nationales d'enregistrement des faits d'état civil avec une interopérabilité renforcée avec la santé et participé à l'élaboration d'un projet de loi sur l'état civil qui prend en compte les trois dimensions du CRVS : collaborative, juridique et statistique.

Toutefois, selon le Directeur des Affaires Commerciales et Civiles du Ministère en charge de la justice, il reste que la situation des déplacés n'a pas été clairement prévue par la loi et il conviendrait d'en tenir compte dans l'actualisation de la loi sur l'état civil.

#### Q5 : Dans quelle mesure les facteurs contextuels (ex. : stabilité politique, mouvements de la population, etc.) ont-ils été pris en compte lors de la formulation et mise en œuvre de l'intervention ?

**C11** : Le PAMEC s'est déroulé dans un contexte marqué par une dégradation de la situation sanitaire à cause de la pandémie liée à la COVID-19 et des mesures barrières ont été prises au niveau national pour contrer la propagation de la pandémie en 2019. Ce facteur contextuel a été prise en compte pendant l'intervention notamment en mettant l'accent sur les partenaires d'exécution locaux pour la mise en œuvre des activités. Le recours aux partenaires d'exécution locaux a permis de continuer les activités du PAMEC malgré les mesures barrières et le confinement de certaines régions.

La dégradation de la situation sécuritaire a eu comme conséquences la fermeture de certaines formations sanitaires, écoles et de certaines mairies, et le déplacement des populations notamment dans les régions les plus touchées. Des activités du PAMEC ont été axées vers l'identification et l'établissement d'actes de naissances des PDI en collaboration avec la MATDS et le ministère de la justice. Toutefois d'autres facteurs contextuels comme l'instabilité institutionnelle marquée par le coup d'état et la dissolution du conseil des collectivités ont eu des conséquences négatives sur les activités du PAMEC.

Les bénéficiaires directes des activités du PAMEC sont les mairies dirigées par les conseils municipaux composés des maires, des adjoints aux maires et des conseillers municipaux. Or avec l'avènement du Mouvement Patriotique pour la Sauvegarde et la Restauration (MPSR), ces conseils municipaux ont été dissous en février 2022 et les conseils des collectivités ont été remplacées par des délégations spéciales.

Le PAMEC s'est retrouvé avec de nouveaux dirigeants ne connaissant pas l'historique du dossier et ayant besoin du temps d'imprégnation. Aussi les activités concernant le volet modernisation du PAMEC à travers un renforcement des capacités des acteurs pour l'utilisation d'une plateforme informatique d'enregistrement des naissances ont été réorientées vers des activités d'équipements des centres d'états civils en matériel informatiques en raison d'absence de choix de la plateforme informatique de déploiement au niveau de la partie gouvernementale.

### CONCLUSION PARTIELLE

En se basant sur la part non négligeable des naissances non enregistrés, le PAMEC trouve sa cohérence en apportant son appui pour la modernisation de l'état civil burkinabè. Cette cohérence est visible dans les objectifs spécifiques du PAMEC qui sont en phase avec les différents axes stratégiques de la SNEC. Le PAMEC s'inscrit en cohérence avec la stratégie du Système des Nations Unies (SNU) au Burkina Faso qui s'est engagé à appuyer le suivi de la mise en œuvre du PNDES, reposant sur le renforcement du système statistique national et des capacités des acteurs (agents du MATDS, de la Justice et de la Santé impliqués dans l'enregistrement des naissances) et des services de l'état civil.

L'accompagnement du PAMEC sur l'harmonisation des procédures dans la collecte des données statistiques et la promotion de l'enregistrement des naissances dans les délais prescrits sont en cohérence avec les standards CRVS. Même si dans la conception et dans la mise en œuvre, le PAMEC est resté cohérent, on note toujours du retard dans la production des statistiques concernant l'enregistrement des naissances, ce qui est non conforme aux standards CRVS qui suggère la production des statistiques à temps.

La mise en œuvre du PAMEC s'est faite dans un contexte marqué par une dégradation de la situation humanitaire, sécuritaire et politique qui ont eu des influences importantes sur les activités. Pendant la période du confinement à cause de la COVID-19, le recours aux partenaires d'exécution locaux a permis par exemple de continuer les activités du PAMEC malgré les mesures barrières.

### 4.3 EFFICACITE

#### Questions d'efficacité

**Q7** : Dans quelle mesure les activités appuyées par l'UNICEF ont-elles permis aux enfants et aux femmes les plus vulnérables d'avoir accès aux services de l'état civil ?

**Q8** : Quels sont les facteurs (internes et externes à l'UNICEF) qui ont le plus contribué à la réalisation des objectifs envisagés du programme ?

**Q9** : Quels sont les facteurs (internes et externes à l'UNICEF) qui ont le plus entravé la réalisation des objectifs envisagés du programme ?

**Q10** : Quels sont les résultats inattendus (positifs et négatifs) produits par le programme d'appui à la modernisation du système de l'état civil ?

**Q11** : Dans quelle mesure les partenaires et partenariats stratégiques ont-ils contribué à la réalisation des résultats du programme d'appui à la modernisation du système de l'état civil ?



Illustration 3 : Cérémonie de remise de registres d'état civil au haut-commissariat de la province du Yatenga, région du Nord, au profit des communes de cette province.

Crédit photo: EDUCO/Burkina Faso/2020/ Sam DABIRE

Dans un premier temps nous présentons ici, le cadre de résultats du PAMEC qui donne un aperçu global sur l'évolution des indicateurs entre 2019 et 2022.

Tableau 12 : Cadre de résultats du PAMEC

Indicateurs	Valeur de référence	Valeurs à mi-parcours	Valeur à l'évaluation sommative	Valeurs cibles du PAMEC
<b>Indicateur 1.1</b> : Enregistrement des naissances des enfants de 0-11 mois à l'état civil	56,0%	56,5%	78,83%	Augmentation de +2 à 8% d'ici 2022
<b>Indicateur 1.2</b> : Enregistrement des naissances dans le délai légal de deux mois	53,7%	54,4%	59,45%	Augmentation de +2 à 8% d'ici 2022
<b>Indicateur 1.3</b> Enregistrement hors délai des naissances des enfants de 2-11 mois	3,5%	3,3%	19,38%	Augmentation de +2 à 8% d'ici 2022
<b>Indicateur 2</b> Taux de délivrance des copies intégrales d'acte de naissance aux déclarants	96,0%	92,9%	98,1%	Augmentation de +8 à 20% d'ici 2022-
<b>Indicateur 3.1</b> Délivrance sur le champ des copies intégrales d'acte de naissance dans les centres d'état civil	26,9%	28,9%	67,4%	Cible : 70%

Indicateurs	Valeur de référence	Valeurs à mi-parcours	Valeur à l'évaluation sommative	Valeurs cibles du PAMEC
<b>Indicateur 3.2</b> Délivrance gratuite des copies intégrales d'acte de naissance dans les centres d'état civil	42,8%	44,1%	49,0%	Cible : 70%
<b>Indicateur 3.3</b> Délivrance gratuite et sur le champ des copies intégrales d'acte de naissance dans les centres d'état civil	0,9%	2,6%	32,6%	Cible : 70%
<b>Indicateur 4</b> : Coûts des actions de l'état civil financés par le budget national	44,6%	43,7%	15,2%	Cible : 30% de couverture d'EC des communes
<b>Indicateur 5</b> : Budget communal alloué à l'état civil	2,2%	2%	1,2%	Cible : 30%
<b>Indicateur 6</b> : Utilisation d'ordinateurs pour soutenir l'enregistrement des faits d'état civil	23,1%	24%	13,1%	Cible : 15%
<b>Indicateur 7</b> : Mise en œuvre des procédures harmonisées d'enregistrement des faits à l'état civil	-	41,1%	82,6%	80%
<b>Indicateur 8</b> : Implication des Agents de santé à base communautaire (ASBC) dans l'enregistrement des naissances	-	35,5%	45,8%	50%
<b>Indicateur 9</b> : Implication des leaders-clés dans le suivi et le rapportage des faits d'état civil	-	52,0%)	65,9%	50%
<b>Indicateur 10</b> : Implication des réseaux d'adolescents/jeunes dans la mobilisation sociale en faveur d'un meilleur engagement des communautés pour l'enregistrement des faits d'état civil	-	32,8%)	50,0%-	50%

Source : Rapports d'étude de référence, d'évaluation à mi-parcours et d'évaluation sommative

En second lieu, il sera question de répondre à cinq questions évaluatives, et ce, à travers les indicateurs calculés à cet effet.

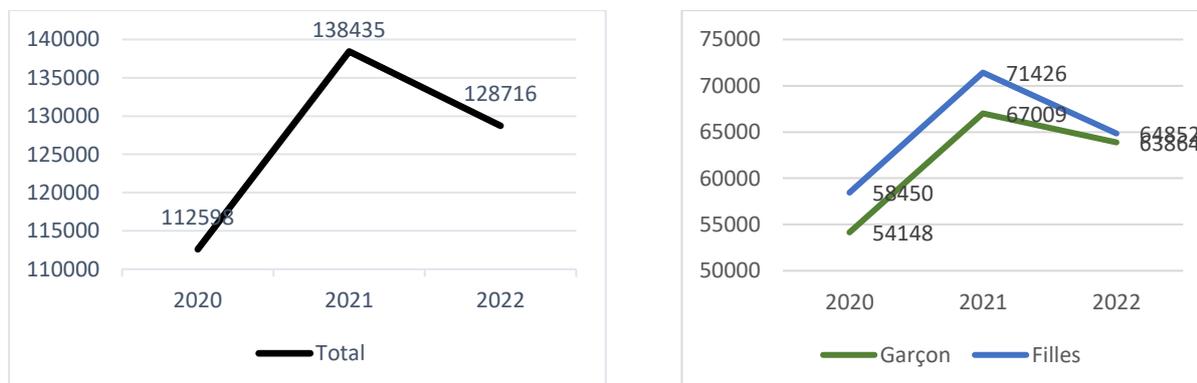
#### Q7 : Dans quelle mesure les activités appuyées par l'UNICEF ont-elles permis aux enfants et aux femmes les plus vulnérables d'avoir accès aux services de l'état civil ?

La réponse à cette question dépend des réalisations du PAMEC qui sont analysées dans les lignes qui suivent.

#### 4.3.1 Enregistrement des naissances à l'état civil

##### 4.3.1.1. Enregistrement des naissances des enfants de 0-11 mois à l'état civil

Graphique 1 : Tendances des enregistrements de naissance de 0-11 mois à l'état civil entre 2020 et 2022 selon le genre

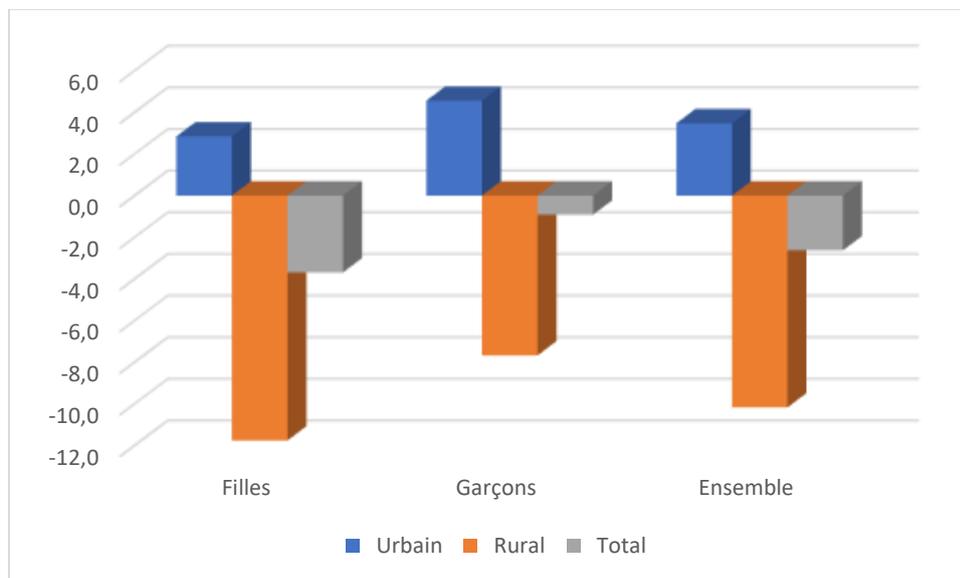


Le graphique ci-dessus montre une tendance à la baisse des enregistrements de naissances entre 2021 et 2022 aussi bien chez les filles que chez les garçons après une hausse remarquable entre 2020 et 2021. En effet, entre 2020 et 2021, les enregistrements de naissance ont augmenté en moyenne de 15,1% : 15% pour les filles et 16% pour les garçons. Mais cette augmentation a été suivie d'une baisse entre 2021 et 2022 de 2,6%. Le milieu rural a

plus contribué à ce résultat non souhaité que le milieu urbain, le taux de baisse étant de 10,2% contre une augmentation de 3,5% en milieu urbain.

Une analyse différenciée par genre montre que la baisse des enregistrements de naissance de 0-11 mois est plus prononcée chez les filles que chez les garçons. Elle est de 3,7% chez les filles contre 0,9% chez les garçons, peu importe le milieu de résidence. En considérant le milieu de résidence, il est clair que le résultat négatif provient de la baisse des enregistrements des naissances de filles à l'état civil, en ce sens que le taux de baisse est de 11,8% chez les filles en milieu rural, contre une hausse de 2,8% en milieu urbain. Chez les garçons, la baisse est de 7,7% en milieu rural contre une hausse de 4,6% en milieu urbain. Une analyse similaire par région permet de constater que les régions du centre, notamment le centre, le centre-sud et le centre-nord, puis celles du plateau-central et des hauts-bassins, ont le plus contribué à ce résultat.

Graphique 2 : Variation du nombre d'enregistrements de naissances de 0-11 mois à l'état civil entre 2021 et 2022 selon le sexe et le milieu de résidence



Ce constat mérite une explication qui dépasse le cadre de cette évaluation, mais très importante pour mieux orienter les actions de plaidoyer, de sensibilisation et de communication. Une des pistes d'analyse est de mesurer l'efficacité des ONG partenaires sur le terrain : efficacité globale, efficacité technique selon le milieu de résidence et les régions des bénéficiaires. Cette tendance a certainement eu un impact sur le taux d'enregistrement des naissances.

Tableau 13 : Taux d'enregistrement des naissances de 0-11 mois (en %)

Caractéristiques géographiques	2021			2022		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Milieu de résidence</b>						
<b>Urbain</b>	89,03	96,26	92,53	84,13	92,72	88,31
<b>Rural</b>	71,26	82,17	76,54	67,80	73,65	70,64
<b>Région</b>						
<b>Boucle du Mouhoun</b>	73,09	80,80	76,82	71,48	81,19	76,19
<b>Cascades</b>	76,87	87,08	81,83	80,56	85,02	82,74
<b>Centre</b>	85,57	95,34	90,28	85,05	98,40	91,51
<b>Centre Sud</b>	84,18	93,22	88,50	60,59	68,16	64,22
<b>Centre-Est</b>	62,84	69,85	66,19	60,31	63,15	61,68
<b>Centre-Nord</b>	93,32	88,27	90,87	44,65	49,58	47,05
<b>Centre-Ouest</b>	75,98	94,12	84,69	85,84	93,75	89,65

Caractéristiques géographiques	2021			2022		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Haut-Bassins</b>	89,08	98,96	93,93	74,73	86,10	80,34
<b>Nord</b>	82,13	93,66	87,85	97,54	91,11	94,34
<b>Plateau-Central</b>	84,53	90,75	87,52	79,27	77,62	78,47
<b>Sud-Ouest</b>	51,17	53,30	52,20	56,79	55,47	56,15
<b>Ensemble</b>	<b>79,24</b>	<b>88,50</b>	<b>83,72</b>	<b>75,37</b>	<b>82,50</b>	<b>78,83</b>

Les estimations confirment la tendance à la baisse. En effet, le taux d'enregistrement des naissances des enfants, dans le délai ou pas, est de 83,72% en 2021 et 78,83% en 2022, soit une diminution de 4,9 points de pourcentage entre ces deux périodes. Cette baisse est plus prononcée chez les filles (88,5% en 2021 et 82,5% en 2022, soit 6 points en moins) que chez les garçons (79,24% en 2021 et 75,37% en 2022, soit 3,9 points en moins seulement). Toutefois, les taux sont nettement supérieurs à ce qui avait été obtenu à l'étude base et à l'évaluation à mi-parcours : 56,0% en 2018 ; 56,5% en 2019 au niveau national ; 57,5% pour les garçons et 54,4% pour les filles en 2018.

L'analyse par milieu de résidence permet de constater qu'il y a un grand écart entre le milieu urbain et le milieu rural. En milieu urbain en 2021, le taux est de 92,53% et en milieu rural, il est de 76,54% en 2021, soit un écart de 16,0 points. En 2022, cet écart s'est élargi légèrement passant à 17,7 points. Cette tendance est restée la même lorsqu'on fait une analyse différenciée par sexe en milieu de résidence.

En considérant les régions, la tendance n'est plus la même. Les régions des Cascades, du Centre-Ouest, du Nord et du Sud-Ouest ont connu une augmentation du taux d'enregistrement des naissances de 0-11 mois. La plus petite augmentation est observée dans la région du Sud-Ouest où ce taux est passé de 52,2% en 2021 à 56,2% en 2022. La plus grande augmentation est observée dans la région du Nord où le taux est passé de 87,8% en 2021 à 94,3% en 2022. Les autres régions sont restées dans la tendance baissière déjà observée.

La comparaison de l'évolution du taux d'enregistrement entre 2021 et 2022 montre une chute du taux d'enregistrement des naissances en 2022 dans la région du Centre-Nord. Cette chute est principalement explicable par l'inaccessibilité de cette région. En effet, compte tenu de l'insécurité, dans cette région, l'échantillonnage s'est limité à la zone rurale et les communes tirées comme échantillon sont Kaya, Kongoussi, Boussouma et Pissila. Dans ces communes où il y a beaucoup de PDI, des registres spéciaux ont été ouverts pour la gestion des enregistrements de naissance pour les déplacés mais les communes ont catégoriquement d'inclure ces registres spéciaux dans le traitement des informations compilées. Donc les enregistrements concernant ces PDI sont ignorés dans le total des enregistrements, ce qui minimise le taux d'enregistrement des naissances dans cette région.

#### 4.3.1.2. Enregistrement des naissances de 0-11 mois dans le délai légal

Globalement, le taux d'enregistrement des naissances dans le délai, 59,5% en 2021 et 59,4% en 2022, a connu une évolution favorable en 2021 et en 2022 lorsque sa valeur est comparée à celle de 2018 : 53,7%. Comme le montre le tableau ci-après, l'analyse du taux d'enregistrement des naissances dans le délai selon le genre, révèle qu'aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, c'est l'enregistrement des filles qui est le plus encouragé en 2021 et 2022. Ce qui sous-entend que les actions de sensibilisation qui ont été initiées en faveur de l'enregistrement des naissances des filles ont porté leur fruit et méritent d'être soutenues dans le futur pour une meilleure équité dans l'enregistrement des enfants (filles comme garçons).

Tableau 14 : Taux d'enregistrement des naissances dans le délai légal (en %)

Caractéristiques géographiques	2021			2022		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Milieu de résidence</b>						
<b>Urbain</b>	73,31	77,70	75,43	70,76	77,29	73,94
<b>Rural</b>	44,20	48,93	46,49	46,65	47,21	46,93
<b>Région</b>						
<b>Boucle du Mouhoun</b>	48,94	47,37	48,18	47,10	51,47	49,22

Caractéristiques géographiques	2021			2022		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Cascades</b>	56,11	63,42	59,67	59,17	58,96	59,07
<b>Centre</b>	65,80	68,41	67,06	70,83	78,76	74,67
<b>Centre Sud</b>	51,65	55,95	53,70	43,07	47,31	45,10
<b>Centre-Est</b>	51,73	58,89	55,16	52,24	53,90	53,04
<b>Centre-Nord</b>	79,14	74,96	77,11	39,58	45,21	42,33
<b>Centre-Ouest</b>	55,61	68,05	61,58	61,33	67,74	64,42
<b>Haut-Bassins</b>	61,85	67,38	64,57	55,29	60,04	57,63
<b>Nord</b>	70,94	81,87	76,37	87,12	79,98	83,56
<b>Plateau-Central</b>	54,94	59,01	56,90	66,53	61,83	64,26
<b>Sud-Ouest</b>	35,82	37,98	36,86	42,10	39,56	40,87
<b>Ensemble</b>	<b>57,26</b>	<b>61,86</b>	<b>59,49</b>	<b>57,83</b>	<b>61,17</b>	<b>59,45</b>

#### 4.3.1.3. Enregistrement des naissances hors délai légal (de 2-11 mois)

Le taux d'enregistrement hors délai des naissances des enfants est resté dans la tendance baissière déjà observée. Globalement, il est passé de 24,23% en 2021 à 19,38% en 2022. Ce qui est très élevé par rapport à la valeur observée en 2018 : 3,5%. Ces valeurs observées en 2021 et 2022 témoignent d'une prise de conscience par rapport à l'enregistrement des naissances, même hors délai pour faire jouir à l'enfant un de ces droits fondamentaux.

L'enregistrement des naissances des enfants hors délai révèle que c'est l'enregistrement des naissances des filles hors délai est plus important que celui des garçons : 26,6% en 2021 et 21,3% en 2022 pour les filles contre 22,0% en 2021 et 17,5% en 2022 pour les garçons. Ce qui conforte le constat précédent relatif aux enregistrements dans les délais où les filles sont les mieux loties.

Tableau 15 : Taux d'enregistrement hors délais des naissances (de 2-11 mois) (en %)

Caractéristiques géographiques	2021			2022		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Milieu de résidence</b>						
<b>Urbain</b>	15,72	18,56	17,10	13,36	15,43	14,37
<b>Rural</b>	27,06	33,23	30,05	21,15	26,43	23,71
<b>Région</b>						
<b>Boucle du Mouhoun</b>	24,15	33,44	28,63	24,39	29,72	26,97
<b>Cascades</b>	20,75	23,66	22,17	21,39	26,06	23,67
<b>Centre</b>	19,77	26,92	23,22	14,23	19,64	16,84
<b>Centre Sud</b>	32,53	37,28	34,80	17,52	20,85	19,11
<b>Centre-Est</b>	11,11	10,96	11,04	8,07	9,25	8,64
<b>Centre-Nord</b>	14,18	13,31	13,76	5,07	4,36	4,73
<b>Centre-Ouest</b>	20,37	26,07	23,11	24,50	26,01	25,23
<b>Haut-Bassins</b>	27,22	31,58	29,36	19,44	26,06	22,70
<b>Nord</b>	11,18	11,79	11,49	10,42	11,13	10,78
<b>Plateau-Central</b>	29,59	31,74	30,62	12,74	15,79	14,21
<b>Sud-Ouest</b>	15,36	15,33	15,34	14,68	15,91	15,28
<b>Ensemble</b>	<b>21,97</b>	<b>26,64</b>	<b>24,23</b>	<b>17,54</b>	<b>21,33</b>	<b>19,38</b>

#### 4.3.2 Délivrance des copies intégrales d'actes de naissance dans les centres d'état civil

Les deux indicateurs liés à la délivrance des copies intégrales d'acte de naissance dans les centres d'état civil sont : (a) le taux de délivrance des copies intégrales d'acte de naissance aux déclarants et (b) le pourcentage de centres d'état civil délivrant sur le champ et gratuitement des copies intégrales d'acte de naissance aux bénéficiaires.

##### 4.3.2.1 Taux de délivrance des copies intégrales d'acte de naissance

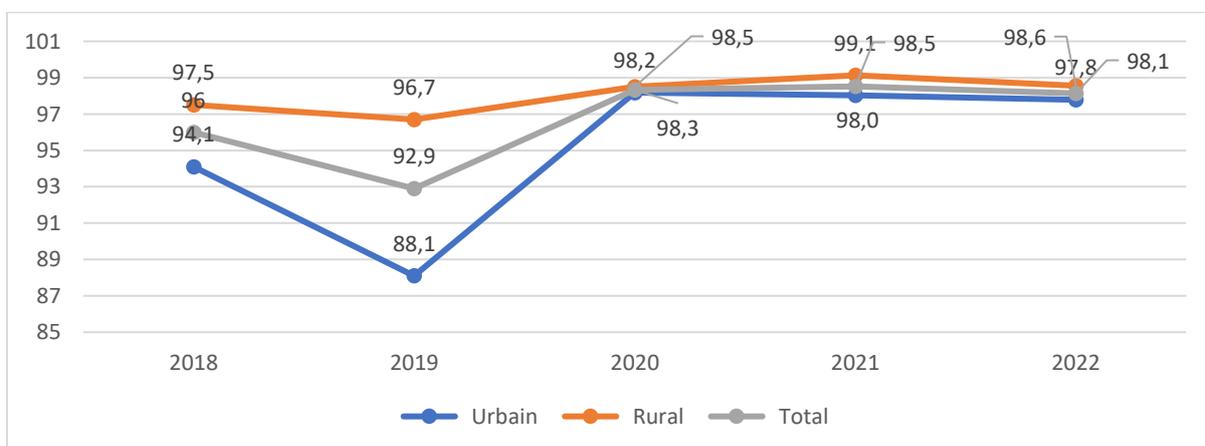
Le taux de délivrance des copies intégrales d'acte de naissance est très élevé et presque constant entre 2020 et 2022 : 98,3% en 2020, 98,5% en 2021 et 98,1% en 2022. Comme l'indique le tableau ci-dessous, sur cette période, il est au moins égal à 93% quel que soit le milieu de résidence et la région. Il est égal à 100% dans plusieurs régions.

Tableau 16 : Taux de délivrance des copies intégrales d'acte de naissance selon le milieu de résidence et la région en 2020, 2021 et 2022

	2020	2021	2022
<b>M05 Milieu de résidence</b>			
Urbain	98,2	98,0	97,8
Rural	98,5	99,1	98,6
Total	98,3	98,5	98,1
<b>Région</b>			
CENTRE	99,9	99,8	99,7
CENTRE SUD	99,1	99,2	98,3
PLATEAU-CENTRAL	99,9	99,8	98,6
CASCADES	93,2	96,6	95,1
HAUT-BASSINS	93,4	93,2	93,0
SUD-OUEST	97,4	97,3	97,2
BOUCLE DU MOUHOUN	99,5	99,2	98,7
CENTRE-OUEST	100,0	100,0	99,6
CENTRE-EST	100,0	100,0	100,0
CENTRE-NORD	97,8	97,9	98,4
NORD	100,0	100,0	100,0
Total	98,3	98,5	98,1

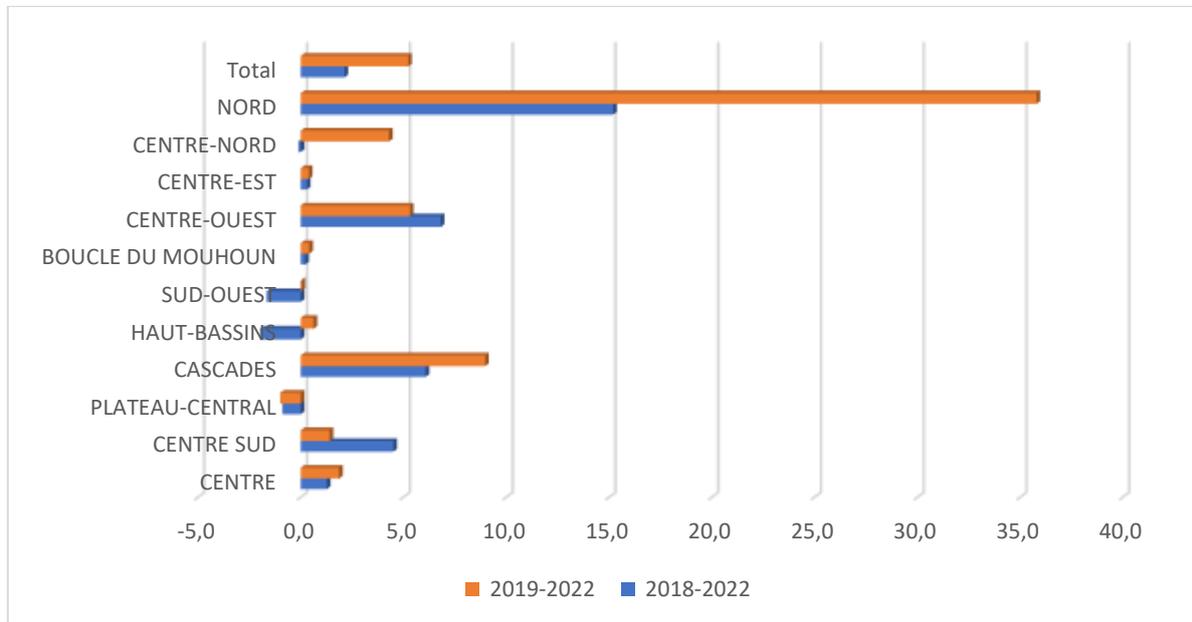
Une analyse de son évolution entre 2018 et 2022 montre une tendance globalement très positive (voir graphique ci-dessous). Après la baisse observée entre 2018 et 2019, ce taux a rapidement évolué passant de 92,9% à 98,1% au niveau national. Les centres d'état civil en milieu rural ont un taux plus élevé que la moyenne nationale, alors que les centres d'état civil en milieu urbain ont un taux inférieur à la moyenne nationale.

Graphique 3 : Evolution du taux de délivrance des copies intégrales d'acte de naissance selon le milieu de résidence entre 2018 et 2022



Le PAMEC s'est donné comme objectif d'augmenter d'ici 2022 le taux de délivrance des copies intégrales d'acte de naissances de 8 à 20% dans les régions. En moyenne l'augmentation est de 2,1% au niveau national. Elle est de 15,2% dans la région Nord, la seule et unique région qui a connu une augmentation dans la fourchette souhaitée. Toutes les autres régions sont restées en deçà de la valeur minimale.

Graphique 4 : Analyse comparative des variations de la valeur du taux de délivrance des copies intégrales d'acte de naissance entre 2018 et 2022 puis 2019 et 2022



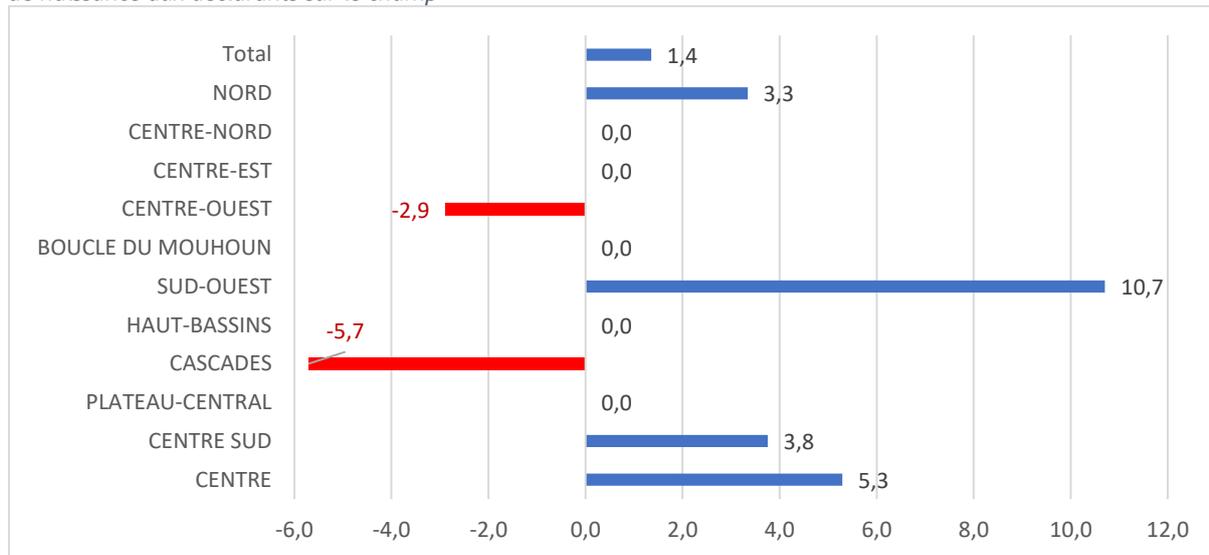
Un grand effort a été fait dans la région Nord qui est passée d'un taux de 64,2% en 2019 à 100% en 2020, 2021, et 2022, soit une augmentation de 35,8 points de pourcentage entre 2019 et 2022. Un effort remarquable a été fait aussi dans la région des Cascades avec une augmentation de 9 points de pourcentage entre 2019 et 2022. La région du Plateau-central devrait être surveillée afin que le recul observé ne se creuse davantage.

#### 4.3.2.2 Délivrance sur le champ des copies intégrales d'acte de naissance

Le pourcentage de centres d'état civil qui délivrent des copies intégrales d'acte de naissance aux déclarants sur le champ a évolué. Il est passé de 66,0% en 2021 à 67,4% en 2022 au niveau national, soit une hausse de 1,4% entre 2021 et 2022. Les centres secondaires d'état civil sont plus nombreux que les centres principaux d'état civil à délivrer des copies intégrales d'acte de naissance : 68,2% et 69,5% contre 53,8% et 55,7% respectivement en 2021 et 2022. Ce constat a été fait aussi lors de l'évaluation à mi-parcours.

Toutefois, le nombre de centres principaux qui délivrent ces copies intégrales sur le champ augmente plus vite que celui des centres secondaires : +1,9 points contre +1,2 points de pourcentage entre 2021 et 2022. Ainsi, il est clair que la variation de +1,4 points observée au niveau national est impulsée en partie par les centres principaux qui sont certainement dans un processus de rattrapage. Ce constat est confirmé par l'évolution de cet indicateur selon le milieu de résidence. En effet, la variation de cet indicateur observé entre 2021 et 2022 est plus importante pour le milieu urbain (2,8 points de pourcentage) où l'on trouve la totalité des centres principaux, que pour le milieu rural (0,9 point de pourcentage). Par rapport aux régions, il convient de noter que la région des Cascades et la région du Centre-ouest méritent d'être surveillées davantage pour avoir enregistré un recul en 2022 par rapport à 2021.

Graphique 5 : Variation entre 2021 et 2022 du pourcentage de centres d'état civil délivrant des copies intégrales d'acte de naissance aux déclarants sur le champ



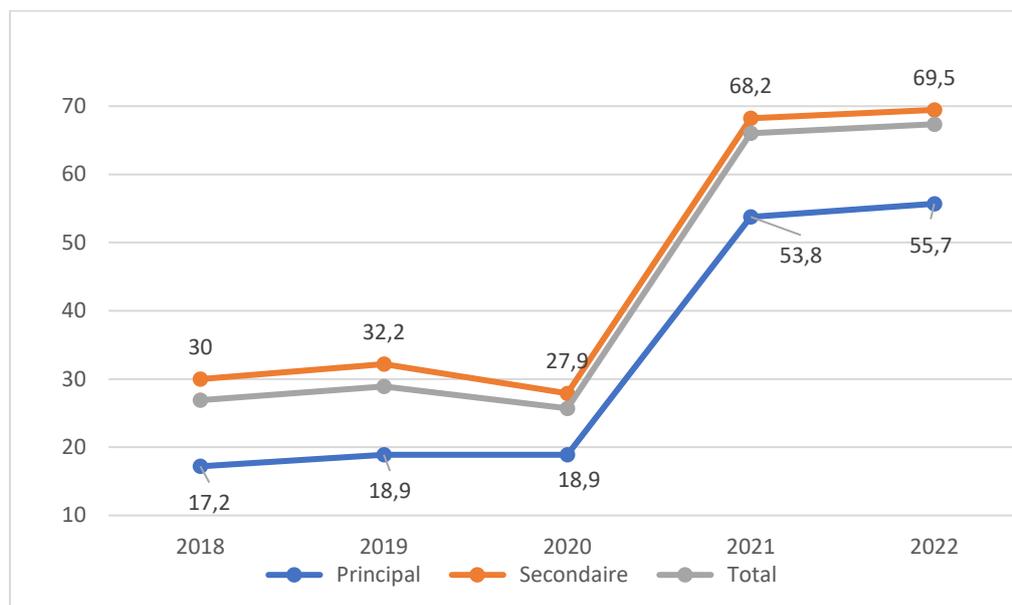
Le tableau qui suit donne plus de détail.

Tableau 17 : Distribution en % des centres d'état civil délivrant sur le champ des copies intégrales d'acte de naissance aux bénéficiaires

	2021	2022
<b>Type de centre d'état civil</b>		
Principal	53,8	55,7
Secondaire	68,2	69,5
Total	66,0	67,4
<b>Milieu de résidence</b>		
Urbain	56,8	59,7
Rural	68,8	69,7
Total	66,0	67,4
<b>Région</b>		
CENTRE	46,2	51,5
CENTRE SUD	48,5	52,2
PLATEAU-CENTRAL	55,3	55,3
CASCADES	76,2	70,5
HAUT-BASSINS	81,7	81,7
SUD-OUEST	38,7	49,4
BOUCLE DU MOUHOUN	54,3	54,3
CENTRE-OUEST	81,2	78,3
CENTRE-EST	70,1	70,1
CENTRE-NORD	82,1	82,1
NORD	88,0	91,3
Total	66,0	67,4

La tendance entre 2018 et 2022 est à la hausse avec un taux d'accroissement annuel moyen de 25,8% : 34,1% pour les centres principaux et 23,3% pour les centres secondaires.

Graphique 6 : Évolution du nombre de centres d'état civil (en %) délivrant des copies intégrales d'acte de naissance aux déclarants sur le champ



#### 4.3.2.3 Délivrance gratuite des copies intégrales d'actes de naissance

Dans l'ensemble on note un recul du nombre de centre d'état civil qui délivrent gratuitement des copies intégrales d'acte de naissance aux déclarants. En effet, le pourcentage de centres d'état civil qui délivrent gratuitement les copies intégrales d'acte de naissance est passé de 50,8% en 2021 à 49% en 2022, soit une baisse de 1,8 points de pourcentage. La baisse est observée au niveau des centres secondaires (2,1 points de pourcentage). Au niveau des centres principaux, c'est plutôt une stagnation qui est observée.

En considérant le milieu de résidence, c'est plutôt un recul qui est observé au niveau des centres aussi bien en milieu urbain (-3,0 points de pourcentage) qu'en milieu rural (-1,5 points de pourcentage). En considérant les régions, on note une invariance au niveau de 08 régions sur les 11 sous revue. Les trois autres régions, à savoir le Centre, le Sud-ouest et le Nord sont marquées par des reculs : -2,6 ; -10,7 et -8,7 points de pourcentage respectivement.

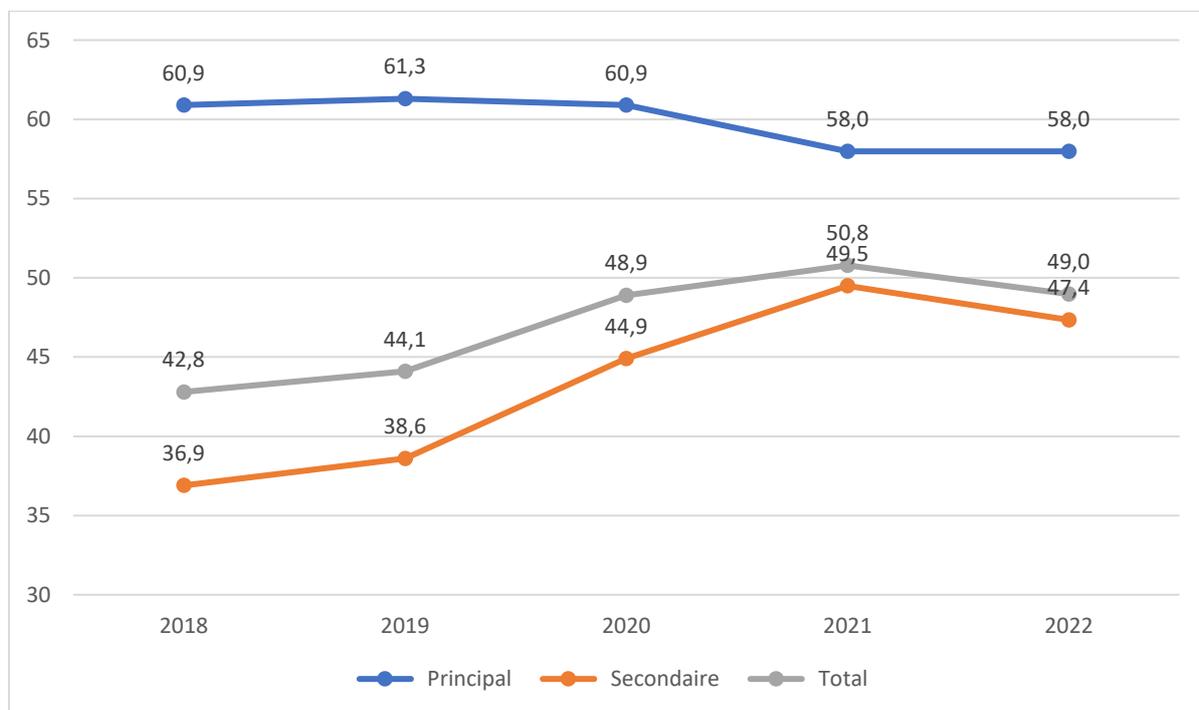
Par rapport à la période de mise en œuvre du PAMEC, il est noté une tendance générale à la hausse entre 2018 et 2021 suivie d'une légère tendance à la baisse entre 2021 et 2022 du niveau de délivrance gratuite des actes de naissance. Les centres principaux se sont distingués par un taux constamment supérieur à la moyenne alors que les centres secondaires ont un niveau de délivrance gratuite constamment inférieur à la moyenne.

Tableau 18 : Distribution (en %) des centres d'état civil délivrant gratuitement des copies intégrales d'acte de naissance aux bénéficiaires selon le type de centre d'état civil, le milieu et la région de résidence en 2021 et 2022

Type de centre d'état civil	2021	2022
<b>Principal</b>	58,0	58,0
<b>Secondaire</b>	49,5	47,4
<b>Total</b>	50,8	49,0
<b>Milieu de résidence</b>		
<b>Urbain</b>	56,7	53,8
<b>Rural</b>	48,9	47,5
<b>Total</b>	50,8	49,0

Type de centre d'état civil	2021	2022
<b>Région</b>		
<b>CENTRE</b>	25,0	22,4
<b>CENTRE SUD</b>	37,5	37,5
<b>PLATEAU-CENTRAL</b>	85,9	85,9
<b>CASCADES</b>	53,3	53,3
<b>HAUT-BASSINS</b>	72,8	72,8
<b>SUD-OUEST</b>	50,6	39,9
<b>BOUCLE DU MOUHOUN</b>	20,8	20,8
<b>CENTRE-OUEST</b>	62,0	62,0
<b>CENTRE-EST</b>	95,0	95,0
<b>CENTRE-NORD</b>	17,9	17,9
<b>NORD</b>	48,0	39,4
<b>Total</b>	50,8	49,0

Graphique 7: Evolution du nombre de centres d'état civil (en %) délivrant gratuitement des copies intégrales d'acte de naissance



#### 4.3.2.4 Délivrance sur le champ et gratuite des copies intégrales d'acte de naissance

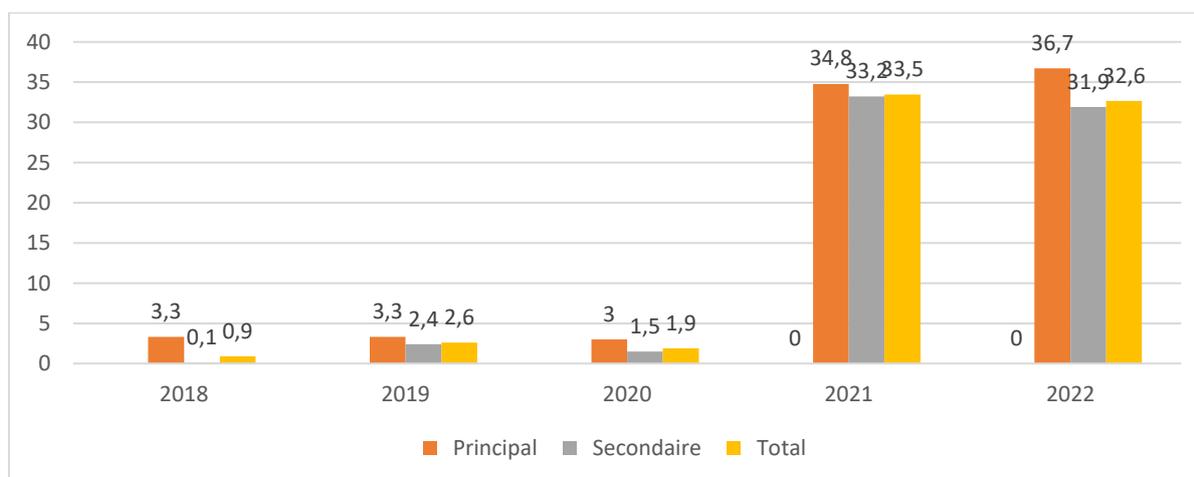
En général, le nombre de centres d'état civil qui délivrent à la fois sur le champ et gratuitement des copies intégrales d'acte de naissance est passé de 33,5% en 2021 à 32,6% en 2022, soit une baisse de 0,8 point de pourcentage. Le nombre de centres principaux agissant dans ce sens est plus élevé que le nombre de centres secondaires agissant dans le même sens. Cette tendance est la même lorsque l'on fait une analyse différenciée par milieu de résidence. Par rapport aux régions, ce sont les régions des Cascades, du Sud-Ouest et du Nord qui ont été marquées par des baisses.

Tableau 19 : Distribution du nombre de centres d'état civil délivrant sur le champ et gratuitement des copies intégrales d'acte de naissance aux bénéficiaires selon le type de centre d'état civil, le milieu et la région de résidence en 2021 et 2022

Type de centre d'état civil	2021	2022
<b>Principal</b>	34,8	36,7
<b>Secondaire</b>	33,2	31,9
<b>Total</b>	33,5	32,6
<b>Milieu de résidence</b>		
<b>Urbain</b>	31,9	34,8
<b>Rural</b>	33,9	32,0
<b>Total</b>	33,5	32,6
<b>Région</b>		
<b>CENTRE</b>	5,3	5,3
<b>CENTRE SUD</b>	26,3	30,0
<b>PLATEAU-CENTRAL</b>	44,7	44,7
<b>CASCADES</b>	35,2	29,5
<b>HAUT-BASSINS</b>	54,4	54,4
<b>SUD-OUEST</b>	22,6	17,3
<b>BOUCLE DU MOUHOUN</b>	20,8	20,8
<b>CENTRE-OUEST</b>	49,5	49,5
<b>CENTRE-EST</b>	65,1	65,1
<b>CENTRE-NORD</b>	14,9	14,9
<b>NORD</b>	40,3	35,0
<b>Total</b>	33,5	32,6

En termes d'évolution, il est aisé de constater que le nombre de centres d'état civil délivrant sur le champ et gratuitement des copies intégrales d'acte de naissance aux bénéficiaires a considérablement augmenté.

Graphique 8 : Evolution du nombre de centres d'état civil délivrant sur le champ et gratuitement des copies intégrales d'acte de naissance aux bénéficiaires (en %)



### 4.3.3 Coûts des actions de l'état civil financés par le budget national

#### 4.3.3.1 Contribution du budget national au financement des actions de l'état civil

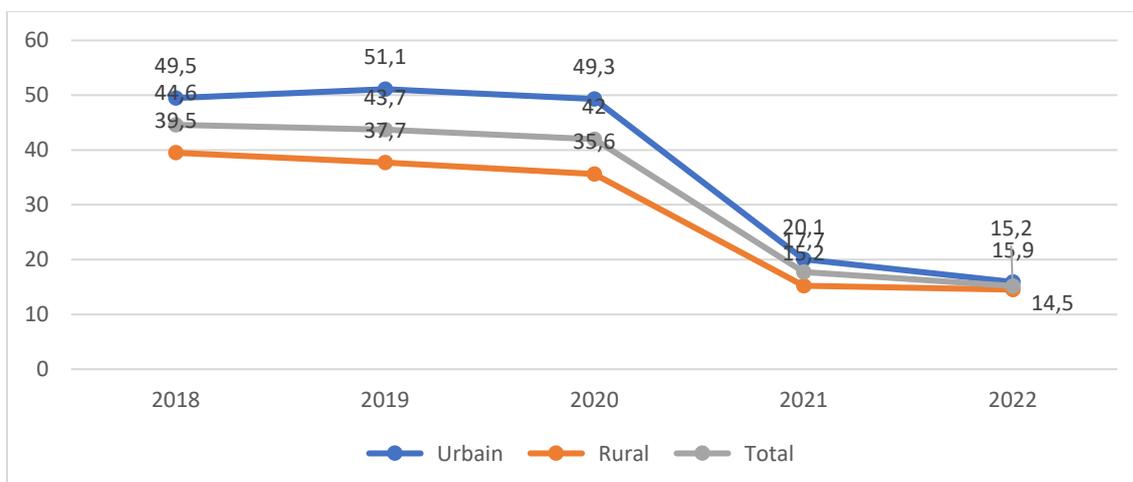
La contribution de l'Etat au financement des actions de l'état civil est d'environ 15,2% en 2022 contre 17,7% en 2021 ; ce qui équivaut à une baisse de 2,5 points de pourcentage en un an. La baisse est plus importante pour les communes urbaines que pour les communes rurales : -4,1 points de pourcentage contre -0,7 point de pourcentage.

Tableau 20 : Contribution du budget national au financement des actions de l'état civil selon les caractéristiques géographiques en 2021 et 2022

Type de centre d'état civil	2021	2022
<b>Milieu de résidence</b>		
Urbain	20,1	15,9
Rural	15,2	14,5
<b>Total</b>	17,7	15,2
<b>Région</b>		
CENTRE	54,2	4,0
CENTRE SUD	0,0	10,7
PLATEAU-CENTRAL	100,0	100,0
CASCADES		
HAUT-BASSINS	10,0	7,5
SUD-OUEST	24,3	24,3
BOUCLE DU MOUHOUN	8,6	7,3
CENTRE-OUEST	5,2	7,6
CENTRE-EST	20,5	37,2
CENTRE-NORD		
NORD	40,8	11,0
<b>Total</b>	17,7	15,2

Une analyse de l'évolution de la valeur de cet indicateur permet de constater que la tendance est à la baisse. Par ailleurs, la contribution du budget national au financement des actions de l'état civil est plus faible dans les communes rurales que dans les communes urbaines.

Graphique 9 : Evolution de la contribution du budget national au financement des actions de l'état civil



Les crises successives qui ont marqué la vie économique et politique du pays pourraient expliquer en partie ce constat.

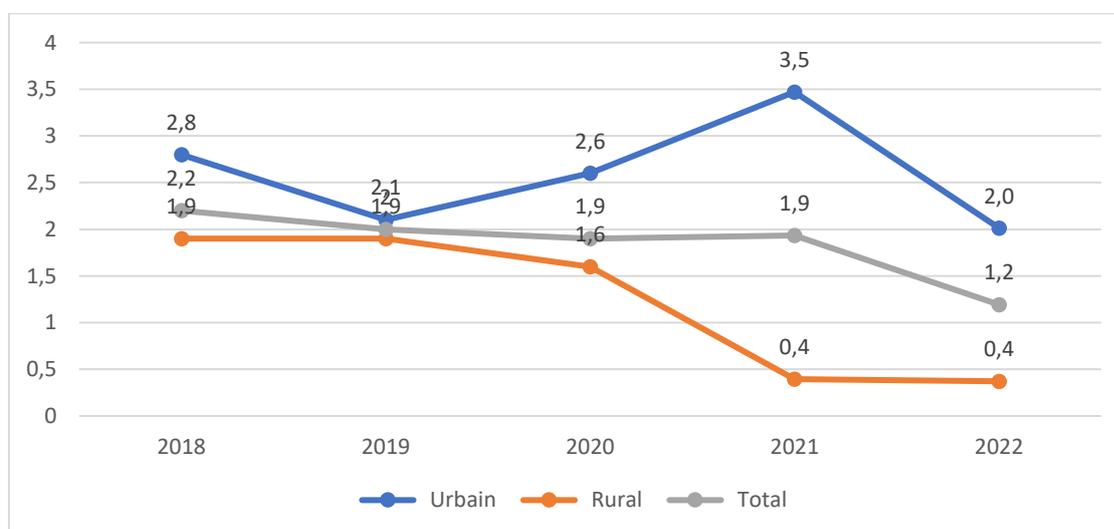
### 4.3.3.2 Budget communal alloué à l'état civil

Tableau 21 : Allocation du budget communal à l'état civil

	2021	2022
<b>Milieu de résidence</b>		
<b>Urbain</b>	3,5	2,0
<b>Rural</b>	0,4	0,4
<b>Total</b>	1,9	1,2
<b>Région</b>		
<b>CENTRE</b>	5,2	4,9
<b>CENTRE SUD</b>	0,5	0,3
<b>PLATEAU-CENTRAL</b>	0,1	0,1
<b>CASCADES</b>	0,5	0,4
<b>HAUT-BASSINS</b>	3,1	3,2
<b>SUD-OUEST</b>	0,3	0,3
<b>BOUCLE DU MOUHOUN</b>	0,6	0,6
<b>CENTRE-OUEST</b>	0,6	0,5
<b>CENTRE-EST</b>	7,3	0,2
<b>CENTRE-NORD</b>	0,0	0,4
<b>NORD</b>	0,7	0,2
<b>Total</b>	1,9	1,2

Les résultats du tableau ci-dessus montrent que la part du budget communal allouée à l'état civil entre 2021 et 2022 est plus faible que l'apport du budget national. En effet, le pourcentage du budget communal alloué à l'état civil est passé de 1,9% en 2021 à 1,2% en 2022, soit une baisse globale de 0,7 point de pourcentage. Les régions du Centre, des Haut-Bassins et du Centre-est ont fait des efforts louables lorsqu'on compare leurs efforts propres de financement de l'état civil à la moyenne.

Graphique 10 : Evolution de l'allocation du budget communal à l'état civil (en %)



L'analyse de l'évolution fait ressortir que les communes urbaines font plus d'effort que les communes rurales. Ceci s'entend car les communes rurales ont souvent des ressources propres très limitées.

#### 4.3.4 Utilisation d'ordinateurs pour soutenir l'enregistrement des faits d'état civil

Dans l'ensemble le pourcentage des centres d'état civil qui utilisent des ordinateurs pour soutenir l'enregistrement des faits d'état civil est constant pour les deux années étudiées : 13,1%. Une analyse différenciée par type de centre permet de constater un grand écart entre les centres principaux et les centres secondaires. Environ 83,8% des centres principaux utilisent l'ordinateur pour soutenir les enregistrements des faits d'état civil, alors que seulement 0,4% des centres secondaires ont déclaré avoir utilisé l'ordinateur pour leurs activités. L'analyse selon le milieu montre que 32,3% des centres en milieu urbain utilisent l'ordinateur et 7,2% des centres en milieu rural se trouvent dans ce cas.

Tableau 22: Distribution (%) des centres d'état civil qui utilisent des ordinateurs pour soutenir l'enregistrement des faits d'état civil en 2018, 2019 et 2020 selon le type de centre d'état civil, le milieu et la région de résidence.

Type de centre d'état civil	2021	2022
<b>Principal</b>	83,8	83,8
<b>Secondaire</b>	0,4	0,4
<b>Total</b>	13,1	13,1
<b>Milieu de résidence</b>		
<b>Urbain</b>	32,3	32,3
<b>Rural</b>	7,2	7,2
<b>Total</b>	13,1	13,1
<b>Région</b>		
<b>CENTRE</b>	14,1	14,1
<b>CENTRE SUD</b>	10,3	10,3
<b>PLATEAU-CENTRAL</b>	12,0	12,0
<b>CASCADES</b>	20,0	20,0
<b>HAUT-BASSINS</b>	15,1	15,1
<b>SUD-OUEST</b>	19,7	19,7
<b>BOUCLE DU MOUHOUN</b>	16,3	16,3
<b>CENTRE-OUEST</b>	6,8	6,8
<b>CENTRE-EST</b>	15,3	15,3
<b>CENTRE-NORD</b>	10,6	10,6
<b>NORD</b>	13,4	13,4
<b>Total</b>	13,1	13,1

#### 4.3.5 Mise en œuvre des procédures harmonisées d'enregistrement des faits d'état civil

Globalement, 82,6% des centres d'état civil mettent en œuvre les procédures harmonisées d'enregistrement des faits d'état civil. C'est encourageant car le PAMEC a entrepris beaucoup d'actions dans ce sens. Ce taux n'était que de 41,1% en 2020.

Les centres en milieu rural sont plus nombreux que les centres en milieu urbain à appliquer les procédures harmonisées. Dans certaines régions comme le plateau central et le nord, notamment, tous les centres ont affirmé qu'ils mettent en œuvre ces procédures.

En se basant sur l'objectif de 80% d'ici à 2022, on peut dire qu'il est atteint non seulement en moyenne, mais aussi pour les centres principaux et les centres secondaires. Toutefois, des efforts restent à faire pour les centres urbains où la valeur de cet indicateur est de 77,9%. De même, beaucoup d'effort restent à faire dans certaines régions telles que la région des Cascades, le Sud-ouest, la Boucle du Mouhoun et le Centre-ouest. Il est à noter que les

efforts à fournir ne sont pas les mêmes ; il est peut-être important de faire une analyse plus poussée pour identifier les actions à mener pour atteindre l'objectif partout.

Tableau 23 : Niveau de mise en œuvre des procédures harmonisées d'enregistrement des faits d'état civil

Mise en œuvre des procédures harmonisées	
Type de centre d'état civil	
Principal	86,6
Secondaire	81,9
Total	82,6
Milieu de résidence	
Urbain	77,9
Rural	84,1
Total	82,6
Région	
CENTRE	89,4
CENTRE SUD	81,2
PLATEAU-CENTRAL	100,0
CASCADES	64,8
HAUT-BASSINS	90,5
SUD-OUEST	45,3
BOUCLE DU MOUHOUN	58,1
CENTRE-OUEST	73,6
CENTRE-EST	85,0
CENTRE-NORD	91,1
NORD	100,0
Total	82,6

#### 4.3.6 Implication des ASBC dans l'enregistrement des naissances

A ce niveau, il reste un effort important à faire car en moyenne 45,8% des centres ont affirmé que les ASBC sont impliqués dans l'enregistrement des naissances. En milieu urbain, ce taux n'est que de 35,6%. La région qui fait le plus d'effort est celle du Nord où 91,3% des centres ont affirmé avoir impliqué les ASBC. En se basant sur la cible de 50%, on peut dire que l'objectif n'est pas totalement atteint. Il est atteint pour les centres principaux et dans certaines régions, notamment la région des Haut-bassins (63,3%) ; la Boucle du Mouhoun (50,2%) ; le Centre-nord (55,3%) et le Nord (91,3%).

Tableau 24 : Niveau d'implication des ASBC dans l'enregistrement des faits d'état civil

Implication des ASBC (%)	
Type de centre d'état civil	
Principal	50,3
Secondaire	45,0
Total	45,8
Milieu de résidence	
Urbain	35,6
Rural	48,9

<b>Total</b>	45,8
<b>Région</b>	
<b>CENTRE</b>	31,5
<b>CENTRE SUD</b>	44,4
<b>PLATEAU-CENTRAL</b>	27,6
<b>CASCADES</b>	30,5
<b>HAUT-BASSINS</b>	63,3
<b>SUD-OUEST</b>	45,3
<b>BOUCLE DU MOUHOUN</b>	50,2
<b>CENTRE-OUEST</b>	31,7
<b>CENTRE-EST</b>	45,0
<b>CENTRE-NORD</b>	55,3
<b>NORD</b>	91,3
<b>Total</b>	45,8

#### 4.3.7 Implication des leaders-clés dans le suivi et le rapportage des faits d'état civil

Au niveau national, environ 65,9% des localités impliquent des leaders-clés dans le suivi et le reportage des naissances en vue d'un meilleur enregistrement des faits d'état civil. Ce taux est de 60,7% en milieu urbain et 75% en milieu rural. Au niveau des régions, ce taux varie de 50% à 100%, sauf pour la région du Centre. La cible du projet est de 50%. En se basant sur cette cible, il est aisé de constater qu'un grand effort est fait sauf pour la région du Centre où tout reste à faire.

Tableau 25 : Implication des leaders-clés dans le suivi et le reportage des naissances

Implication des leaders-clés dans le suivi et le reportage des naissances		
	Non	Oui
<b>Milieu de résidence</b>		
<b>Urbain</b>	39,3	60,7
<b>Rural</b>	25,0	75,0
<b>Total</b>	34,1	65,9
<b>Région</b>		
<b>CENTRE</b>	100,0	0,0
<b>CENTRE SUD</b>	50,0	50,0
<b>PLATEAU-CENTRAL</b>	25,0	75,0
<b>CASCADES</b>	33,3	66,7
<b>HAUT-BASSINS</b>	20,0	80,0
<b>SUD-OUEST</b>	25,0	75,0
<b>BOUCLE DU MOUHOUN</b>	25,0	75,0
<b>CENTRE-OUEST</b>	25,0	75,0
<b>CENTRE-EST</b>	50,0	50,0
<b>CENTRE-NORD</b>	25,0	75,0
<b>NORD</b>	0,0	100,0
<b>Total</b>	34,1	65,9

#### 4.3.8 Implication des réseaux d'adolescents/jeunes dans la mobilisation sociale

Au niveau national environ 50% des localités impliquent des réseaux d'adolescents/jeunes dans la mobilisation sociale en faveur d'un meilleur enregistrement des faits d'état civil. En outre, les localités situées en milieu urbain impliquent plus des réseaux d'adolescents/jeunes dans la mobilisation sociale par rapport aux localités situées en milieu rural (60,7% contre 31,3%).

Tableau 26 : Pourcentage de localités impliquant des

Pourcentage de localités impliquant des réseaux d'adolescents/jeunes dans la mobilisation sociale		
	Non	Oui
<b>Milieu de résidence</b>		
Urbain	39,3	60,7
Rural	68,8	31,3
<b>Total</b>	<b>50,0</b>	<b>50,0</b>
<b>Région</b>		
CENTRE	75,0	25,0
CENTRE SUD	100,0	0,0
PLATEAU-CENTRAL	75,0	25,0
CASCADES	66,7	33,3
HAUT-BASSINS	40,0	60,0
SUD-OUEST	50,0	50,0
BOUCLE DU MOUHOUN	50,0	50,0
CENTRE-OUEST	25,0	75,0
CENTRE-EST	50,0	50,0
CENTRE-NORD	25,0	75,0
NORD	0,0	100,0
<b>Total</b>	<b>50,0</b>	<b>50,0</b>

En se basant sur la cible de 50%, on peut conclure que globalement, l'objectif est atteint. Toutefois, il reste des efforts à faire dans les localités du milieu rural et dans les régions du Centre, centre-sud, Plateau central et Cascades.

Somme toute, on peut dire que grâce aux activités appuyées par l'UNICEF à travers le PAMEC, les enfants et les femmes les plus vulnérables ont eu un accès plus facile aux services de l'état civil. Le taux d'enregistrement des naissances est estimé à 82,8% en 2022 contre 56,5% en 2019, soit une augmentation de plus de 46%.

#### 4.3.9 Facteurs ayant contribué au niveau atteint dans la réalisation des objectifs du PAMEC

Dans ce paragraphe, le rapport essaie de répondre aux deux questions ci-après :

- Quels sont les facteurs (internes et externes à l'UNICEF) qui ont le plus contribué à la réalisation des objectifs envisagés du programme ?
- Quels sont les facteurs (internes et externes à l'UNICEF) qui ont le plus entravé la réalisation des objectifs envisagés du programme ?

Plusieurs facteurs internes et externes ont permis d'avoir ces résultats. Par exemple, le partenariat avec les ONG a permis de mener plusieurs activités de plaidoyers, de mobilisation sociale, de communication et d'éducation. De même, la synergie d'action entre les services de l'UNICEF a permis d'impliquer les réseaux de jeunes universitaires dans la sensibilisation en faveur de l'enregistrement des faits d'état civil, en particulier les naissances. Ces deux facteurs réunis, à savoir le partenariat avec les ONG et la synergie d'actions entre les services internes, ont permis d'améliorer le niveau d'implication des jeunes et des leaders d'opinion dans les affaires de l'état civil.

Par ailleurs, le travail avec les services publics tels que la DGMEC, le ministère de la santé, le ministère de la justice, pour ne citer que ceux-là, a abouti à l'élaboration des documents de procédure harmonisées d'enregistrement des faits d'état civil, y compris des guides et des manuels de formation. Ce travail a abouti à la création des centres secondaires d'état civil qui a rapproché davantage le service des citoyens. De plus avec l'interopérabilité, les services de santé ont été impliqués dans l'enregistrement des enfants qui reviennent deux ou six mois plus tard pour le vaccin. Des équipes mobiles ont été mises en place pour parcourir les villages éloignés pour repérer les enfants qui n'ont pas d'actes de naissance afin de les enregistrer.

Parmi les autres facteurs qui ont contribué à atteindre les objectifs, il y a la prise de conscience des populations grâce aux sensibilisations qui a permis leur adhésion.

Parmi les facteurs qui ont plutôt empêché d'avoir de bons résultats, on peut citer la difficulté éprouvée par la partie gouvernementale lors du choix de l'outil informatique pour la modernisation de l'état civil. L'UNICEF a dû négocier avec l'Union Européenne pour utiliser les fonds autrement. Ce qui a eu un effet remarquable sur la modernisation de l'état civil. On peut aussi citer :

- la pandémie de la COVID 19 qui a joué sur les formations. Ceci a motivé l'avenant pour rattraper le temps perdu ;
- les aspects de collecte électronique des données ;
- les aspects de prises en charge et de motivation des agents (officier d'état civil, ...).

#### 4.3.10 Résultats inattendus (positifs et négatifs) produits par le programme

Quelques-uns des résultats inattendus mis en exergue par les parties prenantes sont :

- L'action d'une ONG qui recensait les naissances non enregistrées avec les contacts des parents, puis avec l'aide des autorités compétentes, elle facilitait l'enregistrement des enfants sans acte de naissances recensés ;
- Sur le terrain il y avait des ONG qui travaillaient sur l'intersectorialité en confrontant les naissances en milieu hospitalier et les enregistrements ;
- Les femmes, elle mêmes, ont institué un règlement pour qu'on ne libère pas une femme ayant accouché tant que l'enfant n'a pas été enregistré. (Cas local à capitaliser) ;
- Le cas d'un MCD qui a mis en place un fichier (une application qu'il partage avec l'ICP). Avec l'application, dès qu'un enfant naît on l'enregistre avec le nom de sa mère et les contacts. L'application permet de vérifier si l'enfant est enregistré et si ce n'est pas le cas on appelle les parents pour qu'ils viennent enregistrer l'enfant (cas vu à Boromo) ;
- A Gourcy, tous les agents de santé ont accepté l'interopérabilité et les agents font le travail sans réclamer quelque chose ;
- Le PAMEC, grâce à l'intensification des enregistrements de naissance, a permis de réduire le nombre de dossiers de jugement supplétif dans les tribunaux.

### CONCLUSION PARTIELLE

Pour conclure, on peut dire que le PAMEC a été efficace. En effet, la plupart des cibles fixées pour les indicateurs ont été atteints. Le partenariat avec les ONG a bien fonctionné ; ce qui a permis de mettre en œuvre leur plan d'action dans ce cadre. Certains acteurs dans les mairies et les centres d'état civil estiment que tout n'a pas été fait.

Toutefois, certains acteurs dans les mairies et les centres d'état civil estiment que tout n'a pas été fait.

Le PAMEC n'a pas pu renforcer la capacité de tous les agents des services d'état civil. Cela peut s'expliquer par les choix des participants faits par certains élus locaux qui, au lieu de faire participer les principaux bénéficiaires, ont préféré faire participer leurs soutiens politiques en guise de récompense. Pour preuve lors, d'une session de Children Believe de renforcement des capacités des agents et officier d'état civil à Fada, pour avoir baissé les prises en charges, la session a connu la participation des acteurs concernés notamment les

agents de l'état civil et les adjoints au Maire qui sont les principaux signataires des actes d'état civil contrairement à d'autres acteurs qui n'ont pas le temps pour l'état civil.

La vulgarisation du manuel des procédures harmonisées n'a pas atteint tout le monde. La communication sur le projet au début de sa mise en œuvre n'a pas été intense pour avoir l'effet qu'il faut. Le projet n'a pas mis à disposition des ordinateurs pour tout le monde, du matériels et fourniture de bureau pour mieux servir le citoyen, etc. La supervision des centre secondaires n'a pas bien marché, sinon n'a pas été opérationnelle.

#### 4.4 EFFICIENCE

Le critère d'efficacité mesure la relation entre les différentes activités, les ressources disponibles, et les résultats prévus. Elle évalue le niveau d'optimalité sur la gestion du temps et du budget liés au programme. Les questions auxquelles il faut apporter des réponses sont :

**Q12** : Y avait-il d'autres stratégies alternatives qui auraient pu être mises en place pour atteindre le même niveau de résultat, mais à un moindre coût ?

**Q13** : Dans quelle mesure les ressources financières, les ressources humaines et les fournitures étaient-elles :  
- suffisantes (quantité) ?  
- adéquates (qualité) ?  
- distribuée/déployée en temps opportun ?

**Q14** : Dans quelle mesure les partenariats ont-ils permis de réduire les coûts d'exécution du programme ?



Illustration 4: Remise de motos, de matériel informatique et des masques de protection sanitaire à la DGMEC, par l'UNICEF en partenariat avec l'Union européenne.

Crédit photo : UNICEF/2020/Roland Zongo

**Q12** : Y avait-il d'autres stratégies alternatives qui auraient pu être mises en place pour atteindre le même niveau de résultat, mais à un moindre coût ?

La documentation exploitée ne présente aucun autre programme similaire qui aurait pu permettre de faire des comparaisons de coût unitaire. Toutefois, la stratégie de « faire faire » mise en œuvre par le PAMEC à travers les ONG locales, a été bénéfique et a sans doute réduit les charges du programme dans son déploiement. En effet, les ONG sont des structures de proximité qui ont de l'expérience dans leurs zones d'intervention respectives.

L'approche locale a aussi été implémentée par le PAMEC avec la mise en œuvre de 12 plans d'action régionaux de collaboration entre les secteurs de l'action sociale, de la santé et de l'état civil pour favoriser la réalisation des droits de chaque enfant à l'enregistrement de sa naissance, à la santé et à la protection contre la violence. Ces plans ont été pilotés directement par les services publics, sur une période de quatre mois. Un extrait du rapport de la direction régionale du Plateau-Central, dans sa partie « Leçons apprises et bonnes pratiques » : « La mise en

œuvre du présent projet a permis l'interopérabilité des différents secteurs professionnels impliqués à tous les niveaux, surtout au niveau local. Aussi, s'est-elle concrétisée au niveau des communes sous le leadership des préfets, présidents des tribunaux départementaux, à travers l'implication des secrétaires généraux des mairies, des travailleurs sociaux communaux, des agents et responsables des services de l'état civil et la contribution des infirmiers chefs de postes des CSPS. Un extrait du rapport de la DR Cascades « *C'est l'occasion pour adresser nos félicitations aux autorités administratives, aux acteurs de mise en œuvre pour leur engagement et dévouement malgré la modestie des ressources* ».

Q13 : Dans quelle mesure les ressources financières, les ressources humaines et les fournitures étaient-elles : suffisantes (quantité) ? adéquates (qualité) ? distribué/déployé en temps opportun ?

Les entretiens effectués avec les acteurs et la revue documentaire n'ont pas révélé des difficultés particulières en matière de disponibilité des ressources financières pour l'exécution des différentes activités. Toutefois, et comme l'ont montré les données en matière de centres d'états civil utilisant les ordinateurs, on note que le taux d'utilisateurs est en baisse, ce qui pourrait signifier un besoin important dans les centres d'état civil. Il y a également le cas des formations dont certains agents des centres d'état civil n'ont pas souvent bénéficié.

Il serait donc souhaitable que des ressources soient affectées pour l'acquisition des matériels informatiques et surtout pour le renforcement des capacités des acteurs. Ceci prouve que les ressources financières du projet n'ont pas suffi pour couvrir tous les besoins.

Q14 : Dans quelle mesure les partenariats ont-ils permis de réduire les coûts d'exécution du programme ?

Le financement du PAMEC a été assuré principalement par l'Union Européenne avec une contribution de l'Unicef. Si ce financement a permis de réaliser la plupart des activités prévues, il n'en demeure pas moins que les défis qui restent posés. Le système de l'état civil Burkinabè implique la nécessité d'une mobilisation plus accrue des ressources. Et pour la durabilité des interventions, il est recommandable que l'Etat Burkinabè s'engage davantage en contribuant aussi au financement de la prochaine phase du PAMEC.

### CONCLUSION PARTIELLE

L'approche déployée par l'Unicef dans le cadre de la mise en œuvre du PAMEC, notamment en ce qui concerne l'incitation à la demande et à l'utilisation des services d'état civil, a consisté à se baser sur des acteurs de mise en œuvre de proximité, ce qui a limité les coûts comparativement à des acteurs qui opèrent depuis un centre moins proche des communautés. Cette approche a donc contribué à l'efficacité du programme.

Toutefois, les acteurs de mise en œuvre ont déploré les retards dans la mise en place des ressources à leur endroit pour la mise en œuvre des activités. Pour ce faire ; il est souhaitable que pour les phases à venir que le plan de mise en place des ressources soit effectivement suivi.

En outre, si les ressources mises à disposition des acteurs ont suffi à réaliser la plupart des activités, il n'en demeure pas moins qu'il subsiste toujours des besoins liés aux défis de la modernisation qui méritent d'être pris en compte dans la prochaine phase du PAMEC notamment matière d'acquisition et de mise en place des équipements informatiques.

Pour ce faire un élargissement du cadre partenarial de mise en œuvre du PAMEC est recommandable, de même, la contribution du budget national devra être améliorée.

## 4.5 DURABILITE ET APPROPRIATION

La durabilité examine la pérennisation des effets de l'intervention.

### Questions de durabilité et appropriation

**Q15 :** Dans quelle mesure l'UNICEF a-t-il intégré des mesures pour que les activités financées par le programme d'appui à la modernisation du système de l'état civil se poursuivent à l'avenir sans l'appui de l'UNICEF ?

**Q16 :** En ce qui concerne les interventions à " investissement élevé ", comme l'achat de fournitures et les équipements, quelles procédures ont été mises en place pour que le gouvernement de Burkina Faso et les collectivités augmentent les fonds dédiés à ces postes de dépenses ?

**Q17 :** Dans quelle mesure les activités du programme d'appui à la modernisation du système de l'état civil ont-elles été reproduites par le gouvernement et d'autres partenaires ?

**Q18 :** Dans quelle mesure les communautés bénéficiaires et les partenaires institutionnels se sont appropriés du programme et ses acquis ?<sup>2</sup>

**Q19 :** Quels sont les principaux facteurs ayant influencé l'adhésion des bénéficiaires et autres parties prenantes à l'adoption des acquis du programme ?



Illustration 5 : Atelier de formation d'officiers de l'état civil les 18 et 19 juin 2020 à Tenkodogo, région du Centre-Est – Année 2

Crédit photo: Children Believe/2020/Djibilirou Tamboura

**Q15 :** Dans quelle mesure l'UNICEF a-t-il intégré des mesures pour que les activités financées par le programme d'appui à la modernisation du système de l'état civil se poursuivent à l'avenir sans l'appui de l'UNICEF ?

**D1 :** Les résultats des évaluations passées du PAMEC indiquent que la part du budget communal allouée à l'état civil entre 2018 et 2020 est restée pratiquement stable. En effet, le pourcentage du budget communal alloué à l'état civil est passé de 2,2% en 2018 à 2,0% en 2019 et à 1,9% en 2021, soit une baisse globale de 0,3 point de pourcentage. Par rapport au budget, on note que dans les dispositions légales actuelles il n'existe pas spécifiquement de ligne budget sur l'état civil. Avec l'avant-projet de loi (déjà pré validé) dont le plaidoyer du PAMEC

a contribué à son élaboration, il y a des dispositions sur le budget de l'état civile. Toutefois cette tendance haussière risque de s'inverser à cause de l'inaccessibilité des centres secondaires qui sont dans des zones d'insécurité.

**D2 :** Avec le plaidoyer du PAMEC sur l'augmentation des ressources dédiées à l'état civil, on constate que les communes font des efforts pour trouver des ressources aux agents officiers délégués pour récompenser leur participation à l'enregistrement des naissances conformément au protocole d'interopérabilité. Il y a le cas de la commune de Nobéré dans la province de du Zoundwéogo où les mairies ont trouvé des solutions en ajoutant du carburant aux officiers délégués pour contourner la contrainte légale de l'impossibilité d'attribuer des indemnités aux officiers d'état-civil délégués. Par ailleurs, les données de la DGMEC de 2022 montrent une augmentation de 26% du nombre de centres secondaires d'état civil fonctionnels entre 2018 et 2022, avec des démarcations très notables pour certaines régions.

**Q16 : Dans quelle mesure les activités du programme d'appui à la modernisation du système de l'état civil ont-elles été reproduites par le gouvernement et d'autres partenaires ?**

**D3 :** Le PAMEC a participé activement à la mise en place de cadre de coordination dans toutes les 13 régions du pays assorti d'un plan d'action et a contribué à l'élaboration puis à la validation de documents nationaux tel que le protocole d'interopérabilité et le manuel harmonisé des procédures sur l'enregistrement des faits d'état civil.

Le plaidoyer porté par le PAMEC a abouti à l'élaboration de l'avant-projet de loi sur l'état civil. C'est sur la base du protocole d'interopérabilité que des centres secondaires ont été créés ou leur fonctionnalité renforcée dans les CSPS et qui procèdent à l'enregistrement sur place des naissances et la délivrance intégrale des actes de naissance en l'espace de 48 heures.

Sur la base du manuel harmonisé des procédures d'enregistrement des faits d'état civil, d'autres partenaires organisent des formations et des renforcements de capacités sans la participation directe du PAMEC ou de l'UNICEF. La réalisation des différents documents sont des éléments de durabilité car ces documents orientent les acteurs sur le terrain concernant les bonnes pratiques en matière d'état civile.

**Q17 : Dans quelle mesure les communautés bénéficiaires et les partenaires institutionnels se sont appropriés du programme et ses acquis ?**

**D4 :** Le PAMEC a été conjointement mis en œuvre avec le partenariat du ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation ; le ministère de la Santé ; celui du Genre et de la famille ; le ministère de la Justice, des droits humains et de la promotion civique.

Tous ces partenaires institutionnels cités de facto bénéficiaires du PAMEC. Avec l'opérationnalisation de l'interopérabilité, ce sont les agents de santé responsabilisés dans les centres secondaires qui font l'enregistrement des naissances et la délivrance de la copie intégrale dans les centres de santé pour le compte de la mairie.

Donc l'appropriation est parfaite au niveau des partenaires de la santé et les MCD prennent des dispositions pour assurer cette interopérabilité au niveau de leurs districts sanitaires. Le ministère de la justice participe et organise les audiences foraines pour délivrer des actes de naissances aux personnes dépourvues identifiées dans le cadre des activités du PAMEC.

**Q18 : Quels sont les principaux facteurs ayant influencé l'adhésion des bénéficiaires et autres parties prenantes à l'adoption des acquis du programme ?**

**D5 :** Le PAMEC s'est servi de plateformes existantes pour sensibiliser les populations cibles sur l'importance de l'enregistrement des naissances dans les délais. La sensibilisation des leaders a été un facteur d'influence de l'adhésion des bénéficiaires car ces leaders formés ont joué le rôle de relais en transférant le savoir sur les bonnes pratiques en matière d'enregistrement des enfants. Il y a les radios communautaires qui ont facilité la propagation des bons comportements à avoir sur l'enregistrements des enfants sans oublier que les émissions proposées dans le cadre du PAMEC ont aussi enrichie les programmes de radio communautaire.

L'implication des jeunes à travers les clubs scolaires et des femmes en Consultation prénatales à travers le counseling sont aussi des facteurs qui ont beaucoup influencé l'adhésion des bénéficiaires à l'adoption des acquis du PAMEC.

**D6 :** En outre, les entretiens réalisés avec les enfants ont permis de constater que ces derniers connaissent désormais l'importance de l'acte de naissance, en témoigne leurs déclarations « *l'extrait d'acte de naissance permet à un enfant de s'inscrire à l'école. Il permet de connaître quelqu'un, Il permet de voyager, Il permet de faire une pièce d'identité.* » Entretien réalisé à l'école primaire A de TIEFORA avec des élèves de CE1.

**Q19 :** Quels sont les principaux facteurs ayant influencé l'adhésion des bénéficiaires et autres parties prenantes à l'adoption des acquis du programme ?

Si les activités programmées ont eu pour effets d'améliorer, entre autres le taux d'enregistrement des naissances, il est à noter que certains facteurs y ont tout de même contribué. Il s'agit entre autres, du bon suivi de la mise en œuvre desdites activités. En effet, selon un des Points Focaux du Haut-Commissariat, « les facteurs tels que le bon suivi et le financement des actions du programme sur le terrain ont davantage facilité la réalisation des objectifs prévus par le programme ».

Par ailleurs, malgré les effets positifs de la mise en œuvre du PAMEC, constatés à travers l'amélioration de taux d'enregistrement au niveau des centres d'état civil, il n'en demeure pas moins qu'une frange non moins négligeable des enfants ne sont toujours pas enregistrés. Pour l'un des responsables de gouvernement interviewés (B. G.), l'un des facteurs ayant influencé l'adhésion des bénéficiaires relève parfois de leur manque de moyen à acheter les timbres par exemple lors du retrait des actes.

#### CONCLUSION PARTIELLE

La durabilité des bonnes pratiques d'état civil, le PAMEC a participé activement à la mise en place des cadres de coordination dans toutes les régions du pays assorti d'un plan d'action et a contribué à l'élaboration puis à la validation de documents nationaux tel que le protocole d'interopérabilité, le manuel harmonisé des procédures d'enregistrement des faits d'état civil au Burkina Faso. Le plaidoyer porté par le PAMEC a conduit à l'élaboration du projet de loi spécifique sur l'état civil qui a été validé.

Le PAMEC s'est servi de plateformes existantes pour sensibiliser les populations cibles sur l'importance de l'enregistrement des naissances dans les délais. Ces sensibilisations sur toutes les sphères de la société (leaders, jeunes, femmes, agents de santé communautaires...) a permis une prise de conscience et a eu comme impact l'appropriation et l'adhésion des populations sur l'enregistrement des naissances.

#### 4.6 EQUITE, GENRE ET DROITS HUMAINS

Le Critère genre et droits humains est transversal et permet d'apprécier la prise en compte aspects liés à l'égalité du genre et aussi aux respects des droits humains dans la réalisation des activités et aussi dans le choix des bénéficiaires.

**Q20** : Dans quelle mesure les principes de genre, de droits humains et d'équité ont-ils été dûment intégrés dans la conception, l'exécution et le suivi du programme ?

**Q21** : Dans quelle mesure le programme d'appui à la modernisation du système de l'état civil a-t-il identifié et éliminé les barrières qui empêchent les filles et les femmes d'accéder aux services qu'il met à leur disposition dans les communautés ciblées ?



Illustration 6 : Séance de causerie à Yalé  
Crédit photo : CNA Burkina

**Q20** : Dans quelle mesure les principes de genre, de droits humains et d'équité ont-ils été dûment intégrés dans la conception, l'exécution et le suivi du programme ?

**GDH1** : L'analyse de la prise en compte du genre et des droits humains permet, entre autres d'apprécier l'accessibilité des femmes et des hommes aux mêmes droits, opportunités, ressources dans tous les domaines d'une part et d'avoir un traitement différencié entre femmes et hommes pour corriger des inégalités d'une part et atteindre l'égalité d'autre part.

Dans sa conception, il est prévu que « ...le programme va s'articuler et permettre de développer des synergies avec le programme de la Commission européenne mis en œuvre par UNFPA/UNICEF sur les mutilations génitales féminines et les mariages forcés, en accélérant le changement de normes sociales et en contribuant à l'égalité de genre » (**Prodoc PAMEC**).

Par ailleurs, les interventions du PAMEC ont permis d'enregistrer à l'état civil des personnes vivant avec un handicap ainsi que des enfants et élèves sans acte de naissance, qu'ils soient déplacés internes ou vivant au sein de leur communauté.

**GDH2** : De même, « L'action s'articule autour de trois volets majeurs, tels qu'ils sont exprimés par les objectifs spécifiques. Les produits 1, 2 et 4 contribueront à travers leurs actions à l'atteinte de l'objectif 1 relatif au renforcement de la demande et de l'offre des services de planification familiale, d'état civil et de genre » (**Prodoc PAMEC**).

**GDH3** : Le PAMEC a prévu de veiller, dans la mise en œuvre à ce que les ménages dirigés par des femmes, les mères célibataires et les enfants nés hors mariage ou dont le père est absent soient soutenus, et à ce que les mères et les responsables des enfants soient suffisamment informés sur le délai et le lieu d'enregistrement des naissances et autres faits d'état civil. Des efforts seront faits pour collecter des données pertinentes permettant d'examiner les progrès accomplis en matière de différences entre les hommes et les femmes. (**Prodoc PAMEC**).

**Q21** : Dans quelle mesure le programme d'appui à la modernisation du système de l'état civil a-t-il identifié et éliminé les barrières qui empêchent les filles et les femmes d'accéder aux services qu'il met à leur disposition dans les communautés ciblées ?

**GDH4** : Les entretiens réalisés avec les bénéficiaires du programme confirment la prise en compte du genre dans la phase de mise en œuvre, en témoignent les déclarations ci-après. « *Dans le processus de mise en œuvre, personne n'a été exclu. Le PAMEC a été inclusif* » ; (**Homme, Adulte, Gouvernorat**). Les jeunes ont également affirmé que « *Tout le monde a accès aux services de l'Etat Civil sans distinction de sexe* » ; (**Jeunes filles, membre de la communauté**). Cette même opinion est partagée par les femmes interviewées, « *Je n'ai pas remarqué une différenciation dans le processus. Tout le monde est traité de la même manière quant à l'accès aux services d'état civil* » ; (**Femme, Adulte, membre de la communauté**).

**GDH5** : Dans la stratégie de mise en œuvre du Programme, une part belle a été accordée aux actions d'information, de communication et de sensibilisation dont la conduite a été confiée directement aux OSC pour inciter les populations à l'enregistrement systématique des naissances et au retrait des actes de naissance. Cette approche est sensée améliorer la connaissance de l'importance de l'état civil par les filles et les femmes, à améliorer leur accessibilité aux services d'état civil et par ricochet, améliorer la dimension demande et l'utilisation des services d'état civil par ces bénéficiaires. Mais il est à noter que ces OSC ont une capacité limitée en matière de suivi-évaluation.

**GDH6** : En outre, il a été prévu l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de communication et de visibilité sur les interventions du programme, qui devrait être piloté par la DGMEC, en vue de servir de support de base aux OSC pour les différentes campagnes de communication/sensibilisation, mais à l'arrivée, la DGMEC n'a pas été impliqué dans la mise en œuvre du plan de communication. De même, les TIC n'ont pas été suffisamment mises à contribution lors de son implémentation.

## CONCLUSION PARTIELLE

Dans sa conception, le PAMEC a pris en compte la dimension genre et droits humains en identifiant les femmes, les hommes, les jeunes, les adultes, les autorités religieuses et coutumières, comme bénéficiaires. Ainsi, les activités de sensibilisation ont été orientées vers ces différentes couches bénéficiaires du PAMEC dans les localités d'intervention. Des personnes vivant avec un handicap et des enfants déplacés internes sans acte de naissance ont aussi été parmi les bénéficiaires (GDH1, GDH2, GDH4).

Toutefois, cette amélioration de l'enregistrement cache des disparités défavorables aux filles. En effet, le taux d'enregistrement des naissances selon le sexe montre que l'enregistrement des filles est le plus faible, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Il en est de même, l'analyse du taux brut d'enregistrement des naissances dans le délai selon le genre. Ce qui implique que les actions futures doivent faire un focus sur l'équité dans l'enregistrement des enfants (filles comme garçons).

## 5. CONCLUSIONS FINALES

### 5.1 PERTINENCE

**CC1 :** L'analyse de la pertinence du PAMEC a révélé que le programme a effectivement adressé des besoins avérés du système de l'état civil du Burkina Faso. C'est donc un programme qui est venu à point nommé. Les interventions ont abordé aussi bien l'amélioration de la demande et l'utilisation des services d'état civil que l'amélioration de l'offre des services d'état civil avec une ambition affichée pour la modernisation du système qui malheureusement n'a pu être concrétisée en raison des difficultés administratives et de l'instabilité politiques.

**CC2 :** Le programme a été donc pertinent et ses limites constituent, pour ainsi dire des défis qui appellent une nouvelle phase dont l'axe majeur sera la modernisation (notamment l'informatisation du système de l'état civil), avec évidemment comme objectif également la consolidation des acquis antérieurs.

### 5.2 COHERENCE

**CC3 :** Le PAMEC dans sa planification et sa mise en œuvre avait pour objectif principal de contribuer à l'amélioration de l'efficacité et l'efficience du système d'enregistrement des faits d'état civil au Burkina Faso. Pour y arriver, le programme a visé comme objectifs spécifiques de rendre la gouvernance et l'environnement du système d'état civil conforme aux standards CRVS, de promouvoir l'interopérabilité entre les secteurs et l'utilisation des TIC pour soutenir la modernisation de l'état-civil et de susciter l'adhésion des leaders communautaires à une utilisation renforcée des services d'enregistrement des faits d'état civil dans les communes. Toutefois, au terme de la mise en œuvre du projet, force est de constater qu'il n'existe pas toujours un fichier unique de l'état civil, ce qui devrait être un aboutissement de la modernisation de l'état civil.

**CC4 :** Au niveau de la planification, la conception du PAMEC est alignée à la fois sur la stratégie nationale et la stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfant (2021-2030). Mais dans sa mise en œuvre, le PAMEC s'est confronté à des facteurs contextuels qui a nécessité des adaptations. La pandémie de la COVID-19, l'instabilité institutionnelle suite au coup d'état de janvier 2022 suivi de la dissolution des conseils municipaux en février 2022 et la précarisation continue de la situation sécuritaire sont entre autres des faits majeurs qui ont beaucoup influencé le PAMEC dans sa mise en œuvre. Malgré les mesures de mitigation, ces facteurs ont eu un impact négatif sur les effets du PAMEC surtout durant l'année 2022 marquée par une baisse du taux d'enregistrement et aussi et du budget affecté à l'état civil. Sur les objectifs initiaux du PAMEC, on note une réalisation de façon cohérente et en complémentarité avec les acteurs impliqués surtout au niveau de l'interopérabilité et de l'adhésion des populations aux bonnes pratiques en matière d'état civil.

**CC5 :** Au niveau de l'informatisation, on constate que le système d'état civil n'est toujours pas informatisé malgré la fin du PAMEC. Cette contreperformance par rapport à l'informatisation s'explique, entre autres par le fait qu'au démarrage du PAMEC, une plateforme informatique d'enregistrement des naissances nommé ICIVIL était en phase pilote et le PAMEC devra accompagner cette plateforme à une utilisation effective de la plateforme. Mais au niveau de la partie étatique, la plateforme ICIVIL a été abandonnée pour le test d'une plateforme qui n'a finalement pas été adoptée. Ce qui a valu la réorientation des activités de renforcement des acteurs sur l'utilisation de la plateforme vers l'équipement des centres d'état civil et des tribunaux départementaux en matériels informatiques. La dotation des acteurs en équipement informatique étant un préalable pour l'informatisation, on peut conclure que la réorientation des activités a été opportune et une extension ou renouvellement du PAMEC devra beaucoup se focaliser sur l'adoption et l'utilisation du système informatique performant et innovant d'enregistrements des faits d'état civil.

**CC6 :** En promouvant l'enregistrement des naissances, sans discrimination des sexes, le PAMEC est aussi en phase avec la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1989.

### 5.3 EFFICACITE

L'analyse de l'efficacité du PAMEC a révélé que la plupart des cibles fixées pour les indicateurs ont été atteintes et le plan d'action du cadre logique a pu être effectivement mis en œuvre. Pour y arriver, il est à noter que certaines dynamiques internes et externes à l'Unicef ont véritablement favorisé les choses.

En effet, l'arrimage du programme au plan stratégique de l'Unicef et la mise à contribution des autres activités du Programme de protection de l'enfant de l'Unicef ont été bénéfiques au PAMEC, notamment en matière de mobilisation des communautés (les clubs scolaires par exemple). De même, la désignation d'un responsable pour la coordination de la mise en œuvre du PAMEC, en la personne de la Spécialiste de Protection de l'Enfant a permis une exécution judicieuse des activités planifiées.

Au plan national, l'existence d'une Stratégie Nationale de l'Etat Civil (SNEC) à laquelle le PAMEC a été également arrimée a favorisé l'atteinte des objectifs visés, car les activités répondaient à des besoins avérés et exprimés à travers cette stratégie.

En outre l'approche de zonage et la responsabilisation des ONG pour la mise en œuvre des activités par zone a contribué à l'efficacité des interventions en rapprochant davantage les acteurs de mise en œuvre et les bénéficiaires dans une démarche participative qui a suscité l'émulation des communautés. En effet, l'un des grands défis de l'amélioration de l'état civil demeure leur utilisation. Ainsi, les résultats de la présente évaluation montrent une nette progression des indicateurs, indiquant de fait, une certaine amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation des services de l'état civil.

Cependant, malgré cette amélioration, on note que le défi demeure toujours, puisque le taux d'enregistrement des naissances dans le délai légal affiche 59,45%, donc 41,55% des naissances sont toujours non enregistrées dans les délais.

***D'ailleurs, ce défi et celui de la modernisation, notamment l'informatisation (seulement 13,1% des centres d'état civil utilisent les ordinateurs pour l'enregistrement des naissances), entre autres, ont motivé l'équipe d'évaluation à recommander une seconde phase du PAMEC.***

***A noter que le taux d'utilisation d'ordinateurs pour soutenir l'enregistrement des faits d'état civil est même passé de 24% en 2019 à 13,1% en 2022. Cette baisse pourrait être causée, entre autres, par des problèmes de maintenance ou de qualité à l'acquisition. Ce qui appelle à recommander qu'une attention soit véritablement accordée à la qualité et à la maintenance du matériel informatique à acquérir dans la prochaine phase du Programme.***

***A cet effet, nous recommandons, une évaluation initiale rigoureuse des besoins lors de la formulation du prochain programme avec l'implication de la DGMEC et des responsables des centres d'état civil. Il faudra évidemment prévoir des activités de renforcement des capacités pour les utilisateurs de ces équipements.***

Au plan externe, on peut souligner que la faible implication de la DGMEC au démarrage du programme et l'instabilité dans l'administration due à la situation sécuritaire ont entravé quelque peu le déroulement normal du programme. Ce qui a affecté significativement le volet de la modernisation du Programme. Et comme cela a été déjà évoqué précédemment, il est vivement souhaité que la DGMEC et toutes autres parties prenantes du secteur public soient bien impliquées dans la formulation et la mise en œuvre de la prochaine phase du programme pour un meilleur impact.

Enfin, pour faire face aux défis qui restent à affronter pour l'amélioration de l'état civil, ***il est souhaitable qu'au-delà de l'Union Européenne et de l'Unicef qui ont financé la présente phase du PAMEC, qu'une action de mobilisation des ressources soit réalisée vers les autres agences du système des Nations Unies, voire même les agences de coopération bilatérale intervenant dans la protection de l'enfant et de l'état civil au Burkina Faso pour les interventions en vue de l'amélioration de l'état civil.***

### 5.4 EFFICIENCE

Pour ce qui concerne la gestion des ressources, l'analyse des entretiens et de la revue documentaire renseignent que la mise en œuvre du PAMEC a été arrimée aux normes et standards de l'Unicef ce qui a sans doute contribué à éviter toute situation de mauvaise gestion et l'atteinte des objectifs prévus. En effet, il a été noté, aussi bien au niveau de l'Unicef qu'au niveau des ONG qui ont bénéficié des ressources pour la mise en œuvre des activités, un

système de rapportage de la gestion financière a été mis en place, ce qui a permis d'assurer un meilleur suivi de l'exécution financière.

Au total, à la lumière des constats relevés. Ce qui demeure un défi majeur, en matière de financement, pour les phases à venir reste la mobilisation des partenaires, au-delà de l'Union Européenne et de l'Unicef, pour plus de disponibilité de ressources en vue de pouvoir assurer les dépenses relatives aux équipements et logiciels informatiques et la formation des acteurs utilisateurs.

### 5.5 DURABILITE ET APPROPRIATION

Le PAMEC a réalisé au cours de sa période de mise en œuvre des activités. Le renforcement des capacités des acteurs de l'état civil, d'appui à l'équipement des centres principaux et des TGI des régions ainsi que la mise en œuvre des activités de sensibilisation dans les formations sanitaires. Ces activités qui ont suscité, non seulement l'adhésion des populations aux bonnes pratiques, mais aussi une amélioration de la qualité de l'offre de service d'état civil, s'inscrivent dans cette dynamique.

Avec le PAMEC on note une amélioration de la prise de conscience de la population, une participation plus accrue des agents de santé à l'enregistrement des naissances et une meilleure contribution des acteurs de la justice dans la délivrance des jugements déclaratifs/supplétifs.

Toutefois, ces acquis au niveau de l'appropriation et de la durabilité doivent être consolidés pour que cet élan positif amorcé ne s'estompe pas. Une reconduction du PAMEC sera positive notamment pour consolider la durabilité et l'appropriation et parachever la modernisation de l'état civil.

### 5.6 EQUITE, GENRE ET DROITS HUMAINS

Les résultats de la présente évaluation ont révélé que le PAMEC a pris en compte la dimension genre et droits humains en impliquant les bénéficiaires sans différenciation de sexe ou de genre d'une part et est en phase avec la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes. Ainsi, des enfants vivant avec un handicap et enfants déplacés ont pu être également enregistrés. Cette approche a sans doute contribué entre autres à l'amélioration du taux d'enregistrement des naissances qui est passé de 56,0% en 2018 à 82,79% en 2022. En effet, le taux brut de l'enregistrement des naissances selon le sexe montre que l'enregistrement des filles s'est établi à un taux plus élevé (75,37%) que celui des garçons (82,5%). Ainsi, les communautés commencent à comprendre de plus en plus l'importance de l'enregistrement des naissances de filles de moins d'un an. Ce qui implique que les actions futures devront continuer à maintenir cette dynamique en mettant aussi l'accent sur les autres genres, notamment l'enregistrement des enfants vivant avec un handicap

Par ailleurs, il convient de souligner qu'il existe d'autres approches plus adaptées aux problématiques de changement de comportement. En effet, pour inciter les populations à faire enregistrer leurs enfants, et en faisant focus sur l'amélioration de la demande et l'utilisation des services d'état civil par tous les genres et les sexes, l'approche fondée sur la Communication pour un Changement Social de Comportement (CCSC) pourrait s'avérer plus efficace. Cette approche fait appel à une série d'activités et de stratégies favorisant des habitudes de comportement adapté pour opérer chez les communautés des changements sociaux plus vastes.

Dans la plupart des communautés, l'enregistrement des naissances est généralement considéré comme relevant principalement du rôle de l'homme. Cette perception crée des préjudices importants à l'enregistrement des naissances en cas d'absence ou d'indisponibilité de l'homme. Il s'agit là d'un handicap d'ordre comportemental majeur à l'enregistrement des naissances dont la stratégie de la CCSC pourrait contribuer à résorber.

## 6. LEÇONS APPRISSES

### 6.1 AU NIVEAU DE LA FORMULATION ET PLANIFICATION

**LA/P1** : Le PAMEC a été un programme ambitieux qui a eu pour objectif de contribuer à la modernisation de l'état civil du Burkina Faso. Sur la formulation du programme, le fait de se baser sur les besoins nationaux a permis au programme de rester cohérent. Sur la mise en œuvre et notamment dans le domaine de l'interopérabilité entre les ministères en charge de l'administration territoriale et de la santé, le PAMEC a montré que la recherche de synergie entre les acteurs qui interviennent dans le service d'état civil facilite l'atteinte des objectifs et surtout les plus vulnérables. Cependant, la synergie développée avec la santé ne l'a pas été autant avec le secteur de la justice. Ce qui a fait que dans la planification, le secteur de la justice n'a pas été assez impliqué sur des aspects où elle avait un rôle très important à jouer pour la réussite des aspects juridiques. Par exemple l'une des causes de l'échec de l'adoption d'une plateforme informatique pour l'enregistrement des naissances est liée au fait que les plateformes expérimentées ne respectent pas les dispositions légales. En effet, d'après législation en cours, les registres doivent être en format physique et les identifiants d'enregistrements doivent respecter une nomenclature bien donnée. Dans la planification, tous les secteurs intervenants doivent suffisamment être pris en compte afin que ces derniers puissent jouer pleinement leurs rôles. Bien que le PAMEC soit en cohérence avec la stratégie nationale, la DGMEC n'a pas été impliquée très tôt dans la formulation du programme.

### 6.2 AU NIVEAU DE LA MISE EN ŒUVRE

Au terme de la mise en œuvre du programme et à la lumière des données d'enquête analysées, les leçons ci-après peuvent être tirées et servir de cas d'école :

- L'implication des leaders communautaires et des jeunes universitaires a été très positive et a facilité l'adhésion des populations ;
- Le partenariat avec les ONG a produit des effets positifs. Cette approche de régionalisation des activités a favorisé la proximité entre les acteurs de mise en œuvre et les bénéficiaires d'une part et a réduit également les coûts de mise en œuvre d'autre part. **Toutefois, dans la perspective d'une prochaine phase, il est souhaitable de réaliser un audit technique pour évaluer la performance technique de ces ONG. De même, ces ONG méritent d'être davantage renforcées en matière de suivi-évaluation, pour être plus efficaces. Elles doivent, en effet, tenir des statistiques à fréquence régulière. Avec un système de reporting standardisé et mis sous le contrôle de l'unité de gestion du programme.**
- La création de centres secondaires d'état civil a permis effectivement de rapprocher l'administration de l'état civil des populations.

### 6.3 PRISE EN COMPTE DU GENRE ET DROITS HUMAINS

**LA/GDH 1** : Le cadre réglementaire et institutionnel en matière d'état civil au Burkina Faso est assez favorable à l'accès des femmes et des hommes à l'enregistrement des naissances. En effet, aucune différenciation n'est faite selon le genre pour l'accès aux services d'état civil dans la législation. De même, dans son élaboration, le PAMEC a pris en compte l'aspect genre et droits humains en ciblant aussi bien les femmes que les hommes, les jeunes et les adultes, comme bénéficiaires directs, à l'endroit desquels les activités visant l'amélioration de la demande et l'utilisation des services d'état civil ont été orientées. *Cette approche, s'est inspirée du Programme 2030 des Nations Unies qui est centré sur les principes d'égalité et de non-discrimination, et dont la volonté est de « ne laisser personne de côté » et d'aider en premier lieu les plus défavorisés en accordant une attention particulière aux groupes marginalisés.* Elle a d'ailleurs, entre autres, contribué à améliorer le taux d'enregistrement des naissances dans la zone de mise en œuvre du programme.

**LA/GDH 2** : Cependant, même si les naissances de garçons et de filles ont légalement presque les mêmes chances d'être enregistrées, il convient de souligner que le statut social prédominant conféré à l'homme dans la société fait de lui, généralement le responsable privilégié chargé de faire le processus d'enregistrement de la naissance. Cela limite évidemment la capacité des femmes à enregistrer la naissance de leurs enfants, notamment celles qui accouchent sans être en couple avec un homme ou celles qui sont en déplacement pour diverses raisons (conflits, profession, etc.). Il s'agit là d'une problématique à prendre en compte la prochaine phase éventuelle du projet.

## 7. RECOMMANDATIONS

Les recommandations formulées ci-dessous procèdent d'une part, des constats, des analyses et des conclusions de l'évaluation et d'autre part, des opinions des titulaires de droits et des détenteurs d'obligations. Elles sont d'ordre stratégique et opérationnel. L'objectif étant de tenir compte des acquis et des défis du PAMEC pour élaborer de nouvelles actions visant à poursuivre l'amélioration et la modernisation de l'état civil du Burkina Faso. Elles sont adressées aussi bien aux titulaires de droits qu'aux détenteurs d'obligations.

### 7.1 RECOMMANDATIONS STRATEGIQUES

Conclusions	Texte des recommandations	Destinataires	Niveau de priorité
Taux d'enregistrement des naissances à l'état civil : 82,8% en 2022. Il reste toujours une frange importante de 17,2% qui échappaient à l'état civil en 2022. Cf. Efficacité, 3.6.1 : Enregistrement des naissances à l'état civil, Tableau 10	Elaborer et mettre en œuvre une nouvelle phase du PAMEC en se basant sur l'expérience et les leçons apprises du PAMEC.	DGMEC pour l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau programme UE, pour le financement du nouveau programme Unicef, pour le cofinancement du nouveau programme et l'appui technique à sa mise en œuvre.	Elevé
LAP2	Faire piloter toutes les réformes et initiatives relatives à l'amélioration de l'état civil par la DGMEC.	Pour la prise d'un décret qui consacre ces attributions à la DGMEC	Elevé
LAP2	Arrimer le plan d'action de la prochaine phase du programme au plan de travail annuel de la DGMEC. Définir les indicateurs de la prochaine phase du programme de commun accord avec la DGMEC.	DGMEC, pour l'élaboration et la mise en œuvre du mécanisme Unicef, pour l'appui technique et financier	Elevé
GDH6	Intégrer dans le prochain plan de communication des approches qui engagent les bénéficiaires comme acteurs de leur propre changement et qui promeuvent les bonnes pratiques locales favorables à l'enregistrement des naissances (la CCSC).	DGMEC, pour l'élaboration et la mise en œuvre Unicef, pour l'appui technique et financier	Elevé
P6	Sensibiliser davantage les communautés sur l'importance de l'enregistrement des actes de naissances, aussi bien pour les filles que pour les garçons, sans oublier les enfants vivant avec un handicap.	DGMEC, pour l'élaboration et la mise en œuvre Unicef, pour l'appui technique et financier	Elevé
C10, C11	Faire le suivi pour l'adoption du projet de loi sur l'état civil afin d'adapter le cadre légal au contexte actuel marqué par les déplacements des populations et le besoin d'informatisation	Gouvernement pour l'actualisation des lois actuelles	Moyen

### 7.2 RECOMMANDATIONS OPERATIONNELLES

Conclusions	Texte des recommandations	Destinataires	Niveau de priorité
CC3	Créer un fichier unique informatisé de l'état civil en collaboration avec l'Office National d'Identification (ONI) et Agence Nationale de Promotion des TIC (ANPTIC).	Gouvernement, pour l'élaboration et la mise en œuvre Unicef, pour l'appui technique et financier	Elevé
CC3	Mettre en place une plateforme informatisée adaptée au pays, former les acteurs sur son utilisation et prévoir la maintenance du matériel informatique.	Gouvernement, pour l'élaboration et la mise en œuvre Unicef, pour l'appui technique et financier	Elevé

Conclusions	Texte des recommandations	Destinataires	Niveau de priorité
P8	Mettre en place une unité de suivi du programme avec de compétences en suivi-évaluation et en mobilisation communautaire.	DGMEC, pour l'élaboration et la mise en œuvre Unicef, pour l'appui technique et financier	Elevé
P8	Doter l'unité de suivi du programme de travail en équipements et moyens adéquats (logiciels, moyen de communication, moyens roulant pour faire des tournées et des vérifications dans les centres principaux, etc.)	Gouvernement, pour l'élaboration et la mise en œuvre Unicef, pour l'appui technique et financier	Elevé
GDH5	Renforcer les capacités des ONG de mise en œuvre en suivi évaluation et sur l'approche de la CCSC.	DGMEC, pour l'élaboration et la mise en œuvre Unicef, pour l'appui technique et financier	Elevé
	Poursuivre l'offre de services de proximité en créant des centres secondaires dans toutes les structures sanitaires où il y a des accouchements et en augmentant les équipes mobiles d'enregistrement de naissance	Gouvernement, pour la mise en œuvre	Elevé
	Mettre l'accent sur la sensibilisation de la population et les acteurs chargé de la mise en œuvre des services d'état civil en vue de l'équité dans l'enregistrement des naissances, dans la prochaine phase du programme.	DGMEC Gouvernement, pour l'élaboration et la mise en œuvre Unicef, pour l'appui technique et financier	Moyen